

MINISTRE DE L'HABITAT
ET DE L'URBANISME

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple-un But-une Foi

DIRECTION NATIONALE DE L'URBANISME
ET DE L'HABITAT

SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA VILLE DE KONOBOUGOU ET ENVIRONS



Authentifié, le 21 MAI 2005

Le Secrétaire Général
du Gouvernement

RAPPORT FINAL

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

- A.A.C.A.ER : Antenne d'Appui Conseil à l'Aménagement et à l'Équipement Rural
- AGR : Activités Génératrices de Revenus
- AMAPROS : Association Malienne pour la Promotion du Sahel
- ANICT : Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Locales
- APCAM : Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali
- CAFO : Coordination des Associations et ONG Féminines du Mali
- CANEF : Centre d'Appui Nutritionnel et Éducatif aux Femmes
- CAP : Centre d'Animation Pédagogique
- CED : Centre d'Éducation pour le Développement
- CMDT : Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles
- CSCOM : Centre de Santé Communautaire
- DNAT : Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire
- DNUH : Direction Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat
- DRACPN : Direction Régionale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances
- DRPSIAP : Direction Régionale du Plan, de la statistique, de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population
- DRUH : Direction Régionale de l'Urbanisme et de l'Habitat
- EDM SA : Énergie du Mali SA
- GIE : Groupement d'Intérêt Économique
- GSS : Groupe Solidarité Sahel
- IEC : Information, Éducation, Communication
- IER : Institut d'Économie Rurale
- KAFO JIGINEW : Caisse d'Épargne et de Crédit de Mali Sud
- OCD : Organisation Communautaire de Développement
- ONG : Organisation Non Gouvernementale
- ONP : Office National des Postes
- OPAM : Office des Produits Agricoles du Mali
- PUS : Plan d'Urbanisme sectoriel
- RAC : Réseau Administratif de Communication
- RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat
- RIL : Route d'Intérêt Local
- RN : Route Nationale
- SDU : Schéma Directeur d'Urbanisme
- SLCN : Service Local de la Conservation de la Nature
- SLRC : Service Local de la Réglementation et du Contrôle
- SOTELMA : Société des Télécommunications du Mali

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

PREMIERE PARTIE : CONSTAT

Pages

<u>I PERIMETRE D'URBANISATION</u>	6
1.1. Présentation	6
1.2. Raisons du choix	8
<u>II HISTORIQUE DE LA VILLE</u>	9
<u>III ANALYSE, OCCUPATION ET EVOLUTION DU SITE</u>	12
3.1. Occupation du site	12
3.2. Analyse du site et de ses contraintes	13
3.3. Evolution du site	16
<u>IV. DEMOGRAPHIE</u>	18
4.1. Population et composition	18
4.2. Mouvement de la population	20
<u>V ECONOMIE</u>	22
5.1. Secteur Primaire	23
5.2. Secteur Secondaire	33
5.3. Secteur Tertiaire	34
<u>VI. VOIRIE - RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT</u>	39
6.1. Voirie	40
6.2 Réseaux divers	41
6.3. Environnement	44
6.4. Circulation	46
<u>VII. EQUIPEMENTS EXISTANTS</u>	47
8.1. Equipements administratifs	48
8.2. Equipements scolaires	49
8.3. Equipements socio-sanitaires	52
8.4. Equipements commerciaux	54
8.5. Equipements sportifs et culturels	56
8.6. Equipements touristiques et de loisirs	57
8.7. Equipements cultuels	57
8.8. Equipements de Sécurité	58

DEUXIEME PARTIE : <u>RAPPORT PROGRAMME</u>	Pages
<u>I. ZONAGE</u>	61
1.1 Zones d'habitat	61
1.2 Grandes zones d'activités	63
1.3 Zone militaire	64
1.4 Zone de maraîchage et de riziculture	64
1.5 Zone verte	64
1.6. Reserves foncières	64
<u>II. VOIRIE, RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT</u>	65
2.1 Voirie	65
2.2 Réseaux divers	67
2.3 Environnement	68
2.4. Circulation	71
<u>III EQUIPEMENTS PROGRAMMES</u>	72
3.1 Equipements administratifs	73
3.2 Equipements socio-sanitaires	73
3.3 Equipements scolaires	74
3.4 Equipements commerciaux	74
3.5 Equipements sportifs et culturels	75
3.6 Equipements touristiques et de loisirs	75
3.7 Equipements culturels	75
3.8 Equipements de Sécurité	75
<u>IV. EVALUATION SOMMAIRE DU COUT DE REALISATION DU SDU</u>	76
<u>V. STRATEGIES D'APPLICATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME</u>	77
5.1 Stratégie foncière	77
5.2 Stratégie institutionnelle	77
5.3 Stratégie financière	78
5.4 Stratégie sectorielle	78
VI PHASAGE DU SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME	81
VII. RECOMMANDATIONS	85
<u>ANNEXES</u>	86
ANNEXE 1 : Arrêté Interministériel d'ouverture des enquêtes préalables	
ANNEXE 2 : Délibération du Conseil Municipal	
ANNEXE 3 : Décision du Préfet portant approbation	
ANNEXE 4 : Liste des participants au Séminaire Atelier	
ANNEXE 5 : Bibliographie	

INTRODUCTION

1.OBJECTIF GLOBAL DU SCHEMA DIRECTEUR

Le décret n°04-607/P-RM du 30 Décembre 2004 fixe les modalités de la planification urbaine.

Le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme, dans le cadre de l'élaboration des Schémas Directeurs d'Urbanisme exercice 2004, a confié au bureau d'études « Atelier 21 » après Appel d'offres, l'élaboration du SDU de la ville de Konobougou et environs.

Le but de la présente étude est de doter la ville de Konobougou et environs (Commune de Konobougou) d'un Schéma Directeur d'Urbanisme, document de planification urbaine de premier degré qui vise l'amélioration du cadre de vie des populations de Konobougou et Environs.

2.OBJECTIFS SPECIFIQUES DU SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME

Le Schéma Directeur d'Urbanisme est conçu de manière à :

- promouvoir un meilleur cadre de vie propice à l'épanouissement des hommes et de leurs activités grâce notamment à une meilleure répartition des infrastructures et des équipements;
- organiser l'espace autour des pôles économiques et d'habitat forts pour améliorer la productivité urbaine;
- structurer l'espace local par notamment une restructuration et un renforcement de la partie urbanisée grâce à une meilleure organisation de l'extension de celle-ci;
- créer et renforcer les infrastructures existantes : voirie, assainissement ; réseaux d'eau, d'électricité et de téléphone avec notamment la restructuration et l'organisation de la voirie urbaine ;
- promouvoir les équipements socio-collectifs dans la ville;

Le présent document comprend 2 parties :

- une première partie (constat) qui a pour but un diagnostic de tous les problèmes liés à l'aménagement de la ville de Konobougou dans les domaines de l'habitat, des grandes zones d'activités, de voirie et réseaux divers et des grands équipements.
- une deuxième partie « Rapport Programme » portant sur les propositions d'aménagement pour une période de vingt (20) ans, l'estimation sommaire des coûts, les stratégies d'application et les recommandations.



Habitat traditionnel



Aire d'abattage de Konobougou

I.

PERIMETRE D'URBANISATION

1.1. PRESENTATION

Le périmètre d'urbanisation retenu pour la ville de Konobougou se confond avec les limites de la commune rurale de Konobougou.

Située dans la partie Sud-Ouest de la Région de Ségou, entre le fleuve Niger au Nord et le Bani au Sud et de part et d'autres de la RN 6 qui relie la Ville de Bamako à Ségou, la Commune de Konobougou est l'une des onze communes du Cercle de Baraouéli.

La Commune de Konobougou est limitée :

- au Nord par la Commune rurale de Baraouéli ;
- à l'Est par les Communes rurales de Sanando et Guendo ;
- au Sud par les Communes rurales de Nangola et Kéréla ;
- à l'Ouest par les communes rurales de Kalaké et Fana.

La commune de Konobougou qui n'a pas de forme régulière couvre une superficie d'environ 793 km² pour une population estimée en 1998 à 26370 habitants soit une densité de 33 habts/km² (RGPH 1998) contre 29 habts/km² pour le Cercle de Baraouéli, 22 habts/km² pour la Région de Ségou et 6,1 habts/km² pour l'ensemble du pays. C'est donc une densité relativement forte.

La Commune de Konobougou comprend un (1) centre urbain, la ville de Konobougou, son chef-lieu et quarante trois (43) villages officiels .

La distance entre ces localités et Konobougou varie de 2 à 25km.

Tableau n°1 VILLAGES DE LA COMMUNE DE KONOBOUGOU

N°	Villages	Coordonnées Géographiques		Distance/Konobougou en km
		Longitude (Ouest)	Latitude (Nord)	
1	Ballabougou	6°87'50"	12°86'49"	15
2	Bananido	6°83'89"	12°87'48"	8
3	Badinantou	6°78'12"	12°84'07"	10
4	Barkabougou	6°63'20"	12°85'63"	17
5	Bomoti 1	6°75'25"	12°99'06"	10
6	Bomoti 2	6°76'19"	12°98'50"	9
7	Bomoti 3	6°77'01"	12°97'80"	8
8	Boubou Wéré	6°83'79"	12°92'79"	7
9	Bougounina	6°70'28"	12°95'43"	6
10	Danzenebougou	6°89'27"	12°84'98"	20
11	Diéboulougou	6°83'92"	12°86'63"	7
12	Diongo Wéré	6°62'96"	12°86'19"	18
13	Dioni Sidy	6°73'89"	12°91'78"	2
14	Dioni pissa	6°71'67"	12°93'05"	5
15	Dokobougou	6°72'20"	12°89'87"	20
16	Dounamakebougou	6°89'08"	12°84'67"	20
17	Fadabougou	6°89'08"	12°92'46"	6
18	Farabougou	6°66'16"	13°02'81"	17
19	Feguela	6°61'10"	12°90'89"	20
20	Gourelé Wéré	6°88'14"	12°81'11"	25
21	Guimballa	6°76'47"	12°78'09"	20
22	Kara Wéré	6°71'79"	13°01'97"	15
23	Kodougouni	6°64'57"	12°97'62"	17
24	Kolabougou	6°86'66"	12°80'00"	20
25	Kolobo	6°72'09"	12°85'04"	10
26	Konobougou	6°75'69"	12°91'91"	-
27	Morobougou	6°85'92"	12°87'76"	10
28	Moabougou	6°65'69"	12°89'98"	20
29	Mobabougou Wéré x	6°65'69"	12°89'98"	20
30	Nerekoroko	6°74'58"	12°89'71"	3
31	Niamana Wéré	6°66'13"	12°92'24"	19
32	Niola	6°65'98"	12°92'56"	16
33	Noukoura K	6°79'04"	12°95'92"	7
34	N'Gouenina K	6°63'87"	12°87'51"	16
35	Sanankoro K	6°71'45"	12°99'13"	10
36	Sigidlo Wéré	6°81'07"	12°99'87"	4
37	Sigidlo Bamana	6°80'19"	12°92'49"	4
38	Siratigui Wéré	6°74'09"	12°97'54"	7
39	Souba	6°62'34"	12°92'83"	20
40	Tongani	6°60'24"	12°91'63"	18
41	Welakoura	6°77'30"	12°86'61"	7
42	Welegara	6°76'66"	12°94'43"	3
43	Wontobougou	6°65'26"	12°83'34"	18
44	Yamadougou	6°75'72"	12°88'55"	3

La commune de Konobougou a été créée dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de décentralisation en cours au Mali (loi n°96-059 du 4 novembre 1996). Elle fonctionne comme collectivité décentralisée depuis le 15 Septembre 1999.

La ville de Konobougou située à une altitude moyenne de 330m est distante de Ségou de 80 km et de Bamako de 160 km.

1.2. RAISONS DU CHOIX

La ville de Konobougou (hutte d'attente en bambara), carrefour géographique naturel entre le Niger et le Bani, a toujours été un lieu d'échanges et de rencontres entre populations venant de divers horizons.

Les inter-réactions qui existent entre cette ville carrefour, centre d'échange et de relais et son hinterland (ou arrière pays), constitué de villages ont toujours été très fortes.

Elles sont fondées sur les éléments offerts par la ville (sécurité, protection, services commerciaux et clientèles, services administratifs ou socio-sanitaires etc..) en contrepartie de ceux offerts par la campagne (produits agricoles, main d'œuvre, impôts, autres produits à échanger etc..).

La ville de Konobougou constitue un lieu d'attraction mais aussi de passage pour les populations des villages à la recherche d'opportunités d'échanges ou de services. Compte tenu de ces réalités socio-économiques mais aussi administratives et géographiques et surtout d'un nécessaire développement intégré de la commune, les limites du périmètre d'urbanisation ont été ramenées aux limites de la commune.

Celles-ci ont été fixées dans le cadre de la décentralisation. Elles correspondent en général à celles de l'ancien arrondissement de Konobougou plus le village de Kolabougou.

II.

HISTORIQUE

Pour la fondation de la ville de Konobougou, il existe une seule version historique avec cependant deux explications en ce qui concerne l'étymologie du mot.

La ville de Konobougou fût créée vers 1812 par un chasseur bambara du nom de Konotié DIARRA venu de l'actuel village de Niola situé à 16km.

Le lieu étant favorable à la chasse, la culture et l'élevage, Il installa sa hutte (bougou en bambara) au bord de la mare « mountoumabougou Kô » où il chassait et s'abreuvait d'où la première étymologie du mot de Konobougou : « Konotié Ka bougou », qui signifie la hutte de Konotié.

Il fût rejoint par Hama Koudédia DIALLO, un éleveur peul venu de Bomoti. Celui-ci s'installa avec ses animaux à l'écart du site de Konotié.

Quelques années plus tard, Konotié DIARRA retourna à Niola.

Après le départ de Konotié DIARRA, vers les années 1856-1858 arrivèrent de Baraouéli les SOUMARE à la recherche de terres de culture avec à leur tête Mahamadou SOUMARE. Après avoir demandé la permission aux DIARRA de Niola, propriétaires des terres ils installèrent leur hameau de culture à l'écart des peuls.

Les SOUMARE furent suivis par leurs cousins, les N'DIAYE également venus de Baraouéli à la recherche de terres de culture. Ils étaient accompagnés des TOUNKARA. Leur chef Mahamadou N'DIAYE alla demander à Tiéblé DIARRA chef de village de Niola à l'époque l'autorisation de s'installer à côté des SOUMARE.

Après la conquête de Ségou en 1861 par les toucouleurs, les HANNES, marabouts et cultivateurs, compagnons d'El-Hadj Omar rejoignirent les SOUMARE et les N'DIAYE à Konobougou en provenance de Baraouéli.

On assista ensuite à l'arrivée de populations en provenance de diverses horizons : Kalaké, Baraouéli, Noukoula, Boidié etc..

Au fil du temps, le lieu devient un point de rencontre des commerçants et agriculteurs du Sud (région d'agriculteurs) en direction du marché de Baraouéli situé au Nord.

C'est ainsi qu'ils se donnaient rendez-vous à Konobougou « An be ta ka gnokon kono bougou mouna » attendons nous (Kono) près de la hutte (bougou) en bambara d'où la deuxième étymologie du mot Konobougou.

En dépit de la construction de la route Bamako-Ségou-San-Mopti en 1927, la ville n'a véritablement connu son essor qu'après 1945.

Elle fut érigée en chef lieu d'arrondissement en 1965.

Dans le cadre de la Décentralisation, l'Arrondissement de Konobougou et le village de Kolabougou ont été érigés en Commune appelée Commune Rurale de Konobougou suivant la loi 96-059 du 4 Novembre 1996 portant création des Communes en République du Mali.

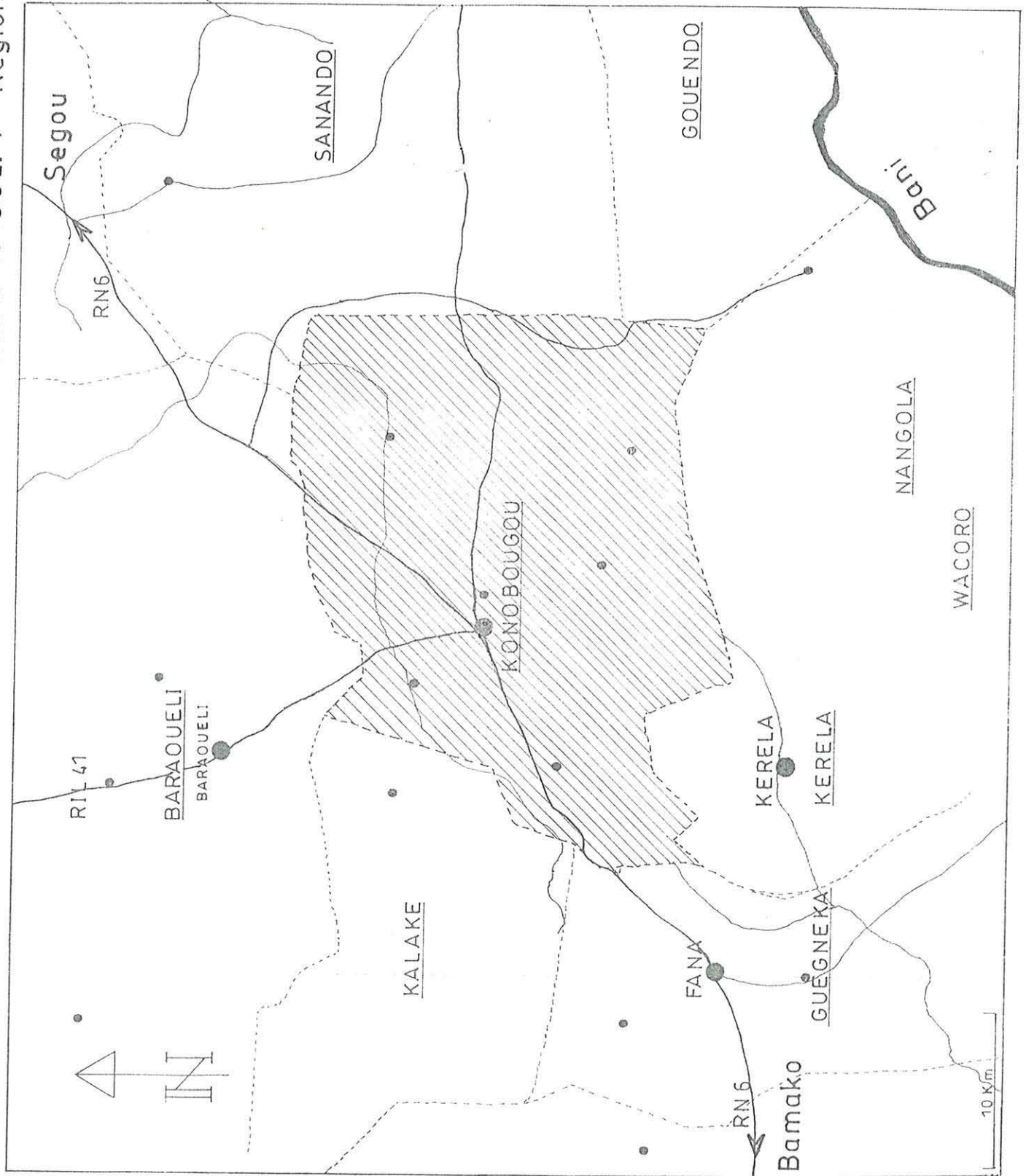
La ville de Konobougou, ville carrefour est donc née de la rencontre de populations d'origines diverses (bamanan, peul sarakolé, toucouleur) à la recherche de lieu de chasse, de terres de culture, de pâturage ou d'échanges.

Son développement rapide ces dernières années est principalement dû à sa situation géographique et à la richesse de son hinterland (existence de terres de cultures et de pâturages, richesse de la flore etc..).

Les différents chefs de village qui se sont succédés à Konobougou sont :

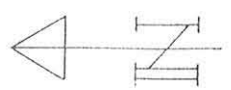
- 1 Mahamadou N'DIAYE 1^{er} Chef de village
- 2 Alou N'DIAYE dit M'Baye
- 3 Amadou ANNE
- 4 Mahamoud ANNE de 1942 à 1952
- 5 Hamet ANNE de 1952 à 1977
- 6 Amadou ANNE dit N'DIAYE Maliky de 1977 à 1999
- 7 Abdoulaye ANNE Actuel chef de village à partir de 2002.

Commune: KONOBOUGOU / Cercle: BARAOUELI / Region: SEGOU



LEGENDE

- limites communes
- chef lieux de communes
- villages
- marigot
- fleuve



10 Km

III. OCCUPATION, ANALYSE ET EVOLUTION DU SITE

3.1. OCCUPATION DU SITE

Une analyse de l'occupation du site de la ville de Konobougou fait apparaître quatre grandes zones : les zones d'habitat, les zones d'activités, les zones de grands équipements et les zones vertes.

3.1.1. Zones d'habitat

On distingue

> un noyau ancien : avec des grandes parcelles de forme rectangulaire, clôturées par un mur, le plus souvent en banco et dont le taux d'occupation avoisine les 50% (lotissement de 1975) ;

A l'intérieur de chaque parcelle, il y a au moins une maison d'habitation, une cuisine et une toilette. Ces différents éléments sont disposés autour d'une cour qui peut accueillir les animaux et les activités domestiques.

Les pièces de la maison sont organisées en un ou plusieurs corps de bâtiments.

Les maisons sont de deux types avec des variantes qui sont fonction du type de toiture:

- ✓ maisons rectangulaires en banco avec toiture en terrasse de terre ou en tôle ;
- ✓ maisons rectangulaires en dur « ciment » avec toiture en tôle ou en dalle .

Ces maisons en terre ou en dur intègrent très souvent des vérandas et quelques fois des « toilettes intérieures ».

On note l'apparition de quelques rares maisons à étages le long de RN6 et dans la partie commerciale située à l'Est du Marché. Il s'agit très souvent de bâtiments commerciaux avec des boutiques au Rez-de-Chaussée et des logements à l'étage.

Le noyau urbain ayant été restructuré en 1975, la morphologie urbaine laisse apparaître des îlots rectangulaires avec des rues larges obstruées quelques fois par des constructions.

> des zones d'extension: sous forme de lotissements tramés avec un taux d'occupation de parcelle plus faible (lotissements de 1991, 1994, 2001 et 2003).

L'organisation de la parcelle et la typologie de l'habitat ne changent guère par rapport aux quartiers anciens à l'exception de quelques bâtiments de type moderne dont l'organisation reprend celle de la villa des grandes villes : distribution des pièces avec salon, couloir et toilettes intégrées.

3.1.2. Zones d'activités

- Zone commerciale

Située autour du marché, au centre de la ville, de part et d'autres de la RN 6, elle comprend :

- ✓ le marché : composé de hangars précaires au centre, de boutiques et d'ateliers d'artisans (couturiers et bijoutiers) situés le long des voies, une boucherie et une station d'essence à l'angle Nord-Ouest. Le marché se prolonge au Sud-Est sur un espace prévu pour une gare routière;
- ✓ les boutiques, gargotes et autres activités commerciales situées de part et d'autre de la RN6 et de la route de Baraouéli ;

- ✓ le marché à bétail : situé en bordure de la route de Baraouéli comprend des enclos en bois et des hangars précaires et l'aire d'abattage.

Les activités de la zone commerciale sont surtout intenses les dimanches jours de foire où elles débordent sur les voies principales et les voies adjacentes des quartiers de Konobougou I et Konobougou II.

- Zones de bureaux

Il existe une zone de bureaux située dans la partie Ouest de la ville, le long de la RN6, entre les bureaux du Sous Préfet et ceux de la Mairie. Elle abrite :

- ✓ les bureaux du Sous Préfet et ceux de la Mairie (ex-base de Afrique CARE) ;
- ✓ le Centre de Santé Communautaire (CSCOM) ;
- ✓ le Campement et les logements des enseignants ;
- ✓ l'école de Konobougou A et le second-cycle ;
- ✓ la Garde Nationale ;
- ✓ les Impôts ;
- ✓ la Société des Télécommunications du Mali (SOTELMA) ;
- ✓ les bureaux et les magasins de la CMDT ;
- ✓ l'ONG « Association Malienne pour la Promotion au Sahel » (AMAPROS) ;
- ✓ le Projet AMACRE UNESCO ;
- ✓ la radio communautaire du Cercle « Konotié » ;
- ✓ la maison des jeunes ;
- ✓ deux projets d'école et d'hôtel situés au Sud de la radio communautaire ;
- ✓ le poste de gendarmerie.

- Zones de grands équipements

Ce sont principalement des terrains ou aires de jeux situés dans différents endroits de la ville : terrain de sport situé à l'Est du village, terrain de sport de l'école de Konobougou A et le terrain de sport de la route de Baraouéli.

- Armature verte

- Pépinières : il existe trois pépinières ou bosquets villageois situées à l'entrée Ouest de la ville, le long de la RN 6 dans sa partie Nord. Ils occupent une bande d'environ 1 km de long sur 100m de large ;
- Forêts classées et autres espaces boisés : Il n'existe pas de forêt classée dans la commune de Konobougou qui est toutefois très boisée compte tenu de sa situation en zone soudano-sahélienne.
La ville de Konobougou compte dans sa partie Est une zone de vergers qui est très boisée : les vergers de Abdoulaye TRAORE et de Baïndé SOW.

- Zones de maraîchage

Il s'agit du jardin des femmes situé au Sud-Est de la ville sur un terrain de 1ha.

3.2 ANALYSE DU SITE ET DE SES CONTRAINTES

3.2.1 Aspects physiques

- Sol et Relief

La ville de Konobougou est située dans une cuvette entourée de plateaux :

- ✓ le plateau de Nougoula au Nord;
- ✓ le plateau de Siguidlo à l'Ouest;
- ✓ le plateau de Yamadoubougou au Sud;
- ✓ le plateau de Dioni-Sidi à l'Est.

Son altitude moyenne est de 330m.

Le site est traversé du Sud-Ouest au Sud-Est par un marigot et d'Ouest en Est par la route nationale n°6 (RN 6).

Il s'étale sur 2,5km de long et 1km de large soit une superficie d'environ 2,5km².

Le relief qui est très peu d'accidenté à l'exception de quelques coteaux est en pente en direction du marigot qui traverse la ville du Sud-Ouest au Sud-Est.

La partie centrale du quartier de Konobougou I constitue un talweg entre le plateau Sud et la RN6 par lequel s'écoule une grande partie des eaux pluviales en direction du Marigot.

Les dénivelés sont de l'ordre de dix sept (17) mètres (plateau Nord de côte 381) à vingt quatre (24) mètres (plateau Sud de côte 388) entre les points les plus hauts et les points les plus bas situés à l'Est (côte 364) avec des pentes variant de 2 à 20%.

Le site comprend deux zones inondables situées dans les parties Sud-Ouest et Sud-Est et des zones de dépression le long du marigot.

La forme du relief a nécessité la construction d'une digue de protection dans la partie Sud-Ouest afin d'éviter que les eaux ne dévalent dans les rues centrales du quartier de Konobougou I.

Les sols sont :

- ✓ argilo-sableux dans la cuvette ;
- ✓ et latéritiques sur les plateaux.

- Climat

La ville de Konobougou est située dans la zone soudano-sahélienne, caractérisée par une alternance entre deux saisons :

- ✓ une saison sèche répartie entre une période froide (de Novembre à Février) et une période chaude (de Mars à Mai) avec une température maximale de 43°C et une minimale de 22°C;
- ✓ une saison des pluies s'étendant de Juin à Octobre.

Les températures varient de 22°C pour les périodes les plus froides à 42°C pour les périodes les plus chaudes.

- Pluviométrie-Vents

La moyenne de la pluviométrie annuelle sur les dix (10) dernières années est estimée à 774,7mm d'eau.

Les données relatives à la pluviométrie sont indiquées dans le tableau n°3 ci-après

Tableau n°2 : Pluviométrie des 10 dernières années en mm

Mois An.	Janv	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
1994				6	64,2	93,5	334,6	276,9	206,1	72,9	5,6		1059,8
1995			13,4	69	74,1	68,8	141,4	231,5		48,1	108,3		754,6
1996	0,4		1,3	6,4	42,3	24,7	210,7	196,7	119,9	14,5			616,9
1997				9,6	42,4	148	229,3	309,7	148,3	35,8			923,1
1998				7	27,6	93,4		217,1	207	18,7			570,8
1999					14,5	39,6	250,4	444,2	215,6	116,9	12		1096,4
2000					104,8	135,5	191,6	221,4	19,5	51			729,1
2001					38,9	119,7	218,8	165,8	88,1				639,5
2002					55	75,5	243,9	112,8	58,2	66,2			613,4
2003					11,1	89,2	154,8	281	191,7	16,5			743,3
Moy													774,7

Source AACAER Konobougou

Les vents dominants sont :

- ✓ l'harmattan : vent sec qui souffle du Nord-Est au Sud-Ouest pendant la saison sèche ;
- ✓ la mousson : vent humide qui souffle du Sud-Ouest au Nord-Est pendant la saison des pluies.

- Hydrographie

La ville de Konobougou est traversée du Sud-Ouest à l'Est par une rivière semi-permanente, le Mountoumabougou kô.

- Faune

La faune est pauvre. On y rencontre des phacochères, des Hyènes, des chacals, des rats palmistes, des éperviers, des pintades, des perdrix, des vautours, des singes, des flamands, des hérissons, des écureuils.

- Flore

La flore est constituée par une végétation arborée et herbacée.

Les différentes essences rencontrées sont indiquées dans le tableau ci-après :

Tableau n°3 : Flore arborée :

N°	Nom bambara	Nom Français	Nom scientifique	Utilité/emploi
1	Chi	Karité	Vitélaria paradoxa	Fruit, beurre de karité
2	Néré	Néré	Parkia biglobosa	Farine, préparation Soumbala
3	Sira	Baobab	Adansonia digitata	Farine, feuilles (fer), fibres
4	Boumboun		Bombax costatum	Bois d'œuvre
5	Dougoura		Cordylla pineata	Bois d'œuvre
6	Lingué	Lingué	Azelia africana	Bois d'œuvre, fourrage
7	Guelé		Prosopis africana	Bois d'œuvre, charbon
8	Gueni		Pterocarpus erinacens	Bois d'œuvre, fourrage
9	Daba Kala		Pterocarpus lucens	Fourrage, bois de chauffe
10	Chô		Izoberlinia docka	Bois d'œuvre
11	Sanan		Daniela diveri	Bois d'œuvre
12	N'Taba Koumba		Détarium microcarpum	Fruits, pharmacopée
13	Tiagara		Combretum gazalensé	Bois de chauffe, pharmacopée
14	M'Péku	Raisin Sauv.	Lanca microcarpa	Fruits
15	N'touké		Ximenia africana	Fruits, pharmacopée
16	N'Tomi	Tamarin	Tamarindus indica	Fruits, feuilles
17	Toro	Figue Sauv.	Frius gnaphalocarpa	Fruits fourrage
18	N'tomono	Jujube	Ziziphus mauriciaca	Fruits
19	Zeguené	Date Sauv.	Balanites aegyptiaca	Fruits, pharmacopée
20	Minko		Spondias monbin	Fruits
21	Koungo Sira		Stercalia setigera	Fruits, pharmacopée
22	Siri guessé		Burkia africana	Cure dents
23	Soun Soun		Diospiros mespiliformis	Bois d'œuvre, fruits
24	Mandé Soun soun		Anana senegalensis	Pharmacopée
25	N'kaba blé		Ficus platiphyla	Teinture, four
26	Sébé	Ronier	Borassus aethiopun	Bois de service, fruits
27	N'galama		Anagrissus leoraspus	Bois de service
28	Zaban	Liane	Landolphia senegalensis	Fruits
29	Sinsimba		Euphorbia balzanifera	agroforêtérie

Flore herbacée :

On rencontre les plantes herbacées suivantes :

- panicum sp ;
- andropogon gayanus;

- symbopogon gigantes; ;
- cenchrus sp;
- acacia occidentalis ;
- cyperus sp;
- leptadenia sp.

3.2.2 Contraintes

- Contraintes physiques

Elles sont constituées par les zones inondables situées dans les parties Sud-Est et Sud-Ouest, les zones de dépression le long du marigot et les carrières de matériaux de construction (en début de la digue de protection contre les inondations, près du cimetière de Konobougou I, dans le lit du Marigot au Nord-Est).

Le marigot occupe également une place significative dans sa traversée de la ville

La ligne de haute tension Bamako-Ségou constitue une contrainte en raison de la zone non aedificandi qu'elle induit.

- Contraintes Juridiques

Il existe dans la ville de Konobougou six titres fonciers : six (6) titres fonciers privés dont celui de la CMDT. Ce sont :

- ✓ le TF n°271 ;
- ✓ les TF n° 5, 6, 12, 13 et 15 du Cercle de Baraouéli

En dehors du titre foncier de la CMDT (TF n°271 d'une superficie de 3ha), les autres titres fonciers sont des parcelles d'habitation de 25x30m (750m²).

- Problématique Foncière

L'extension de la ville se fait au moyen de lotissements dont le dernier remonte à 2003. Les derniers lotissements sont de simples rajouts effectués en dehors de toutes normes : parcellaires sans viabilisation même sommaire et équipements socio-collectifs.

La distribution des terres est faite par les services de l'Etat.

Aucune attribution n'est faite par le Chef de village ou le Maire de la Commune.

3.3. EVOLUTION DU SITE

Site de chasse, d'élevage et de culture, l'histoire du peuplement de la ville de Konobougou, grand carrefour géographique est marquée par la succession et la rencontre de plusieurs ethnies : Bambara, Peuls, Sarakholés et Toucouleurs.

- Période pré-coloniale

Le Fondateur de Konobougou Konotié DIARRA s'était installé à l'Est de l'actuel marché (emplacement actuel des familles : Youssouf SYLLA, Fadabougou Bourama, N'Péla Mamadou et Siacka BARRY).

Celui-ci fût rejoint par un peul du nom de Hama Koudédia DIALLO qui s'installa encore plus à l'Est.

Arrivée de Baraouéli avec leurs serviteurs, les SOUMARE s'installèrent à l'Est de l'actuelle Mosquée de Vendredi de Konobougou I.

Ils furent rejoints par les N'DIAYE, sarakholés venus également de Baraouéli qui occupèrent le Sud-Ouest de la Mosquée.

C'est ensuite les ANNE qui s'installèrent au Nord de la Mosquée.

La ville qui se limitait à un noyau constitué autour de l'actuelle Mosquée de Vendredi de Konobougou I était alors habitée par les SOUMARE, N'DIAYE, ANNE et leurs serviteurs ou courtisans.

- Période coloniale

Les français sont arrivés à Konobougou après 1890, date de leur arrivée à Ségou. Le village de Konobougou, carrefour naturel, à la rencontre de pistes en provenance ou à destination de Ségou, Doïla, Baraouéli (ou le fleuve Niger) et la zone agricole du Bani était utilisé comme lieu de transit.

Avec le développement de l'activité lié à l'agriculture (cultures cotonnières ou céréalières du Bani), il y construisait un campement pour les moniteurs blancs et leurs gardes en dehors du village, à l'emplacement de l'actuel marché.

Un magasin pour le stockage du charbon et du mil pour la période de soudure y fut ensuite construit.

Pour ses besoins en eau, le colon réalisa des puits sur son site ou à proximité. On assista plus tard à la construction de la route Bamako-Ségou-San-Mopti pour les besoins de transport des produits agricoles en direction de la métropole.

Le village de Konobougou n'étant qu'un lieu de transit pour le colon, son arrivée n'a pas occasionné un développement de celui-ci.

Au contraire, jusqu'en 1945, le village s'est vidé d'une partie de sa population.

Après 1945, le village a repris son développement en direction de la route avec notamment l'arrivée de nouvelles populations en provenance de Baraouéli, Boidié, Kalaké ou Nangola. Il s'agissait surtout de commerçants ou d'agriculteurs.

Le marché fut construit en 1958.

La mosquée de vendredi de Konobougou I a également été créée pendant la période coloniale.

- Période post-coloniale

C'est après l'indépendance et surtout son érection en chef lieu d'arrondissement en 1965 que la ville a pris son essor.

C'est l'espace compris entre le village et la RN6 qui a été occupé dans un premier temps. La partie Nord de la RN6 n'a connu un développement qu'avec la création de l'école (1961), celles des locaux de l'arrondissement et du dispensaire (1969).

Les locaux de la CMDT sont réalisés en 1973-1974.

Le plan de réhabilitation de Konobougou fût réalisé en 1975. L'opération a concerné à l'époque l'ensemble du village.

Les magasins de la CMDT et le campement administratif ont été réalisés en 1980.

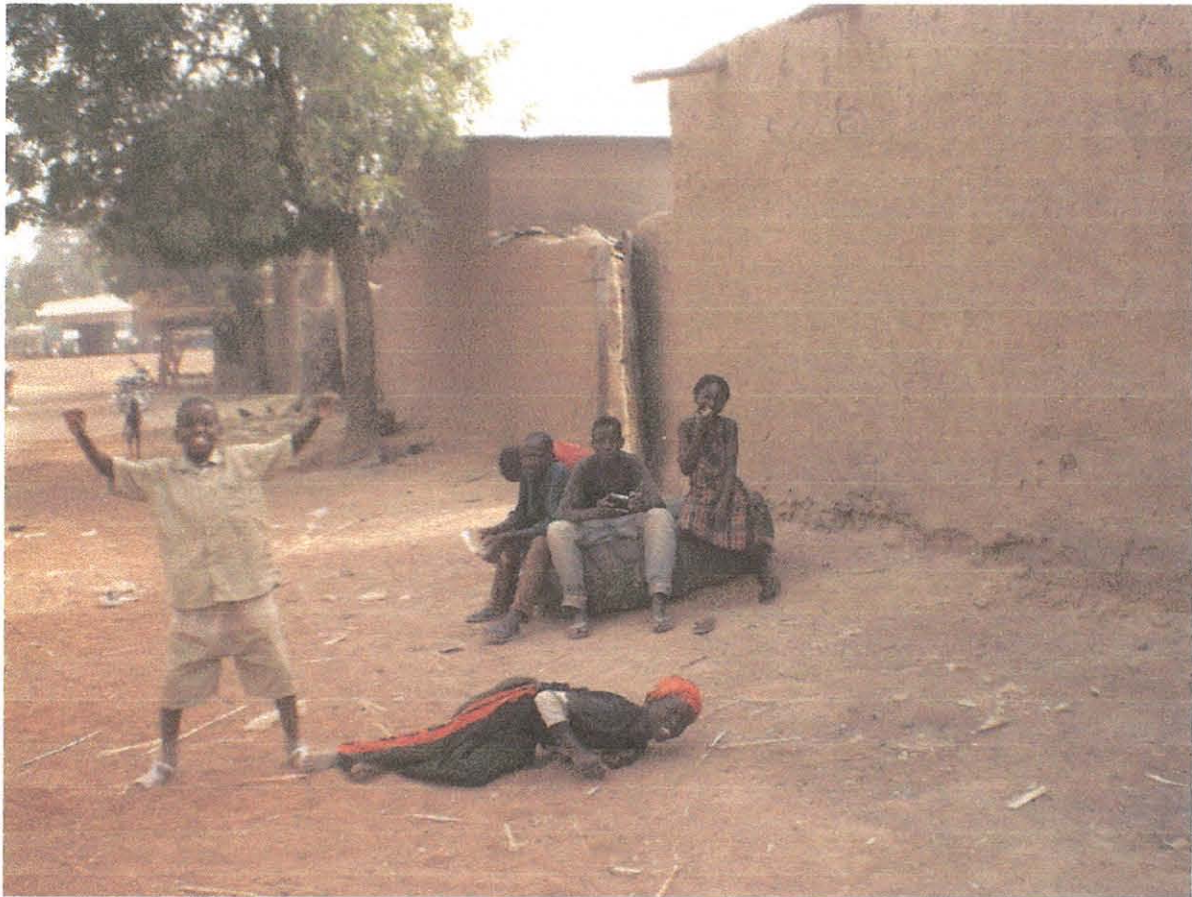
Les postes et télécommunications furent créées à l'emplacement de l'actuelle SOTELMA.

Deux lotissements furent réalisés en 1991. Il s'agit du lotissement de la partie située entre le village et le marigot dans la partie Nord et de celui de la zone Nord du cimetière de Konobougou I.

Trois autres lotissements ont été réalisés en 1994 et 2001 dans les zones d'extension Est, Sud-Ouest et Nord de la ville.

4.

DEMOGRAPHIE



4.1. POPULATION ET COMPOSITION

Selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 1998 la population de la commune de Konobougou était de 26 370 habitants repartis entre 43 villages et la ville de Konobougou.

Le nombre de ménages était de 4499 pour 1847 concessions soit des moyennes de 2,4 ménages par concession et 5,9 personnes par ménage.

La population de la ville de Konobougou était estimée en 1998 à 5717 habitants.

Le nombre de ménages était de 934 pour 582 concessions soit des moyennes de 1,6 ménages par concession et 6,1 personnes par ménage.

La répartition par sexe était de : Homme 49,3% et femmes 50,70%.

La densité moyenne rapportée à l'ensemble de la ville (y compris les zones d'équipements ou inconstructibles) est d'environ 22 habitants par hectare.

Cette densité relativement faible s'explique par l'existence de zones peu ou pas du tout habitées pour plusieurs raisons : zone de bureaux, zone scolaire, emprise du marigot etc..

Si on la rapporte par contre aux seules zones d'habitat, elle serait forte dans la mesure où il existe très peu d'espaces non construits ou d'équipement à l'intérieur de ces zones à Konobougou.

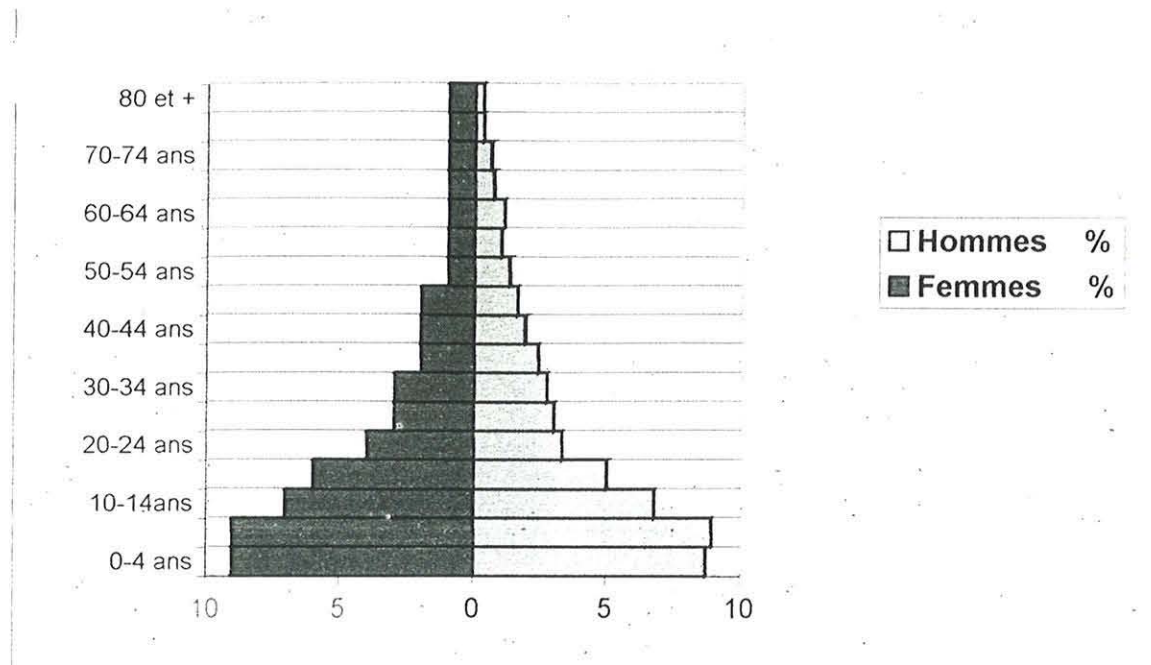
Selon les estimations de la Mairie, la population de la ville de Konobougou est composée de Bambara (45%), Peuhl (30%), Sarakolé (5%), Bozo (1,3%), Minianka (1,3%) et d'autres ethnies : Bobo, Sonrhā, Samokos, Mossis (17,4%).

La répartition de la population communale par tranche d'âge et par sexe est indiquée dans le tableau ci-après.

Tableau n°4 : Structure par âge et par sexe de la Commune de Konobougou en 1998

Groupe d'âge	Année 1998					
	H	%	F	%	TOTAL	%
0-4	2 318	8,8%	2 346	8,9%	4 664	17,7%
05-09	2 336	8,9%	2 349	8,9%	4 685	17,8%
10-14	1 781	6,8%	1 597	6,1%	3 378	12,8%
15 - 19	1 311	5,0%	1 332	5,1%	2 643	10,0%
20 - 24	878	3,3%	1 106	4,2%	1 984	7,5%
25 - 29	795	3,0%	896	3,4%	1 691	6,4%
30 - 34	712	2,7%	809	3,1%	1 521	5,8%
35 - 39	620	2,4%	638	2,4%	1 258	4,8%
40 - 44	497	1,9%	531	2,0%	1 028	3,9%
45 - 49	411	1,6%	449	1,7%	860	3,3%
50 - 54	330	1,3%	395	1,5%	725	2,7%
55 - 59	268	1,0%	225	0,9%	493	1,9%
60 - 64	280	1,1%	218	0,8%	498	1,9%
65 - 69	177	0,7%	172	0,7%	349	1,3%
70 - 74	163	0,6%	113	0,4%	276	1,0%
75 - 79	81	0,3%	55	0,2%	136	0,5%
80 ans et +	80	0,3%	101	0,4%	181	0,7%
TOTAL	13 038	49,4%	13 332	50,6%	26 370	100,0%

Source RGPH 1998



Pyramide des âges de la Commune de Konobougou
Source RGPH 1998

La population est constituée en majorité de jeunes puisqu'une personne sur 2 (plus de 50%) a moins de 20 ans et que deux personnes sur trois (plus de 70%) ont moins de 30 ans. Les personnes de 60ans et plus ne représentent qu'un peu plus de 5%.

La principale religion pratiquée est l'islam.

4.2. MOUVEMENT DE LA POPULATION

4.2.1. Accroissement naturel de la population

Le taux moyen annuel d'accroissement observé de la population de Konobougou entre les RGPH de 1987 et 1998 est de 4,1%. C'est donc un taux d'accroissement fort, supérieur à la moyenne nationale observée pour les villes de même taille (3,5%).

L'accroissement rapide de la population de la ville de Konobougou est dû au développement de l'activité commerciale lié à sa situation géographique à la rencontre de flux de personnes et de biens, interface entre l'urbain et le rural et à la proximité des terres de cultures et de pâturage du Bani et du Niger.

Les données relatives à l'évolution de la population de la ville et de la Commune de Konobougou sont indiquées dans le tableau ci-après.

Tableau n° 5: Evolution de la population de la ville et de la Commune de Konobougou

Année	1987	1998	2004	2014	2024
Konobougou Ville	3678	5717	6967	9686	13466
Commune		26370	30761	39762	51397

Sources RGPH 1987 et 1998 et progressions DRPSIAP.

4.2.2 Mouvements migratoires

- Emigration

Jadis, la population communale émigrerait vers les pays voisins (Côte d'Ivoire, Burkina Faso etc.), les pays de l'Afrique Centrale (Congo, Gabon), l'Europe et l'Amérique.

Ces migrations sont actuellement rares.

Les migrations qui sont désormais saisonnières se font à l'intérieur de la commune, en direction des centres urbains nationaux comme Ségou ou Bamako.

Des migrations internes accompagnent le mouvement des animaux en direction du Niger et du Bani à la recherche de pâturages et de points d'eau.

- Immigration

L'immigration en direction de la ville de Konobougou qui a commencé durant les grandes années de sécheresse (1974) se poursuit de nos jours.

Les immigrés qui sont originaires des cercles de Banamba et de Nioro du Sahel travaillent dans le secteur tertiaire, principalement le commerce.

V.

ECONOMIE



Agriculture et élevage



Marché de Konobougou un jour de foire

INTRODUCTION

Les activités économiques de la commune comprennent trois (3) secteurs : le secteur primaire, le secteur secondaire et le secteur tertiaire.

5.1. SECTEUR PRIMAIRE

Le secteur primaire repose sur l'agriculture, l'élevage de type extensif, l'exploitation des produits ligneux et la chasse.

Il occupe plus de 90% de la population communale contre 82,7% pour le niveau national.

5.1.1. Agriculture

Elle est basée sur les cultures vivrières (le mil, le sorgho, le maïs, le fonio, le riz etc.), les cultures de rente (le coton, la pastèque, la tomate, l'arachide, le niébé etc.), le maraîchage et l'arboriculture.

Elle occupe environ 90% de la population de la commune et constitue la principale source de revenus des populations.

A ces spéculations s'ajoutent d'autres comme le Wandzou, le sésame, les Calebasses, et certaines cucurbitacées telles la pastèque, le melon et le concombre.

Ce sont le coton, la pastèque et la tomate qui génèrent le plus de revenus. D'ailleurs ne qualifie (assimile) t-on pas dans les autres localités du Mali, Konobougou de capitale ou ville de la pastèque ?

- Cultures vivrières et de rente

Les principales spéculations produites sont:

- céréales : le mil, le sorgho, le maïs, le fonio, et le riz ;
- cultures de rente : le coton, la pastèque, la tomate, l'arachide, le niébé.

La Compagnie Malienne du Développement des Textiles (CMDT) a divisé la commune en quatre (4) Zones de Production Agricole (ZPA) : Bananido, Konobougou I, Konobougou II et Wondobougou. Ces quatre (4) zones sur lesquelles travaillent également l'ACAER couvrent l'ensemble des villages de la Commune.

Les superficies emblavées et les productions en prévision et en résultat sont données par campagne et par ZPA dans les tableaux ci-après :

Tableau n°6 : Previsions- campagne 2001-2002 :

SPEC.. ZPA	COTON			MIL			SORGHO			MAÏS		
	Superf En ha	Rdt en kg/ha	Prod en kg	Superf en ha	Rdt en kg/ha	Prod T.	Superf en ha	Rdt en kg/ha	Prod T	Superf en ha	Rdt en kg/ha	Prod T
Bananido	600	1000	600	545	900	491	1090	900	981	260	1500	390
Konobougou I	616	1200	739	2173	950	2064	622	939	582	167	1470	246
Konobougou II	800	1019	815	1390	1000	1390	1149	1100	1264	210	1600	336
Wondobougou	684	900	615	1682	1000	1690	573	900	535	185	1400	274
Total	2700	1025	2769	5790	973	5635	3434	979	3362	822	1515	1246

Source CMDT-ACAER Konobougou

SPEC= spéculation ; Superf=superficie ; Rdt=rendement ; Prod=production ; T=tonne

Tableau n°7 : Previsions- campagne 2001-2002 :

SPEC. ZPA	ARACHIDE			NIÉBÉ GRAIN			SÉSAME		
	Superf en ha	Rdt En Kg/ha	Prod En T	Superf en ha	Rdt en Kg/ha	Prod T	Superf En ha	Rdt En Kg/ha	Prod T
Bananido	220	550	121	250	550	137	10	450	4,5
Konobgou I	191	600	109	400	378	169	54	450	24,3
Konobgou II	90	622	54	225	500	95	15	400	6
Wondobgou	92	500	27	240	400	96	-	-	-
Total	593	524	311	1115	446	497	79	440	34,8

Source CMDT-AACAER Konobougou

SPEC= spéculation ; Superf=superficie ; Rdt=rendement ; Prod=production ; T=tonne

Les Prévisions de la campagne 2001-2002 sont données dans le tableau n°8 ci-après :

Tableau n°8 : Previsions- campagne 2001-2002 :

SPEC ZPA	Fonio			Cultures fourragères			Riz		
	Superf ha	Rdt Kg/ha	Prod T	Superf ha	Rdt Kg/ha	Prod T	Superf ha	Rdt Kg/ha	Prod T
Konobgou I	15	600	9	210	-	-	6	800	5
Konobgou II	3	500	1,5	112	-	-	20	966	19
Wondobgou	-	-	-	130	-	-	2	1000	2
Bananido	-	-	-	80	-	-	10	1800	18
Total	18	583	10,5	532			38	1157	44

Source CMDT Konobougou

SPEC= spéculation ; Superf=superficie ; Rdt=rendement ; Prod=production ; T=tonne

Les résultats de la Campagne agricole 2001-2002 de la Commune de Konobougou sont donnés dans les tableau n°9 et 10 ci-après :

Tableau n°9 : Les résultats de la campagne agricole 2001-2002 de la Commune de Konobougou

SPEC. ZPA	COTON			MIL			SORGHO			MAÏS		
	Superf en ha	Rdt en Kg/ha	Prod T	Superf En ha	Rdt en Kg/ha	Prod T	Superf en ha	Rdt en Kg/ha	Prod T	Superf En ha	Rdt en Kg/ha	Prod T
Bananido	625	1128	705	562	832,7	468	1161	941	1093	243	1329	323
Knbgou I	669	944	632	2173	832,9	1810	622	937	583	179	1329	238
Knbgou II	784	1142	895	1249	832,6	1040	1050	937	984	181	1331	241
Wondobougou	821	884	725	1690	833,1	1408	627	799	501	180	2439	439
Totaux	2889	1023	2957	5674	833	4726	3460	913	3161	783	1584	1241

Source CMDT Konobougou

SPEC= spéculation ; Superf=superficie ; Rdt=rendement ; Prod=production ; T=tonne

Par rapport à ces 4 spéculations, les prévisions en rendement moyen à l'hectare sont sensiblement égales aux résultats réels enregistrés. Pour le coton par exemple 1025 kg/ha étaient prévus pour 1023 Kg/ha réalisés ; pour le maïs 1515 kg/ha prévus pour 1584 Kg/ha réalisés.

Tableau n°10 : Les résultats de la campagne agricole 2001-2002 de la Commune de konobougou

ZPA SPECULATIONS	TOUTES ZPA		
	2001-2002		
	Superf en ha	Rdt en kg/ha	Production T
Arachide	423	567	240
Niébé grain	1197	356	426
Cultures fourragères	200	-	-
Riz	16,5	606	10
Sésame	11	404	4,45
Fonio	3,5	400	1,4

Source CMDT Konobougou

SPEC= spéculation ; Superf=superficie ; Rdt=rendement ; Prod=production ; T=tonne

A l'exception de l'arachide dont la prévision en rendement (524 kg/ha) a été dépassée (567 Kg/ha), les autres résultats sont en dessous de leur prévision.

Les prévisions de la campagne 2002-2003 sont donnés dans les tableau n°11 12 et 13 ci-après :

Tableau n°11 : Prévisions- Campagne 2002-2003

SPEC. ZPA	COTON			MIL			SORGHO			MAÏS		
	Superf Ha	Rdt kg/Ha	Prod T	Superf ha	Rdt kg/Ha	Prod T	Superf ha	Rdt kg/Ha	Prod T	Superf ha	Rdt kg/Ha	Prod T
Banido	610	900	549	630	900	567	1080	900	972	227	1400	318
Knbgou I	669	1000	669	2265	900	2038	690	900	621	175	1400	245
Knbgou II	784	1050	823	1349	900	1214	150	1200	180	230	1300	299
Wondobg	829	900	746	1508	1000	1508	560	900	504	173	1502	260
Total	2892	964	2787	5752	926	5327	2480	918	2277	805	1393	1122

Source CMDT Konobougou

SPEC= spéculation ; Superf=superficie ; Rdt=rendement ; Prod=production ; T=tonne

Tableau n°12 : Prévisions- Campagne 2002-2003

SPEC. ZPA	ARACHIDE			NIEBE-GRAIN			SESAME		
	Superf ha	Rdt Kg/ha	Prod T	Superf ha	Rdt Kg/ha	Prod T	Superf Ha	Rdt Kg/ha	Prod T
Banido	230	500	115	490	570	279	-	-	-
Knbgou I	224	500	112	420	400	168	-	-	-
Knbgou II	77	700	54	220	500	110	27	400	10,8
Wondobgou	105	505	53	275	500	138	-	-	-
Total	636	526	335	1405	495	695	27	400	10,8

Source CMDT Konobougou

SPEC= spéculation ; Superf=superficie ; Rdt=rendement ; Prod=production ; T=tonne

Tableau n°13 : Prévisions- Campagne 2002-2003

SPEC. ZPA	RIZ			CULTURES FOURRAGERES			FONIO		
	Superf ha	Rdt Kg/ha	Prod T	Superf ha	Rdt Kg/ha	Prod T	Superf ha	Rdt Kg/ha	Prod T
Banido	10	1800	18	95	-	-	-	-	-
Konbgou I	5	800	4	231	-	-	10	600	6
Konbgou II	5	900	4,5	25	-	-	-	-	-
Wondobg	1,5	1000	1,5	130	-	-	-	-	-
Total	21,5	1302	28	481			10	600	6

Source CMDT Konobougou

SPEC= spéculation ; Superf=superficie ; Rdt=rendement ; Prod=production ; T=tonne

Les résultats de la campagne 2002-2003 sont présentés dans les tableaux n°14 et 15 ci-après :

Tableau n°14 : Résultats de la campagne agricole 2002-2003 de la Commune de Konobougou

SPEC ZPA	COTON			MIL			SORGHO			MAÏS		
	Superf Ha	Rdt Kg/ha	Prod T	Superf ha	Rdt Kg/ha	Prod T	Superf ha	Rdt Kg/ha	Prod T	Superf ha	Rdt Kg/ha	Prod T
Banido	464	504	234	568	614	349	703	627	441	91	747	68
Konobougou I	469	373	175	1277	614	784	202	627	127	100	744	74
Konobougou II	640	575	368	1012	614	621	150	627	94	113	743	84
Wondobougou	498	667	332	985	614	605	320	627	201	71	746	53
Totaux	2071	535	1109	3842	614	2359	1375	627	863	375	744	279

Source CMDT-AACAER Konobougou

SPEC= spéculation ; Superf=superficie ; Rdt=rendement ; Prod=production ; T=tonne

Tableau n°15 : Résultats de la campagne agricole 2002-2003 de la Commune de Konobougou

ZPA	Toutes ZPA		
	2002-2003		
SPECULATIONS	Superf ha	Rdt Kg/ha	Production T
Arachide	384	393	151
Niébé grain	712	178	127
Cultures fourragères	196	-	-
Riz	5,5	456	2,5
Sésame	-	-	-
Fonio	5	220	1,1

Source CMDT-AACAER Konobougou

SPEC= spéculation ; Superf=superficie ; Rdt=rendement ; Prod=production ; T=tonne

Les résultats des cultures céréalières comme celles de rentes sont non seulement en deçà des prévisions, mais inférieures à ceux de la précédente année (2001-2002). Cette régression est liée en partie à une diminution de la pluviométrie, mais aussi et surtout au boycottage de la campagne cotonnière par les paysans au cours de la campagne 2002-2003.

Les prévisions de la campagne 2003-2004 sont présentées dans le tableau ci-après :

Tableau n°16 : Prévisions- campagne 2003-2004

SPC ZPA	COTON			MIL			MAÏS			SORGHO		
	Superf ha	Rdt Kg/ha	Prod T	Superf ha	Rdt Kg/ha	Prod T	Superf ha	Rdt Kg/ha	Prod T	Superf ha	Rdt Kg/ha	Prod T
Banido	581	1000	581	640	900	576	230	1300	299	1090	900	981
Konobougou I	656	900	590	1358	800	1086	199	1000	199	1165	900	1048
Konobougou II	780	950	741	975	900	877	215	1100	236	536	800	429
Wondobougou	808	850	687	1700	1000	1700	157	1274	200	760	850	646
Total	2825	920	2599	4673	907	4239	801	1166	934	3551	874	3104

Source CMDT-AACAER Konobougou

SPEC= spéculation ; Superf=superficie ; Rdt=rendement ; Prod=production ; T=tonne

Les résultats de la campagne 2003-2004 sont présentés dans le tableau ci-après :

Tableau n°17 : Résultats de la campagne agricole 2003-2004 de la Commune de Konobougou

Spéculation ZPA	COTON			MIL			SORGHO			MAÏS		
	Superf ha	Rdt Kg/ha	Prod T	Superf ha	Rdt Kg/ha	Prod T	Superf ha	Rdt Kg/ha	Prod T	Superf ha	Rdt Kg/ha	Prod T
Banido	490	921	452	612	1154	706	1110	1180	1310	227	1891	429
Konobougou I	550	829	456	1383	1154	1596	1167	1180	1377	179	1891	338
Konobougou II	806	893	720	1107	1154	1274	700	1180	826	205	1891	388
Wondobougou	741	984	729	1655	1154	1910	749	1180	884	146	1891	276
Totaux	2587	911	2357	4757	1154	5486	3776	1180	4397	757	1891	1431

Source CMDT-AACAER Konobougou

SPEC= spéculation ; Superf=superficie ; Rdt=rendement ; Prod=production ; T=tonne

Entre les campagnes 2002-2003 et 2003-2004, on note une amélioration des rendements. Les réalisations sont sensiblement égales aux prévisions au cours des mêmes campagnes.

- Maraîchage :

Deux types de maraîchages sont pratiqués dans la commune : le maraîchage hivernal, le plus important, pratiqué surtout par les hommes et le maraîchage de contre saison pratiqué essentiellement par les femmes.

Les spéculations portent sur les légumes feuilles, fruits et racines.

- **les légumes feuilles**: laitues et choux ;
- **les légumes fruits**: Tomatè, concombre, pastèque, melon, courge, courgette, haricot, aubergine, gombo, poivron et piment;
- **les légumes tubercules ou racines** : oignon, ail, betterave, carotte, manioc, pomme de terre, patate douce, navet et radis.

Les principaux résultats des campagnes maraîchères 2002-2003 et 2003-2004 de la Commune rurale de Konobougou sont donnés dans les tableaux ci-après :

Campagne 2002-2003Maraîchage hivernal**Tableau n°18 : Resultats de la campagne 2002-2003 de la Commune de Konobougou**

SPECULATION	SUPERFICIE (ha)	RENDEMENT(kg/ha)	PRODUCTION (T)
Tomate	45	20 000	900
Aubergine	8	15 000	120
Piment	3	5 000	15
Gombo	5	5 000	25
Melon	10	10 000	100
Total	71	-	-

Source :AACAER Konobougou

Maraîchage contre-saison**Tableau n°19 : Resultats de la campagne 2002-2003 de la Commune de Konobougou**

SPECULATIONS	SUPERFICIE (ha)	RENDEMENT (kg/ha)	PRODUCTION (T)
Tomate	6	15 000	90
Aubergine	5	10 000	50
Echalote	10	10 000	100
Choux	5	8 000	40
Laitue	10	8 000	80
Total	41	-	-

Source AACAER Konobougou

Campagne 2003-2004Maraîchage hivernal**Tableau n°20 : Resultats de la campagne 2003-2004 de la Commune de Konobougou**

CULTURES	SUPERFICIE (ha)	RENDEMENT (kg/ha)	PRODUCTION (T)
Tomate	42	20 000	840
Aubergine	6	5 000	30
Piment	6	15 000	90
Gombo	1	4 000	4
Melon	11	10 000	110
Total	66	-	-

Source AACAER Konobougou

Maraîchage contre-saison**Tableau n°21 : Resultats de la campagne 2003-2004 de la Commune de Konobougou**

CULTURES	SUPERFICIE (ha)	RENDEMENT (kg/ha)	PRODUCTION (T)
Tomate	3	13 000	39
Echalote	10	15 000	150
Aubergine	6	10 000	60
Choux	4	20 000	80
Laitue	12	8 000	96
Total	35	-	-

Source AACAER Konobougou

Entre les deux campagnes, les résultats sont soit en baisse (maraîchage hivernal) à cause de la baisse de la pluviométrie, soit en hausse (maraîchage de contre saison).

La production maraîchère est soit consommée localement, soit revendue sur le marché.

- Arboriculture :

L'arboriculture fruitière concerne le manguiers, le goyavier et l'anacardier. Le service de la conservation de la nature a recensé en 2003-2004, 32 ha de manguiers, 6 ha de goyaviers et 1 ha d'anacardiers.

A cela s'ajoutent d'autres plantations d'orangers, de papayers, de bananiers.

Malgré le caractère extensif de l'agriculture, les productions agricoles sont excédentaires. En réalité, elles couvrent les besoins alimentaires des populations et une partie est acheminée vers d'autres marchés nationaux même si les statistiques de la CMDT ne donnent que 122 kg/an/hab contre un besoin normal de 200 kg/an/hab.

Les principaux problèmes liés à l'agriculture sont :

- les aléas climatiques : l'irrégularité et l'insuffisance des précipitations; l'érosion éolienne et hydrique;
- l'insuffisance des terres cultivables;
- les faibles niveaux d'équipements des paysans et le coût élevé des intrants agricoles ;
- le faible pouvoir d'achat et les difficultés d'accès au crédit ;
- la divagation des animaux et la présence des déprédateurs (oiseaux, criquets, rongeurs, termites, chenilles, etc);
- la présence des adventices telles le griga ;
- la pauvreté des sols liée au défrichement abusif de la flore, à l'érosion, etc..

Malgré ces problèmes, certaines potentialités et facteurs favorables existent:

- la disponibilité de la main d'œuvre;
- l'abondance de la fumure organique liée à l'importance du cheptel ;
- la disponibilité de la traction animale (taureaux, bœufs, ânes, chevaux) ;
- l'existence de nombreuses organisations paysannes, notamment la chambre d'agriculture ;
- la présence de trois institutions financières décentralisées dans la commune ;
- l'existence d'un marché et d'une foire hebdomadaire ;
- le désenclavement de la ville et de son hinterland pour le transport des produits agricoles grâce à la présence de la RN6 et de la RIL 42 ;
- l'existence des variétés adaptées liée à la présence d'une antenne de recherche de l'Institut d'Economie Rurale-spécialisée dans la recherche agricole;
- la disponibilité de terres cultivables dans l'hinterland;
- la présence d'eau de surface à Siguidolo-bamanan, Bananido et de micro-barrages à Yamadébougou et Djonipissa ;
- la disponibilité des intrants chimiques (tels l'urée complexe céréale et complexe coton), et de l'aliment bétail dont l'approvisionnement se fait par le canal de la CMDT qui dispose de deux magasins de stockage à Konobougou.

5.1.2. Élevage

L'élevage de type extensif est pratiqué par toutes les couches socio-ethniques de la Commune.

Les espèces animales élevées sont : les bovins, les ovins, les caprins, les asins, les équins et la volaille.

Les données relatives aux effectifs du cheptel sont indiquées dans le tableau n°22 ci-après :

Tableau n°22 : Effectif du cheptel de la Commune en 2001-2002

Espèces	Bovins	Ovins	Caprins	Équins	Asins	Volaille
Effectif	22 400	12 490	24 980	-	-	112 000

Sources : AACAEK-Konobougou

Il n'existe pas une zone de pâturage réservée exclusivement à l'élevage qui est pratiquée dans toutes les zones non-propres à l'agriculture ou non exploitées.

Les produits et sous-produits de l'élevage servent à l'autoconsommation (lait, viande, cuirs et peaux) et à l'exportation vers les pays voisins comme la Côte d'Ivoire (essentiellement du bétail sur pied, les cuirs et les peaux).

La fumure organique est utilisée comme engrais.

Les données relatives aux transactions du bétail sont indiquées dans le tableau ci-après :

Tableau n°23 : Bétail acheté sous contrôle du 11 /2/2003 au 10/11/2004

Cheptel	Bovins	Ovins	Caprins	Volailles
Effectif	16 767	17 308	27 651	40 700

Sources : Service Local de la Réglementation et du Contrôle (SLRC) de Konobougou

L'abattage est effectué sur une aire sommairement aménagée située à proximité du marché à bétail en bordure du Marigot dans le quartier de Konobougou II.

Les données relatives à la production contrôlée de viandes sont indiquées dans le tableau ci-après :

Tableau n°24 : Production contrôlée de viandes (en tonnes) du 11 /2/2003 au 10/11/2004

Taureaux non castrés		Vaches		Bœufs castrés		Ovins		Caprins	
Nbre	Pds(kg)	Nbre	Pds(kg)	Nbre	Pds(kg)	Nbre	Pds(kg)	Nbre	Pds(kg)
248	27280	772	61760	177	17700	860	8600	6098	54882

Source SLRC de Konobougou

La production et la commercialisation de cuirs et peaux constitue une des activités accessoires à l'élevage. Au cours de la même période :

- 7 295 kg de cuirs de bovins ;
- 63 286 peaux d'ovins ;
- et 30 071 peaux de caprins ;

ont été présentés à la vente sur le marché de Konobougou.

Les principaux facteurs favorables et potentialités du développement de l'élevage sont :

- la présence de services d'encadrement et d'assistance (SLRC, AACAEK, CMDT, ONG, GIE, Associations) ;
- l'existence d'une aire d'abattage ;
- l'existence d'un marché à bétail ;
- l'existence de pharmacie vétérinaire ;

- l'existence de plusieurs organisations (coopérative des éleveurs, coopérative des marchands de bétail, coopérative des marchands de volaille, Association des aviculteurs, Association des vaccinateurs villageois, Association des apiculteurs) ;
- l'existence de la Route Nationale n°6 qui facilite l'acheminement des animaux en direction des grands centres urbains nationaux et étrangers.

Les principaux problèmes sont :

- l'insuffisance des pâturages ;
- l'insuffisance des points d'abreuvement ;
- l'absence de pistes pastorales pour animaux ;
- la prévalence de maladies animales et aviaires ;
- l'absence de parc de vaccination et de fourrière ;
- l'absence d'unité de transformation et de conservation des produits et sous produits de l'élevage ;
- la divagation d'animaux entraînant des conflits entre éleveurs et agriculteurs.

5.1.3. Exploitation des ressources ligneuses :

L'exploitation des ressources ligneuses comprend les activités d'exploitation du bois, de cueillette-ramassage et de plantation.

- Bois :

L'exploitation du bois concerne :

- le Bois à usage domestique (bois de chauffe, charbon) ;
- le bois d'oeuvre pour l'artisanat ;
- le bois de service pour la construction.

Selon les lois n°95/003 et 004 relatives à l'exploitation des ressources forestières, Konobougou est classée dans la zone non contrôlée.

Les données relatives aux quantités exploitées sont indiquées dans les tableaux ci-après :

Tableaux n°25 et 26 : Recettes forestières des deux premiers trimestres de 2004

* 1^{ER} trimestre 2004

MOIS	NATURE DES PRODUITS	NOMBRE DE PERMIS	QUANTITE	MONTANT FCFA
Janvier	Charbon de bois	66	295 quintaux	354 000
	Bois de chauffe	8	65 stères	52 000
	Bois d'oeuvre	4	3 guele + 2 N'gou	7 500
	Bois de service	3	520 perchettes	13 000
	Taxe de défrichement	1	1 ha	10 000
Total		82		442 500
Février	Charbon de bois	48	201,5 quintaux	241 800
	Bois de chauffe	7	80 stères	64 000
	Bois d'oeuvre	4	2 kapoki + 1 sac + 1 guele	15 000
	Bois de service	5	605 perchettes	17 500
	Taxe de défrichement	1	0,5 ha	5 000
Total		65		343 800
Mars	Charbon de bois	42	240 quintaux	288 000
	Bois de chauffe	9	73 stères	58 400
	Bois d'oeuvre	5	2 N'gou, 1 kapoki, 1 Guele	20 000
	Bois de service	10	936 perchettes	40 500
Total		65		406 900
Total général		213		1 193 200

Source : Service Local de la Conservation de la Nature de Konobougou

* 2^{ème} trimestre 2004

MOIS	NATURE DES PRODUITS	NOMBRE DE PERMIS	QUANTITE	MONTANT FCFA
Avril	Charbon de bois	48	230, 5 quintaux	276 600
	Bois de chauffe	2	30 stères	24 000
	Bois d'œuvre	2	2 kapoki	8 000
	Bois de service	12	685 perchettes	57 500
	Transactions forestières	4	4 P.V.	30 000
Total		68	-	396 100
Mai	Charbon de bois	67	296 quintaux	355 200
	Bois de chauffe	9	96 stères	76 800
	Bois d'œuvre	3	2 kapoki + 1 D+ 1 AE	17 000
	Bois de service	20	719 perchettes	74 000
	Transactions forestières	2	2 PV	25 000
Total		101	-	548 500
Juin	Charbon de bois	49	242 quintaux	290 400
	Bois de chauffe	12	146 stères	116 800
	Bois d'œuvre	4	2 Guele + 1 kapoki + 2AE	12 000
	Bois de service	4	28 perches	14 000
	Transactions forestières	4	4 P.V.	19 000
Total		73	-	452 200
Total général		242	-	1 396 800

Source : Service Local de la Conservation de la Nature de Konobougou

P.V. = Procès verbal

- .Plantation :

Il existe trois espèces de plants, l'eucalyptus, le neem et le flamboyant.

Quatre types de plantations existent:

- la plantation d'alignement le long des voies (neem, eucalyptus) ;
- la plantation de bosquet pour service de construction et d'électricité (eucalyptus) ;
- la plantation exotique dans les cours des maisons (flamboyant, neem) ;
- et la plantation pour haie vive.

- .Cueillette-ramassage :

La cueillette et le ramassage constituent des activités importantes.

Les activités de cueillette concernent les produits suivants : le Karité, le baobab, le néré, le tamarin, la liane (zaban), les raisins sauvages, les dattes sauvages (tanin), la gomme, le jujube, le lantana camara (koronifing), le tongué.

Les potentialités et facteurs favorables sont:

- la pratique de l'agro-foresterie ;
- l'existence de ressources ligneuses variées ;
- l'existence de marchés ruraux de bois et de foires ;
- le désenclavement de la commune (présence de la RN6).

Les problèmes liés à l'exploitation de la forêt sont :

- les feux de brousse ;
- l'exploitation abusive des ressources ;
- le défrichage abusif ;

- l'absence d'une réglementation locale de gestion de ces ressources ;
- l'absence de schéma d'aménagement du terroir.

- Apiculture

On pratique également l'apiculture dans la Commune. Le miel récolté est vendu sur le marché de Konobougou le jour de la foire (Dimanche) où chez des particuliers. Il n'existe pas de statistiques sur cette activité.

5.1.4.- Chasse

Les espèces concernées sont : les perdrix, les lapins, les pintades etc.. Il existe une association de chasseurs dont les membres interviennent pour la protection de la forêt et la sécurisation de la population.

5.2. SECTEUR SECONDAIRE

Le secteur secondaire est essentiellement basé sur l'artisanat.

5.2.1- Artisanat :

L'artisanat comprend :

- **Artisanat de service** : il regroupe les meuniers, les mécaniciens auto-moto, les soudeurs, les maçons, les puisatiers, les réparateurs (radio, télé, montre).
- **Artisanat de production** : il regroupe les tailleurs, les gargotières, les bouchers, les teinturiers, les savonniers, les rôtisseurs, les boulangers, les menuisiers.
- **Artisanat d'art** : il regroupe les tisserands, les potières, les forgerons, les bijoutiers, les cordonniers, les coiffeurs, les sculpteurs.

Les principaux produits de l'artisanat sont : les charrues, les charrettes, les semoirs, les canaris, les ustensiles de cuisine ou d'utilisation courante etc..

Les données relatives à la situation des artisans de Konobougou recensés par l'Agence Technique d'Etudes et de Recherche en 2004 sont indiquées dans le tableau n° ci-après :

Tableau n°27 : Situation des artisans recensés de la ville de Konobougou

Types d'artisans	Effectif
Boulangers	6
Tailleurs	20
Photographes	3
Menuisiers	18
Coiffeurs	3
Total	50

Sources : Agence Technique d'Etudes et de Recherche - Février 2004

Les problèmes liés à l'exercice de l'artisanat sont :

- le manque de magasins de stockage et de stands d'exposition ;
- l'insuffisance d'ateliers d'artisans ;
- l'insuffisance d'artisans qualifiés et le manque de formation ;
- les difficultés d'accès aux matières premières, aux crédits et aux équipements ;
- le manque d'organisation des artisans ;
- l'insuffisance voire le manque d'infrastructures d'accueil touristique.

Les potentialités sont :

- l'existence de plusieurs corps d'artisans ;
- l'existence de matières premières (peaux, cuirs, bois) ;
- la présence d'une radio communautaire pour la promotion des produits ;
- l'existence du marché (foire) et de la RN6 pour l'écoulement des produits.

5.2.2- Industrie :

Il n'existe pas d'industrie dans la ville.

5.3. SECTEUR TERTIAIRE

Ce secteur regroupe les activités suivantes : le commerce, le transport, l'Administration, les ONG et le Tourisme.

5.3.1- Commerce :

Il est la 3^{ème} activité économique importante de la ville et occupe 50% de la population active.

L'importance du commerce à Konobougou est liée à sa position géographique, entre le Niger et le Bani d'une part et à l'intersection de la RN6 et de la RIL 41 d'autre part.

Les principaux produits vendus à Konobougou sont :

- les produits agricoles : le coton, la pastèque, le mil, le maïs, le sorgho, le niébé, l'arachide, le sésame, le fonio, la tomate, le melon;
- les produits (le bétail, le néré, le poisson le poisson) et sous produits (les peaux et cuirs, le lait, le beurre de karité, le soumbala) de l'élevage, de la forêt, de la pêche;
- les produits manufacturés et articles divers : les produits de consommation courante comme habillement, les cosmétiques, les quincailleries, les pièces détachées, les fournitures de bureau et les produits alimentaires.

Ces produits sont acheminés sur les marchés et foires locaux de Bamako, de Fana et de Ségou et les marchés extérieurs : Côte d'ivoire, Mauritanie et Sénégal.

Les données relatives aux opérateurs économiques sont indiquées dans le tableau n° ci-après :

Tableau n°28 : Effectif des opérateurs économiques inscrits aux impôts en 2003.

Types Opérateur / Entreprise	Effectif	Observations
Commerçants grossistes	2	
Commerçants détaillants	56	
Marchands forains	32	
Marchands de produits locaux	09	Céréales, oléagineux
Pharmacies	04	dont 1 vétérinaire
Tailleurs	13	dont 1 brodeur
Artisans	12	Mécaniciens, soudeurs, vulcanisateurs
Vendeurs de café	10	
Meuniers	20	18 produisent l'électricité
Gargotiers	07	
Exploitants de cabines téléphonique	03	
Revendeurs de carburant	05	
Transporteurs	32	
Total	205	

Sources : Service des impôts du Cercle de Baraouéli

Les facteurs favorables et les potentialités au développement du commerce sont :

Les potentialités :

- l'existence de la route RN6 et de la RIL 41 qui constituent un facteur essentiel de désenclavement et d'échanges ;
- l'existence de marchés et foires hebdomadaires ;
- la présence de la chambre de commerce, d'une coopérative des marchands de bétail et des marchands de volailles, de l'association des vendeurs de poissons et des gargotières ;
- la présence de la CMDT.

Les problèmes liés à l'exercice des activités commerciales sont :

- les difficultés de conservation des produits périssables (pastèques, tomates, viande..) ;
- l'absence de rampe d'embarquement du bétail ;
- la concurrence déloyale et la fraude ;
- l'absence d'infrastructure de commerce adéquate ;
- l'incivisme et la méconnaissance de la réglementation fiscale ;
- l'insuffisance de personnel pour les services financiers de la localité (un seul contrôleur pour le Cercle).

5.3.2- Transport

Situé sur l'un des plus grands axes routiers du pays, la commune de Konobougou est un lieu de transit.

Le transport à l'intérieur de la commune est essentiellement assuré par les camionnettes, les mini cars, les camions bennes, les charrettes, les animaux de trait (chevaux, boeufs et surtout ânes), les cyclomoteurs et les vélos.

Quant au transport inter-urbain ou inter-état, il est effectué par des camions, des cars et des mini cars.

Le transport est très peu développé dans la commune en raison de l'état des infrastructures routières. Seule la RN6 et la RIL41 ont subi des aménagements et sont entretenues périodiquement.

Il n'existe ni syndicat, ni coopérative des transporteurs à Konobougou. Cependant, les transporteurs sont regroupés depuis 2000 autour d'une association dénommée "J&KAFO " des transporteurs routiers de Konobougou qui organise et gère le transport dans la commune à travers ses 71 membres.

Elle est dirigée par un Conseil d'Administration de 12 membres avec à sa tête un Président et un comité de surveillance de 3 membres. Toutefois, l'association n'a pas de représentation à l'intérieur de la commune.

Le parc automobile est constitué de :

- 30 mini-cars de 18 à 19 places,
- 15 camions de 10 tonnes pour le transport des marchandises,
- 2 camions remorques de 35 tonnes pour le transport des marchandises,
- 5 camions bennes pour le transport des matériaux de construction.

On peut identifier deux types de transport : le transport de personnes et le transport des marchandises.

Transport de personnes :

Il est assuré sur les axes suivants :

*** Niveau intercommunal :**

- Konobougou – Baraouéli ;
- Konobougou – Fana ;
- Konobougou – Nangola ;
- Konobougou – Gouendo ;
- Konobougou – Kalaké ;
- Konobougou – Ségou ;
- Konobougou – Sanando ;
- Konobougou- Tamani ;
- Konobougou – Somo.

les jours de foires par les camions, les cars, les minicars pour le transport des personnes et des biens.

*** Niveau inter-urbain**

- Konobougou –Fana (28 km);
- Konobougou – Bamako (160 Km);
- Konobougou – Ségou- Macina ;
- Konobougou – Ségou – Bia – Koutiala ;
- Konobougou – Ségou – San- Mopti- Gao ;
- Konobougou – Ségou – Niono ;
- Konobougou – Baraoueli (20 km);

tous les jours par les camions, les cars, les minicars pour le transport des personnes et des marchandises.

Selon l'association "JéKAFO", le flux de personnes à destination de Bamako, Ségou, Fana etc.. est estimé à environ 144 000 personnes en moyenne par an.

Transport de marchandises : Il concerne par an :

- le bétail : environ 26 500 ovins et caprins ;
- les produits agricoles : 34 800 tonnes de coton et céréales ;
- les produits forestiers : 26 400 tonnes de bois ;
- les produits manufacturiers : 61 200 tonnes de produits manufacturés et aliments divers.

Ce transport se fait à destination de Bamako, Ségou, Tamani, Baraouéli, Sanando, Somo, Niono, Dougabougou etc.

Les données relatives au flux de véhicules sont données dans le tableau n° ci-après :

Tableau n°29 : Flux de véhicules en direction de Ségou ou Bamako

Destination	Cars	Mini-cars	Poids lourds	Voitures particulières
Ségou	30	75	55	127
Bamako	30	73	48	136

Source : Comptages réalisés par le Consultant entre 7h du Matin et 17h

Selon ce comptage, il passe environ 6 cars, 15 mini-cars, 10 poids lourds et 25 voitures particulières par heure à Konobougou soit au total 56 véhicules par heure et environ un véhicule toutes les minutes. C'est donc un trafic assez dense.

Les problèmes liés au transport routier sont :

- le manque de gare routière formelle;
- le manque de formation des transporteurs ;
- la vétusté du parc ;
- l'insuffisance de panneaux de signalisation ;
- le mauvais état et l'insuffisance de pistes dans la zone péri-urbaine.

Les facteurs favorables au développement du transport sont :

- l'existence d'une association des transporteurs ;
- l'existence de la route nationale RN6 et de la RIL 41 ;
- la disponibilité des pièces de rechange.

5.3.3- Administration et ONG

- Administration

L'administration regroupe :

- le Service des Impôts ;
- le Service Local du Contrôle et de la Réglementation ;
- le Service Local de la Conservation de la Nature ;
- l'Antenne d'Appui Conseil à l'Aménagement et à l'Équipement Rural (AACAER) ;
- le Service Local de la Compagnie Malienne du Développement des Textiles (CMDT) ;
- le Service Local de la Société des Télécommunications du Mali (SOTELMA) ;
- le Service de la Mairie ;
- le Service du Sous-Préfet ;
- le Service Local de l'Institut d'Économie Rurale (IER) ;
- le Service de la Gendarmerie ;
- le Service de l'Éducation ;
- le Service de la Santé.

- ONG

Les ONG intervenant dans la commune sont : le Groupe Solidarité Sahel (GSS) et l'Association Malienne pour la Promotion du Sahel (AMAPROS).

- l'AMAPROS (Association Malienne pour la Promotion du Sahel): intervient depuis plus d'une décennie dans les domaines de: l'environnement, l'agriculture durable, la sécurité alimentaire, le crédits-épargne, le renforcement institutionnel / alphabétisation, la santé et l'éducation. Elle œuvre surtout pour la promotion des paysans et des femmes.

- le GSS : Installée dans la commune depuis 2000, intervient dans les domaines de l'éducation, de la gestion de ressources naturelles, de la planification et du développement communal. Elle intervient parallèlement dans le renforcement des capacités.

Sa population cible est constituée par les femmes, les enfants, les élus communaux et les organisations communautaires de base (O.C.B).

La Mairie perçoit des recettes en taxes diverses, subventions ou en prestation de services.

5.3.4-Tourisme

L'activité touristique n'est pas développée à Konobougou malgré la facilité d'accès, l'existence de sites touristiques et d'infrastructures d'accueil qui sont :

- le tombeau de Alpha Silamakan dit Faran à Gouénina ;
- le tombeau du lieutenant Huillard entre Souba et Yérébougou ;
- la grotte dans la colline de Ouotombougou qui abritait jadis les hyènes ;
- le dougourè ba, arbre sous lequel étaient entassées les victimes de la bataille de Bomoti ;
- le Ntégou où était suspendu le « tabalé », le tam-tam de guerre (Bomoti) ;
- le site de Niola à 2 km, lieu de départ de N'Golo Diarra à Ségou roi de Ségou ;
- un campement administratif de 6 chambres avec salle de réunion.

5.3.5- Institutions financières

Il n'y pas de banque conventionnelle, mais deux institutions de micro finance qui sont :

Kafo Jiginè :

La Caisse d'Epargne et de Crédit de Mali Sud antenne de Konobougou au capital de 7 548 500 Fcfa octroie des crédits pour la promotion des activités génératrices de revenus (AGR), l'acquisition d'intrants et d'équipements pour les paysans.

Elle compte 1531 sociétaires ;

CANEF :

Le Centre d'Appui Nutritionnel et Economique aux Femmes intervient dans les activités féminines et singulièrement dans la protection de la mère et de l'enfant et la promotion des activités génératrices de revenus (AGR).

Les sociétaires étaient au nombre de 453.

Les ONG (GSS et AMAPROS) octroient des crédits exclusivement aux femmes pour la promotion du maraîchage et des champs collectifs.

Les problèmes liés au financement sont :

- les difficultés dans le remboursement des crédits ;
- le manque de concertation entre les caisses pour la gestion des mauvais clients .

Les facteurs favorables sont :

- l'accès facile au crédit.

CONCLUSION

L' économie de la commune est basée principalement sur l'agriculture, l'élevage et le commerce avec d'énormes potentialités dans le transport et dans l'artisanat.

Les espaces réservés à ces activités doivent être protégés et il faut prévoir d'autres en vue de recevoir de nouvelles unités de transformations de produits et de sous produits.

Le commerce doit être soutenu par la réalisation d'infrastructures appropriées.

VI. VOIRIE - RESEAUX DIVERS- ENVIRONNEMENT



Tronçon urbain de la RN6



Décharge sauvage dans la ville

Introduction

Dans la commune de Konobougou, la voirie classée aménagée comprend deux grands axes : la Route Nationale n°6 (RN6) et la Route d'Intérêt Local n° 41 (RIL41) . Par contre, les pistes pour la plupart sont à aménager.

La ville de Konobougou est caractérisée par l'insuffisance des voies de communications. Elle souffre d'une insuffisance de réseaux et d'infrastructures urbaines:

- voirie non aménagée ;
- absence de réseaux d'assainissement, d'électricité, d'adduction d'eau et de téléphone.

6.1. VOIRIE

Il existe dans la ville de Konobougou deux types de voies : les voies classées et la grande voirie urbaine. Des pistes de liaison la relie aux chefs-lieux des communes voisines.

6.1.1 Voirie Classée

Dans la Commune de Konobougou il existe deux (02) routes classées :

- la Route Nationale n°6 (RN6) qui relie Bamako à Ségou via Konobougou. C'est une route bitumée qui traverse la Commune de Konobougou d'Ouest en Est sur 40 km dont 2,6 km à l'intérieur de la ville de Konobougou. Son état est passable et elle est dégradée en certains endroits faute d'entretien courant ;
- La Route d'intérêt local n°41(RIL41) : elle relie Konobougou à Baraouéli sur une distance de 20 Km et parcourt 8 km environ dans la Commune. Elle a reçu un aménagement en latérite et son état est passable.

6.1.2. Pistes de liaison

Elles relient la ville de Konobougou aux chefs-lieux des Communes voisines. Il existe à l'intérieur de la Commune de Konobougou Cinq (05) principales pistes de liaison. Leur aménagement pour la plupart n'est pas effectué.

Il s'agit de :

- la piste Konobougou – Kalaké d'une longueur de 8 km dans la commune ;
- la piste Konobougou – Kéréla d'une longueur de 12 km dans la commune ;
- la piste Konobougou – Nangola d'une longueur de 15 km dans la commune ;
- la piste Konobougou – Sanando d'une longueur de 20 km dans la commune ;
- la piste Konobougou – Guendo d'une longueur de 24 km dans la commune.

Non aménagées, le principal problème de ces pistes reste leur praticabilité difficile en saison des pluies et la traversée des ravins.

6.1.3. Voirie urbaine

La voirie urbaine est composée de voies primaires, secondaires et tertiaires. Dans le cadre du SDU, seules sont prises en compte les voies structurantes, c'est à dire la voirie primaire et quelques rares voies secondaires.

Compte tenu de l'importance des flux, les voies ou tronçons de voies suivants ont été identifiés :

- la RN6 dans sa traversée de la ville sur environ 2,6 km avec une emprise de 30m ;
- la RIL41 dans sa traversée de la ville sur environ 0,8km avec une emprise de 30m;
- la voie Nord –Sud passant à l'Est du centre commercial d'une longueur de 0,7km avec une emprise de 20m;
- la voie Nord-Sud passant à l'Ouest du terrain de sport, traversant la RN6 d'une longueur de 0,8km avec une emprise de 20m;

- la voie Nord-Sud allant de la RN6 et passant à l'Est de l'école B d'une longueur de 0,6km avec une emprise de 20m;
- la voie Nord-Sud allant de la RN6 au marigot et passant à l'Est du terrain de sport d'une longueur de 0,3km avec une emprise de 20m;
- la voie Nord-Sud passant à l'Ouest de la medersa de la grande mosquée, traversant la RN6 vers le Nord d'une longueur de 1,25km avec une emprise de 12m;
- la voie Est-Ouest parallèle à la RN6 allant du "Foutakalako" et passant au Sud de la mosquée de l'Est d'une longueur de 1,7 km avec une emprise de 20m.

Dans l'ensemble, la voirie urbaine n'a fait l'objet d'aucun aménagement à l'exception des tronçons de la RN6 et de la RIL41 à l'intérieure de la ville.

Les voies de Konobougou ne sont pas dénommées.

6.1.4. Ouvrages d'art

Les principaux ouvrages d'art existant dans la commune sont ceux qui ont été réalisés lors de l'aménagement des voies classées (RN6 et RIL41). Il s'agit des dalots cadres et des ponts busés. Sur les pistes de liaisons, il existe par endroits des radiers submersibles destinés à assurer la traversée des cours d'eau.

6.2. RESEAUX DIVERS

6.2.1 Alimentation en eau potable

Généralités

L'accès à l'eau potable aussi bien pour les humains que pour les animaux reste l'un des principaux problèmes au développement socio-économique de la commune de Konobougou. En effet bien qu'étant mieux arrosée (pluviométrie moyenne de 750mm par an), la Commune ne dispose pas de points d'eau permanents.

Les sources d'eau sont constituées en majeure partie de puits traditionnels et de forages équipés de pompes manuelles. Les pompes sont insuffisantes et mal entretenues et les puits presque tous à sec pendant la saison sèche.

L'insuffisance de points d'eau liée aux difficultés de financement explique le mouvement des animaux vers le Niger et le Bani pendant la saison sèche.

L'alimentation en eau potable de la ville de Konobougou

La ville de Konobougou ne dispose pas de réseau d'adduction d'eau.

En absence du réseau d'adduction d'eau, la ville s'alimente au moyen d'un système de pompage solaire autonome sur forage où la desserte est faite directement au niveau d'un château d'eau métallique de 10 m3.

La ville est également dotée de :

- quatre (04) forages équipés de pompes manuelles réparties entre Konobougou I (02) et Konobougou II (2) ;
- dix (10) puits à grand diamètre dont sept (07) à Konobougou I et trois (03) à Konobougou II ;
- des puits traditionnels dans les familles.

Il existe un Comité de gestion d'eau au niveau du château.

Le seul château d'eau est insuffisant et les pompes manuelles sont fréquemment en panne.

Selon l'étude de SCET Tunisie pour l'adduction d'eau de la ville, la consommation moyenne d'eau par jour et par personne diffère d'un quartier à un autre et ceci selon le niveau des

infrastructures d'approvisionnement et le niveau d'équipement du quartier par des forages et des puits modernes. Elle est de l'ordre de 30l/j/personne.

Les problèmes liés à l'approvisionnement en eau sont :

1. l'éloignement du point d'eau;
2. la mauvaise qualité de l'eau;
3. la profondeur des puits ;
4. le manque d'entretien des pompes.

Autres points d'eau dans la Commune

Les données relatives aux points d'eau existant dans la commune sont indiquées dans le tableau n° ci-après.

Tableau n°30 : Répartition des points d'eau à l'intérieur de la commune

N°	Désignation	Nature Ouvrage		Observations
		Forage	Puits à grand diamètre	
1	Kalobo	4	1	
2	Farabougou	1	1	
3	Fadabougou	1	1	
4	Niola	1	1	
5	Bananido	2	1	
6	Welegana	2	1	
7	Dionipissa	2	1	
8	Diomisidi	2	1	
9	Siratiguiwere	2		
10	Balabougou	1	1	
11	Badinatou	2		1 Forage Fonct.
12	Backabougou			
13	Boboté 1	1		
14	Boboté 2			
15	Boboté 3		1	
16	Boubouwere	1		
17	Bougounina	1		
18	Danzenibougou	1	1	
19	Djiblougou	1		
20	Djonkowane	1		
21	Dogobougou	2	1	
22	Dounamakebougou	1	1	Puits Non Fonct.
23	Fegela	1		
24	Gouliwere	1		
25	Guimbala	2	1	
26	N'Garawere	1		
27	Godougouni	1		
28	Kelabougou	1		
29	Konobougou	4	9	
30	Marobougou	2	1	Puits non Fonct.
31	Moabougou	1	1	
32	Moabougouwere			
33	Nerekoroko		1	
34	N'Gouenina	2		
35	Nianamawere	1		
36	Noukoula	1	1	
37	Sanakono	1		
38	Siguidolowere	1		
39	Siguidolo Bambana	1	1	
40	Souba	1	1	
41	Tougani	1		
42	Welakowa	1		
43	Wontobougou	2	1	
44	Yamadougou	1		
		56	30	

Plus de 90% des pompes sont en pannes et les puits tarissent en saison sèche. Cette situation fait que la majeure partie de la population s'alimente au niveau des puits traditionnels où l'eau n'est pas toujours potable.

Conclusion :

La nécessité de création d'un réseau d'adduction d'eau potable se pose dans la ville de Konobougou avec acuité.

En hydraulique pastorale, la création de points d'eau s'impose.

6.2.2. Electricité

La ville de Konobougou ne dispose pas de réseau EDM. Il existe d'autres sources d'énergie utilisées par les populations pour satisfaire les besoins individuels : groupes électrogènes, panneaux solaires et surtout les moulins.

Malgré sa technologie alternative, le système d'électrification par moulin connaît un grand succès dans la ville. Il procure du travail à 18 artisans et permet de desservir environ 118 abonnées.

La nécessité de création d'un réseau d'électricité conventionnel s'impose.

Le potentiel en énergies nouvelles et renouvelables, notamment en énergie solaire est considérable.

6.2.3. Téléphone-Télévision-Radio-Poste

- Téléphone:

La ville de Konobougou est desservie par le Central téléphonique de Baraoueli d'une capacité de 512 abonnés. Le Nombre d'abonnés de Konobougou est de 30 dont trois (3) cabines publiques.

Il faut noter l'existence d'une centaine de demandes non satisfaites dans la ville de Konobougou, le central de Baraouéli étant saturé.

- Télévision – Radio :

Une radio Communautaire du Cercle dénommé « KONOTIE » émet à Konobougou en modulation de Fréquence (FM). Elle couvre la ville de Konobougou et environs.

La Station relais pour la Télévision et la Radio Nationale (émettant en modulation de fréquence ou FM) est installée à Baraoueli. Les images reçues à Konobougou sont de mauvaise qualité.

Les problèmes rencontrés sont :

- l'absence de réseau d'électricité ;
- l'insuffisance de matériels, d'infrastructures adéquates et de personnels qualifiés.

- Poste

La livraison du courrier et des mandats est assurée dans les localités par un représentant de l'Office National des Postes (ONP) installé à Konobougou.

6.3 ENVIRONNEMENT

6.3.1 Assainissement

En l'absence de voirie municipale et d'une insuffisance de moyens, l'assainissement de la ville de Konobougou n'est pas assuré.

On ne note pas en outre une organisation des populations autour d'actions visant l'assainissement de leur milieu.

- Drainage des eaux pluviales

La ville de Konobougou est située dans une cuvette entourée par des plateaux et ouverte vers le Sud-Est, d'où un sens d'écoulement Ouest-Est des eaux de ruissellement.

La digue constituée par la RN6 et la position des plateaux autour de la ville définissent deux bassins versants situés au Nord et au Sud.

Il existe une digue de protection située à l'Ouest de la ville.

Il n'y a aucun système de drainage des eaux dans la ville de Konobougou. Les eaux pluviales sont drainées suivant la pente naturelle de direction Ouest-Est.

Trois grands ravins jouent le rôle de collecteurs naturels. Ce sont :

- le « Moutoumabougou Kô » qui passe par le nord de la ville ;
- le ravin situé sur le prolongement de « Foutakala kô » ;
- le ravin situé au sud de la ville qui rejoint celui de « Foutakala kô ».

Compte tenu de la configuration du terrain (pentes très prononcées par endroits), le drainage des eaux de ruissellement constitue aujourd'hui un problème crucial : ravinement des rues, effondrement des constructions à la suite d'inondations fréquentes.

- . Evacuation des déchets liquides

Il n'existe pas de système d'évacuation des eaux domestiques à Konobougou. Les eaux sont déversées dans les rues à travers des saignées effectuées dans les murs de clôtures ou dans des petites excavations faisant office de puisards où le sol les absorbe.

Cette pratique pose des problèmes environnementaux dans les quartiers.

Les eaux usées de l'aire d'abattage sont directement déversées dans une dépression. La ville ne disposant pas de spiros, les latrines sont vidangées manuellement et les excréta sont utilisés dans les champs comme fumures.

Bien que ne posant pas actuellement de problèmes majeurs, à cause des quantités d'effluents produites, il existe dans la ville une dizaine de teinturiers. Elles déversent leurs eaux dans les rues, polluants ainsi l'atmosphère et le sol.

- . Evacuation des déchets solides

A Konobougou, les déchets solides sont principalement constitués par les ordures ménagères et des déchets biomédicaux du centre de santé.

Collecte et transport des ordures ménagères

Il n'existe aucun système de collecte et de transport des ordures ménagères qui sont déposées anarchiquement à travers la ville avant d'être transportés dans les champs comme fumures.

Les ordures sont brûlées dans les rues.

Les bouses d'animaux qui divaguent dans les rues constituent une source de pollution.

Déchets biomédicaux

Les déchets biomédicaux sont déversés et brûlés dans un trou. Cette pratique est source de nuisance.

6.3.2. Situation de l'écosystème

Introduction

Située dans une zone où l'exploitation des ressources naturelles est contrôlée par les Services de la Conservation de la Nature, la commune de Konobougou connaît les problèmes environnementaux suivants :

- le déboisement ;
- l'érosion ;
- l'inexistence d'un réseau d'assainissement;
- les feux de brousse.

- . Déboisement

Situé à la lisière de la zone soudanienne, le milieu écologique de la commune de Konobougou jadis florissant a connu un appauvrissement de la diversité biologique liée à la disparition d'espèces végétales et animales de plus en plus nombreuses accompagné d'une dégradation du cadre de vie des populations.

Le déboisement est provoqué par la coupe abusive du bois (bois de chauffe et charbon de bois). Le défrichement des champs a entraîné la dégradation du couvert végétal avec comme conséquence la disparition d'espèces animales et végétales.

La pression excessive sur les ressources naturelles établit un processus de dégradation des sols et des végétaux qui diminue structurellement la production des moyens de survie et aggrave la pauvreté.

Toute politique tendant à atténuer cette situation suppose la mise en place d'une stratégie fondée sur la réhabilitation des écosystèmes autour desquels s'organise la vie.

Les actions suivantes sont à l'origine du déboisement dans la commune :

- la disparition des grands ligneux sur pieds à cause des déficits pluviométriques persistants;
- la dégradation du couvert végétal par l'extension des défrichements (champs et jardins), l'élevage pastoral extensif. En saison sèche, à la recherche d'eau, les animaux sont pâturés hors de la commune sur les communes riveraines du Bani ou du Niger. L'attroupement des animaux dans ces communes entraînant une dégradation du couvert végétal et d'autres problèmes intercommunaux ;
- la coupe abusive du bois pour le charbon de bois, le bois de chauffe, bois d'œuvre, la construction et autres activités domestiques;
- les feux de brousse ;
- la disparition d'espèces animales et végétales suite à la destruction de l'habitat de la faune et du surpâturage.

Il n'existe des mesures de sauvegarde de l'environnement. Ce sont :

- les plantations d'alignements et de bosquets ;
- les aménagements de bosquets villageois ou individuels ;
- les plantations individuelles ou collectives.

La superficie totale reboisée porte sur une superficie totale de 98 ha.

- **Erosion**

La dégradation du couvert végétal favorise l'érosion hydrique.

Peu de mesures sont prises pour la protection des terres de cultures contre l'érosion.

6.4. CIRCULATION-SECURITE

La circulation dans la ville de Konobougou connaît beaucoup de difficultés. Ce sont :

- l'insuffisance de panneaux de signalisation ;
- l'occupation des voies publiques ;
- la méconnaissance des règles de la circulation;
- la vétusté du parc automobile.

La couverture sécuritaire de la Commune est assurée par un Poste de Sécurité relevant de la Brigade Territoriale de la gendarmerie de Baraouéli.

- Les données statistiques sur les accidents de circulation sont:
 - le nombre d'accidents par an : 50 à 60 ;
 - le nombre de morts par an: 25 à 30 personnes ;
 - le nombres de blessés par an : 95 à 100 personnes dont 25% de blessés graves et 35% de blessés légers.
- Les points de risques d'accidents sont :
 - PK01 et PK16 sur l'axe Konobougou – Ségou ;
 - PK01 et PK10 sur l'axe Konobougou – Fana ;
 - PK01 et PK08 sur l'axe Konobougou – Baraouéli.

Conclusion

La ville de Konobougou est dépourvue de tout réseau d'adduction d'eau, de drainage des eaux pluviales ou d'électricité. Il n'existe pas non plus de système d'évacuation des eaux usées et des excréta.

Le ramassage des ordures ménagères reste également un problème du fait de l'inexistence d'infrastructures adéquates.

VII.

EQUIPEMENTS EXISTANTS



Hangars du marché un jour de foire



Groupe scolaire Konobougou A

INTRODUCTION

Les équipements collectifs de la ville de Konobougou peuvent être répartis en huit (8) grandes catégories :

1. Equipements administratifs ;
2. Equipements socio-sanitaires ;
3. Equipements scolaires ;
4. Equipements commerciaux ;
5. Equipements sportifs et culturels ;
6. Equipements touristiques et de loisirs ;
7. Equipements culturels ;
8. Equipements de sécurité.

7.1. EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS

Les équipements administratifs de la ville de Konobougou sont :

7.1.1. Equipements administratifs et d'encadrement technique

Les équipements administratifs et leurs états sont donnés dans le tableau ci-après.

Tableau n°31 : Equipements administratifs de la ville de Konobougou

Equipements	Localisation	Superf.	Date const.	Nature Matériau	Etat	Observation
Bureau du Sous-Préfet et logement	Konobougou I	6750m2	1965	Dur	Bon	Clôturé
Mairie	Konobougou I	9600m2	1997	Dur	Bon	Ex-Africare
Conservation de la Nature	Konobougou II	1125m2	1990	Dur	Bon	Non clôturé
SLCR	Konobougou II	20m2	-	Dur	Mauvais	Séchoir aire abat.
CSCOM-Services socio-sa.	Konobougou II	500m2	1994	Dur	Bon	Non clôturé
Centre des Impôts	Konobougou I	1125m2	1997	Dur	bon	Clôture
CMDT Logement	Konobougou I	3600m2	1982	Dur	bon	Clôture en banco
Cité des Enseignants	Konobougou II	6250 m2	1961	Semi-dur	Mauvais	A réhabiliter
SOTELMA	Konobougou II	500m2	1998	Dur	bon	Non clôture
Radio Communautaire	Konobougou I	1320m2	2000	Dur	bon	Non Clôture
SLRC	Konobougou II	20m2		Dur	Mauvais	Séchoir
Gendarmerie	Konobougou II	2500m2	1992	Dur	bon	Non Clôture
Garde Nationale	Konobougou I	1350m2	1977	Banco	Mauvais	En ruine
Campement administratif	Konobougou II	1250 m2	1980	Sémi-dur	Bon	Clôture en dur

Ces équipements sont pour la plupart en mauvais état ou insuffisants. Seuls quelques uns comme les bureaux et logement du Sous-Préfet, la SOTELMA, la CMDT, la Radio Communautaire ou la Gendarmerie par exemples ont des locaux convenables. Certains services n'ont pas de locaux propres (SLRC, ONP, AACAEER ou la Mairie hébergée dans les anciens locaux de Africare).

Il faut les réhabiliter ou les rénover et procéder à des extensions ou à des nouvelles constructions.

7.1.2 Organismes de développement

Ce sont principalement les Organismes Non Gouvernementaux (ONG) ou Associations de développement : Groupe Solidarité Sahel (GSS), Association Malienne pour la Promotion du Sahel (AMAPROS), Centre d'Appui Nutritionnel et Economique aux Femmes (CANEF).

Les locaux sont loués.

7.1.3 Etablissements financiers

En l'absence de banques, il s'agit essentiellement de la caisse d'épargne et de crédit de Mali Sud Kafo Jiginè .

Les locaux qui appartiennent à la caisse sont dans un bon état .

Les ONG GSS, CANEF et AMAPROS font de la micro-finance (micro-crédit) exclusivement pour les femmes.

7.2. EQUIPEMENTS SCOLAIRES

Avec un taux de scolarisation globale de 75%, la commune de Konobougou présente un niveau appréciable par rapport au niveau national en dépit d'une insuffisance d'infrastructures adaptées.

Les équipements scolaires existants sur le territoire de la Commune de Konobougou sont:

- équipements scolaires de niveau Communal.: établissements préscolaires et établissements de premier cycle de l'enseignement fondamental ;
- équipements scolaires de niveau Cercle : le second cycle de l'enseignement fondamental.

7.2.1 : Enseignement préscolaire

Deux jardins d'enfants avaient été créés dans la ville de Konobougou mais n'ont jamais fonctionné faute d'appuis et de sensibilisation. Ils manquent de locaux et de personnel d'encadrement qualifié.

7.2.2. Enseignement fondamental

- Ecoles de Premier cycle

Ville de Konobougou

Dans la ville de Konobougou existent deux écoles de premier cycle : l'école de Konobougou A 1^{er} cycle et l'école de Konobougou B. Leur effectif total est de 1167 dont 669 garçons (58%) et 498 filles (42%).

L'école de Konobougou A, la plus vieille de la ville a été créée en 1961.

**Tableau n°32 : Ville de Konobougou : Effectifs des Ecoles de 1^{er} Cycle
(Année scolaire 2004-05)**

Nbre Clas.	Elèves			Enseignants				Nb moyen. Elèves/clas.	Observ.
	G	F	Total	MPC	CO	MS	Total		
12	669	498	1167	8	12	4	24	98	A en mauvais état B en bon état

Source : CAP Konobougou

MPC = Maître Premier Cycle ; Co = Contractuels; MS = Maître Stagiaire G= Garçons ; F= Filles

Avec près de 100 élèves par classe et 49 par maître, la pression sur les écoles de la ville est forte.

L'école de Konobougou B qui est construite en 2002 avec clôture dispose de locaux neufs tandis que celle de Konobougou A a des locaux passables ou en mauvais état.

Villages

Il existe 15 écoles dont (5) écoles publiques et (10) écoles communautaires implantées dans les villages de la commune avec un effectif total de 1551 élèves dont 1002 garçons (64%) et 549 filles soit 36%). Ces écoles fonctionnent très souvent avec des locaux qui ne répondent pas aux normes ou sont insuffisants avec souvent de simples abris salles de classe.

Certaines écoles n'ont pas de salles de classe (simples abris) et la majorité de celles qui en disposent n'a que trois salles de classe.

Les pourcentages de réussite au CFEPCEF (entrée en 7^{ème}) varient de 12% à Bougou Wéré à 87% à Kodougouni avec une moyenne de 48%.

Les écoles ne sont pas clôturées et les latrines sont inexistantes.

Il y a une insuffisance de mobiliers scolaires et de matériel didactique

Le personnel enseignant est également insuffisant avec un besoin d'environ 15 enseignants pour l'ensemble des écoles des villages.

La réhabilitation et la construction de nouvelles salles de classe et de latrines ainsi que le recrutement d'enseignants sont donc nécessaires

Tableau n°33 : Besoins en salles des écoles de la Commune.

Ecoles	Salles de classe existantes	Besoin en salles de classe
Ecoles publiques		
Konobougou A	9	4 (réhabilitation)
Konobougou B	6	3
Bananido	6	0
Kodougouni	3	3
Wondobougou	3	3
Mobabougou	0	6
Wéla Coura	0	6
Total Ecoles publiques	27	25
Ecoles Communautaires		
Boubou Wéré	3	3
Dounamakébougou	3	3
Gourele Wéré	3	3
Kolobo	3	3
Noukoula	3	3
Guimbala	3	3
Dioni-Sidi	3	3
N'Goinina	3	3
Sanankoro	3	3
Souba	3	3
Total écoles communautaires	30	30
Total Général	57	55

Source CAP de Baraouéli

- Second-cycle

Il existe dans la commune de Konobougou un (1) seul second cycle situé dans la partie Nord de la ville de Konobougou au sein du Groupe scolaire de Konobougou A .

Il connaît les problèmes suivants :

- absence de mur de clôture et de latrines ;
- insuffisance du mobilier et surcharge des salles de classes ;
- personnel enseignant insuffisant etc..

Tableau n°34: Effectifs du Second Cycle d (Année scolaire 2004-2005)

Nbre Clas.	Elèves			Enseignants				Nb moyen. Elèves/clas.	Observ.
	G	F	Total	MSC	CO	MS	Total		
3	300	111	411	5	4	1	10	137	En bon état sans clôture

Source : CAP de Baraouéli

MSC=Maître du second cycle ; CO=Contractuels; MS= Maître Stagiaire ; G=Garçons ; F=Filles

Avec plus de 100 élèves par classe, le second cycle enregistre une pléthore d'effectifs dûe au fait que c'est le seul second cycle de la commune.

En ce qui concerne la fréquentation on compte une fille (28%) pour deux garçons (72%).

Sur 70 candidats inscrits au DEF en 2004, 56 ont été déclarés admis soit un taux de réussite d'environ 80%. La répartition entre garçons et filles est la suivante : 40 garçons soit 71%, 16 filles soit 29%. Il y a donc une fille admise pour deux garçons.

7.2.3 Medersas

Il existe cinq medersas dans la commune : quatre à Konobougou ville et une à Noukoula.

Deux medersas sur 4 ne sont pas fonctionnelles à Konobougou.

Les locaux qui sont de qualité médiocre sont tous en banco.

Ce sont :

Ville de Konobougou :

- la medersa Al Attiad ;
- la medersa Oubeï Ben Kaab ;
- la medersa Abibakar Sidiki;
- la medersa El Nour ;

Nougoula : la Medersa Talimou Dini El Islam

Sur un effectif total de 106 élèves, 80 (75%) sont des garçons et seulement 26 (25%) des filles.

7.2.4. Centres d'Alphabétisations

Il n'existe pas de centre d'alphabétisation dans la Commune de Konobougou.

7.2.5. Centres d'Education pour le Développement (CED)

Dans la commune de Konobougou il y'a un centre d'Education pour le Développement situé à Siguidolo Bamana. Les locaux sont inadaptés et en mauvais état.

Conclusion

La ville de Konobougou ne dispose pas d'équipements scolaires adéquats et suffisants et de personnel enseignant en nombre suffisant. Il n'y a qu'un seul second cycle dans la ville.

Ainsi, toute action tendant à améliorer la scolarisation doit privilégier la sensibilisation des populations pour la scolarisation des filles et la création d'infrastructures scolaires.

La situation des équipements scolaires de la ville de Konobougou est donnée dans le tableau ci-après :

Tableau n°35 : Etat récapitulatif des équipements scolaires de la ville de Konobougou

Equipements	Localisation	Superf.	Date const.	Nature Matériau	Etat	Observation
Jardin d'enfant	Konobougou I	1ha	1973	banco	Mauvais	En location dans la maison des jeunes
Ecole Konobougou B	Konobougou I	6000m2	2002	Dur	Bon	Clôturé
Groupe scolaire A	Konobougou II	2,5 ha	1961	Banco	Passab.	A réhabiliter
Medersa Al Attiad	Konobougou I	1500m2	1981	Banco	Passab.	Clôturé en banco
Medersa Oubeï Ben Kaab	Konobougou II	1600m2	1999	Banco	Passab.	Salles non conf. aux normes
Medersa Mahadi Abibakar Sidiki	Konobougou II	0,5ha	2000	Banco	Passab.	En délocalisation
Medersa El Nour	Konobougou	1ha	2000	Banco	Passab.	6 classes dont 3 en paillote

7.3 EQUIPEMENTS SOCIO-SANITAIRES

Les équipements sanitaires situés sur le territoire de la Commune de Konobougou se répartissent entre :

- équipements publics

- équipements de niveau communal : le Centres de Santé Communautaire ou CSCOM de Konobougou et les maternités de Bananido, Kodougouni et Wontobougou ;

- équipements privés

- cinq dépôts de médicaments dont un destiné à la médecine animale : trois plus le dépôt animal à Konobougou ville et un à Wondobougou.

Les maladies les plus rencontrées sont : le paludisme, les infections respiratoires aiguës et cutanées, les maladies diarrhéiques et les affections cardio-vasculaires.

Les maladies diarrhéiques et les maux de ventre sont dues à la consommation d'eau non potable tandis que le paludisme résulte de conditions d'hygiène et sanitaires déplorables.

Tableau n°36 : Maladies fréquentes

Désignation	%
Paludisme	45,27
Infections respiratoires aiguës (IRA)	6,05
Maladies diarrhéiques	20,86
Infections cutanées	6,19
Autres maladies	21,63
Total	100

Source: Services Socio-Sanitaires de Konobougou

Les autres maladies rencontrées sont : la bilharziose, l'onchocercose et l'achistosomiase.

7.3.1 Secteur public**- CSCOM de Konobougou**

Construit en 1991, le Centre de Santé de Communautaire de Konobougou (CSCOM) est le seul équipement sanitaire important de la ville où convergent tous les malades de la ville et ceux de la commune et même des communes voisines.

Il résulte de la réhabilitation et de la transformation du centre de santé construit en 1969. Situé au Nord de la ville dans le quartier de Konobougou II, le centre de santé qui est composé d'un dispensaire, d'une maternité et d'un dépôt de médicaments, compte 8 lits d'hospitalisation répartis entre la maternité (4) et le dispensaire (4).

Le dispensaire comprend :

- 1 salle de consultation médecin ;
- une salle de consultation pour infirmier ;
- une salle de petite chirurgie ;
- une salle d'hospitalisation ;
- un dépôt de médicaments ;
- une salle de froids ;
- une véranda ;
- un enclos aménagé pour les soins.

Quant à la maternité, elle est composée de :

- 1 salle de consultation pour sage-femme ;
- 1 salle de consultation pour infirmière ;
- 1 salle d'accouchement ;
- 3 salles d'observation ;
- 1 salle d'attente ;
- 1 véranda.

Les locaux sont en bon état mais nécessitent une extension pour un fonctionnement normal du centre.

Tableau n°37 : Répartition des lits par service

Services	Nombre de lits d'hospitalisation
Maternité	4
Dispensaire	4
Total	8

Source: Services Socio-Sanitaires de Konobougou

Tableau n°38 : Personnel Socio-sanitaire

N°	Qualification	Nombre
1	Médecin généraliste	1
2	Gérante de dépôt de médicament	1
3	Technicien supérieur de santé	1
4	Infirmière obstétricienne	1
5	Matrones	4
6	Aides soignantes	2
	Total	10

Source Services Socio-Sanitaires de Konobougou

Les moyens logistiques sont quasiment inexistants.

Tableau n°39 : Moyens logistiques du CSCOM

Désignation	Nombre	Etat		
		Bon	Passable	Observation
Véhicule 4x4	-	-	-	
Ambulance	-	-	-	
Motos	2	2	-	
Groupe électrogène	-	-	-	
RAC	1	1	-	
Réfrigérateur	1	1	-	

Source : Services-Socio-Sanitaires de Konobougou

- Autres équipements sanitaires

En dehors du CSCOM de Konobougou, il existe dans la commune 3 maternités dont le personnel est composé d'une matrone et d'un aide soignant. Il ne dispose pas de locaux convenables et de matériel adéquat.

7.3.3 Secteur privé

En l'absence de structures de soins privées, il existe quatre (4) dépôts de médicaments tous implantés dans le centre ville de Konobougou: «La pharmacie du 26 Mars», la «pharmacie de la paix», «La pharmacie Lafia» et la «pharmacie vétérinaire» contiguë à la pharmacie Lafia sur la route de Barouéli.

7.4 EQUIPEMENTS COMMERCIAUX

Les équipements commerciaux de la ville de Konobougou sont : le marché, la gare routière, l'aire d'abattage, le parc de vaccination et le marché à bétail.

7.4.1 Centre Commercial

Il est situé autour du marché et le long de la RN6 et de la RIL 41. Il comprend le marché, des installations privées (boutiques, gargotes etc..) et se prolonge au Nord par le marché à bétail. L'arrière cour des boutiques situées le long des grandes voies est occupée par des habitations. Il a été dénombré environ 200 boutiques dans le centre commercial.

Le marché comprend les équipements suivants : une boucherie, des hangars précaires et des boutiques qui le bordent sur les périphéries Est, Ouest et Sud. Les jours de foire, il déborde sur l'espace situé au Sud-Est, seul espace prévu comme gare routière.

Les boutiques du marché sont utilisées pour le stockage des marchandises (poisson généralement) ou comme ateliers par les artisans.

Les hangars sont utilisés par les étalagistes principalement les jours de foire.

Aucune taxe n'est perçue actuellement par la Mairie sur le marché.

Il n'existe aucun système de ramassage des ordures du marché.

Le marché connaît les problèmes suivants :

- l'occupation anarchique ;
- l'insalubrité ;
- les installations précaires ;
- l'exiguïté.

7.4.2 Gare Routière

La gare routière de Konobougou n'est pas fonctionnelle dans la mesure où le site prévu pour assurer cette fonction est inadapté et surtout inondable en saison de pluie.

La fonction de gare routière est assurée:

- le long de la RN6 pour les destinations de Bamako et Ségou ;
- le long de la route de Baraouéli pour la destination de Barouéli.

Les véhicules encombrant la circulation sur les grands axes (RN6 et RIL41) et les voies adjacentes les jours de foire.

7.4.3 Dépôts de carburant et Stations Services:

Il n'existe pas de dépôt d'hydrocarbure réglementaire à Konobougou.

La ville compte trois (3) points de vente de carburant tous installés le long de la RN6 .

Ces points de vente se trouvent sur des sites non appropriés (voisinage d'habitation ou de commerces).

7.4.4 Aire d'abattage

Il existe au Nord de la ville sur la route de Barouéli, à proximité du marché à bétail une aire d'abattage . Sa superficie est d'environ 0,25 hectare.

Les effluents se répandent directement dans la nature où ils sont drainés en direction du marigot voisin. Ceci entraîne des problèmes de pollution du milieu : odeurs, désagrément visuel, pollution de la nappe phréatique en raison de la proximité du marigot.

Les abattages moyens journaliers sont de 25 à 30 ovins et caprins et 4 à 5 bovins.

7.4.5 Marché à bétail

Situé à la périphérie Nord de la ville, le long de la route de Baraouéli, le marché à bétail qui se tient les jours de foire n'est pas aménagé. Les seules installations existantes sont : des enclos en bois et des hangars précaires.

Sa superficie est d'environ 1 hectare.

Le marché à bétail est co-géré par la Mairie et la coopérative des marchands de bétail.

Un nouveau marché à bétail sur financement de l'Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Locales (ANICT) est en construction au Nord de l'actuel marché à bétail sur la route de Baraouéli.

Conclusion

Les équipements marchands de la Commune sont concentrés dans la ville de Konobougou. Ils constituent les pôles d'activités économiques très actifs et occupent une place de choix dans l'activité économique de Konobougou.

La principale potentialité dans ce domaine est la situation de la ville sur des axes de circulation (RN6, RIL41), non loin de grands centres urbains nationaux (Ségou, Bamako ou Fana), situation très favorable au développement des activités commerciales.

Les problèmes sont :

- l'impossibilité de créer des équipements convenables et d'assurer par la suite les services attendus ;
- l'impossibilité d'équiper de nouveaux sites pour désengorger l'existant.

Dans le cadre de la mise en place de la politique de décentralisation, une attention particulière est accordée aux équipements marchands susceptibles d'être générateurs de ressources pour les communes.

L'état récapitulatif des équipements commerciaux de la ville de Konobougou est donné dans le tableau ci-après :

Tableau n°40 : Etat récapitulatif des équipements commerciaux de la ville de Konobougou

Equipements	Localisation	Superf.	Date const.	Nature Matériau	Etat	Observation
Centre commercial	Konobougou I	19ha	1924	-	-	A réhabiliter
Gare routière	Konobougou I	1,5ha	1976	-	-	Non aménagé
Point de vente Zou et Co	Konobougou I	1000 m2		Banco stabilise	Passab.	-
Marche central	Konobougou I	5ha	1924	Hangars en bois	Passab.	Centre commercial
Ancien Parc à bétail	Konobougou II	1ha	-	-	Mauvais	A déplacer
Nouveau Parc à bétail	Konobougou II	1ha	2004	Dur	-	En chantier
Aire d'abattage	Konobougou II	250 m2	-	Dur	Mauvais	A déplacer
Point de vente Diarra	Konobougou I	1000 m2	1997	Banco stabilise	Passab.	
Point de vente Anne	Konobougou I	1000 m2	1996	Banco stabilise	Mauvais	Non aménagé

7.5 EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS

7.5.1 Equipements sportifs

-Stade Municipal

Il n'existe pas de stade municipal à Konobougou.

- Hippodrome

Il n'existe pas d'hippodrome à Konobougou.

- Aires de jeux

Il existe une aire de jeux au groupe scolaire de Konobougou A et un terrain de football non aménagé à Konobougou II dans la partie Est de la ville

7.5.2 : Equipements culturels

Il s'agit de :

- la maison des jeunes non fonctionnelle ;
- la radios communautaire du Cercle Konotié émettant en FM ;
- la bibliothèque de l'Association des Clubs UNESCO non fonctionnelle.

La situation des équipements culturels de la ville de Konobougou est donnée dans le tableau ci-après :

Tableau n°41 : Etat récapitulatif des équipements culturels de la ville de Konobougou

Equipements	Localisation	Superf.	Date Const.	Nature Matériau	Etat	Observation
Bibliothèque	Konobougou II	3600m2	1996	-	Passab	Non clôture et non fonctionnel
Maison des Jeunes	Konobougou I	1ha	1996	Banco	Mauvais	À rénover
La Radio « Konotié »	Konobougou I	1 ha	1999	Dur	Bon	A Clôturer

7. 6 EQUIPEMENTS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS

Ce sont :

- le campement administratif situé à Konobougou II avec 6 chambres et une salle de réunion;
- les sites touristiques suivants :
 - tombeau de Alpha Silamakan dit Faran à Gouénina ;
 - tombeau du lieutenant Huillard (tué en 1898) entre Souba et Yérébougou ;
 - grotte dans la colline de Ouotombougou qui abritait jadis les hyènes ;
 - dougourè ba, l'arbre sous lequel étaient entassées les victimes de la bataille de Bomoti ;
 - Ntéguè où était suspendu le « tabalé », le tam-tam de guerre (Bomoti) ;
 - site de Niola à 2 km, lieu de départ de N'Golo Diarra qui régna à Ségou ;

7.7 EQUIPEMENTS CULTUELS

7.7.1 Mosquées

Il existe cinq (5) mosquées dont deux (2) mosquées de vendredi dans la ville de Konobougou.

7.7.2. Eglises

Il existe une église Protestante en ruine à Konobougou II .

7.7.3. Cimetières

Il existe deux cimetières dans la ville de Konobougou situés au Sud de Konobougou I et au Nord-Ouest de Konobougou II.

La situation des équipements culturels de la ville de Konobougou est présenté dans le tableau ci-après :

Tableau n°42 : Etat récapitulatif des équipements culturels de la ville de Konobougou

Equipements	Localisation	Superf.	Date const.	Nature Matériau	Etat	Observation
Mosquée de vendredi	Konobougou I	5000m2	-	Dur	Mauvais	En chantier
Mosquée de vendredi	Konobougou II	750m	1977	Dur	Mauvais	Clôture en banco
Mosquée El Nour	Konobougou II	500m2	1997	Banco	Mauvais	Clôturée
Mosquée de l'Est	Konobougou I	3600m2	1996	Semi-dur	Passab.	Non clôturée
Eglise Protestante	Konobougou II	750m2	2002	En banco	Mauvais	En ruine
Cimetière	Konobougou I	1,5 ha	-	-	-	Non clôturé
Cimetière	Konobougou II	-	-	-	-	Non clôturé

7.8 EQUIPEMENTS DE SECURITE

La sécurité est assurée à Konobougou par le poste de Gendarmerie et le peloton de la Garde Nationale situés respectivement à la sortie Ouest de la ville en direction de Bamako et au Sud des bureaux du Sous-Préfet .

CONCLUSION

Les équipements existants de la ville de Konobougou sont insuffisants et mal repartis.

CONCLUSION

La ville de Konobougou 5717 hbts selon le RGPH de 1998 est caractérisée par :

- une situation géographique exceptionnelle à la rencontre d'importants flux de personnes et de biens matérialisés par les principales voies de communication qui y convergent : RN6, routes de Baraouéli, Nangola, Gouendo, Kalaké, Kéréla etc.. Cette situation est particulièrement favorable au développement des activités commerciales et d'échange;
- une prédominance au niveau des activités économiques de l'agriculture et de l'élevage, les autres activités en développement étant le commerce, le transport et l'artisanat ;
- une population riche de sa diversité avec un taux d'accroissement de 4,1%, taux relativement fort à cause de l'attrait qu'exerce la ville sur les populations à la recherche de lieux d'échanges, de culture et de pâturage à proximité des grands centres urbains nationaux ;
- un manque ou une insuffisance d'infrastructures en tout genre : Voirie, assainissement, réseaux d'eau, d'électricité et de téléphone;
- une insuffisance d'équipements socio-collectifs ;
- une absence de contraintes pour l'extension de la ville;
- une demande de plus en plus grande de parcelles destinées à l'habitation, aux activités et aux équipements, notamment de bureaux ;
- des problèmes environnementaux : ravinement et nuisances en milieu urbain etc;

Deuxième partie

RAPPORT PROGRAMME

I.

ZONAGE

L'analyse de l'occupation de l'espace communal a fait apparaître de grandes entités homogènes ou zones dans la ville de Konobougou (zones d'habitat, zones d'activités, espaces boisés, zones de maraîchage ou de riziculture etc.).

Dans l'optique d'un développement harmonieux de la ville, il est prévu de les renforcer et d'en créer de nouvelles.

1.1. Zones d'habitat

1.1.1. Zones d'habitat existant

En matière d'habitat, le SDU donne la priorité à :

- l'amélioration du cadre de vie dans les zones d'habitat existants (habitat ancien et lotissements récents) ;
- la promotion de parcelles et de logements dans les nouvelles zones d'extension.

- Noyau ancien (lotissement de 1975)

Les actions portent sur la réhabilitation et la restructuration de l'habitat par :

- la réalisation des réseaux de voirie, d'électrification, d'adduction d'eau, de téléphone et d'assainissement ;
- la création d'équipements collectifs là où ils sont absents : aires de jeux, espaces verts, places publiques, jardins d'enfants etc. ;
- la réhabilitation de l'habitation ;
- la plantation d'arbres autour des concessions et des équipements socio-collectifs.

- Zones d'extension

Les actions portent sur :

- la réalisation des réseaux de voirie, d'électrification, d'adduction d'eau, de téléphone et d'assainissement ;
- la création d'équipements collectifs là où ils sont absents : aires de jeux, espaces verts, places publiques, jardins d'enfants etc. ;
- la plantation d'arbres autour des concessions et des équipements socio-collectifs.

Les secteurs concernés sont : lotissements de 1991, 1994, 2001 et 2003 plus les extensions effectuées depuis 1975 au coup par coup.

1.1.2. Futures zones d'habitat

La ville de Konobougou est limitée dans son extension par :

- > les zones inondables au Sud-Est,
- > la ligne haute tension dans la partie Nord.

Son extension peut se faire sur les côtés Sud, Ouest, Nord (avant la ligne haute tension) et Est. Il est prévu de prolonger les tendances actuelles : extension en direction du Sud, du Nord et de l'Est en vue de ne pas allonger les distances.

Estimation des besoins futurs en espace pour l'habitat

Les besoins concernent essentiellement la ville de Konobougou d'où viendra le surplus de la population.

En prenant un taux d'accroissement de 3,35% (moyenne entre les moyennes du Cercle : 2,6% (DRPSIAP) et observée de la ville entre 1987 et 1998 : 4'1%), le surplus sera de :

- 1248 entre 2005 et 2009 (1^{ère} phase) ;
- 1471 entre 2010 et 2014 (2^{ème} phase) ;
- 1747 entre 2015 et 2019 (3^{ème} phase) ;
- 2033 entre 2020 et 2024 (4^{ème} phase)

soit au total 6499 habitants pour les deux phases.

En tenant compte des chiffres du RGPH : 6,1 personnes par ménage et 1,6 ménages par concession, le nombre de concessions à créer serait de l'ordre de :

- 128 pour la première phase ;
- 151 pour la deuxième phase ;
- 179 pour la troisième phase ;
- 209 pour la quatrième phase ;

La taille moyenne des parcelles d'habitation est estimée à environ 400 m² compte tenu du caractère semi-rural de la ville.

Les superficies nécessaires pour les parcelles d'habitation peuvent être estimée à :

- phase1 : 128x400 = 51 200 m² ;
- phase2 : 151x400 = 60 400 m² ;
- phase3 : 179x400 = 71 600 m² ;
- phase4 : 209x400 = 83 600 m²

En considérant une balance du territoire de 58% pour les parcelles d'habitation et 42% pour les équipements collectifs, la voirie, les espaces verts, et autres équipements socio-collectifs intégrés à l'habitat, la superficie totale nécessaire pour les deux phases s'élèverait à :

Phase1

Intitulé	Superficie (m ²)
Habitations	51 200
Voirie-Equipements-espaces verts	37 076
Total	88 276

Soit 88 276 m² ou 8,85 ha

Phase2

Intitulé	Superficie (m ²)
Habitations	60 400
Voirie-Equipements-espaces verts	43 738
Total	104 138

Soit 104 138 m² ou 10,42 ha

Phase3

Intitulé	Superficie (m ²)
Habitations	71 600
Voirie-Equipements-espaces verts	51 848
Total	123 448

Soit 123 448 m² ou 12,35 ha

Phase4

Intitulé	Superficie (m2)
Habitations	83 600
Voirie-Equipements-espaces verts	60 538
Total	144 138

Soit 144 138 m2 ou 14,45 ha

Soit au total 46,04ha arrondis à 47ha.

Il existe un besoin de 47 ha au total pour les quatre phases.

Les réserves sont :

- des espaces situées au Sud-Est;
- des espaces situées au Nord-Est et Nord-Ouest.

La répartition entre habitat administré et planifié est la suivante :

- Habitat administré 90% : 42 ha
- Habitat planifié 10% : 05 ha

1.2. Grandes zones d'activités**- Centres commerciaux**

Il est prévu :

- la réhabilitation du centre commercial actuel ;
- NR* - la création d'un centre commercial secondaire au Nord , le long de la route de Baraouéli, à l'emplacement de l'actuel marché à bétail. Sa superficie est de 6ha ;
- NR* - la création d'un marché de quartier dans la zone d'extension Sud-Est prévue pour l'habitat.

- Zones de bureaux

Les actions concernent :

- la réhabilitation de la zone de bureaux actuelle : voirie et réseaux divers, infrastructures de certains services ; *NR*
- l'extension de la zone de bureaux à l'Ouest, au Sud de la Mairie sur une superficie de vingt trois (23) hectares.

- Zone industrielle

Une zone industrielle de quinze (15) hectares est prévu à l'entrée Ouest de la ville, au Nord de la RN6. Elle va accueillir les petites unités de transformation et de conservation des produits et sous produits issus de l'agriculture et de l'élevage. Elle sera protégée par une bande verte d'une emprise de cinquante (50) mètres.

- Zone des hydrocarbures

Une zone d'hydrocarbures de quatre (4) hectares est prévue également à l'entrée Ouest de la ville, entre la zone industrielle et la RN6. Elle sera protégée par une bande verte.

- Zone de douane et d'entrepôts

Elle est prévue à l'entrée Est de la ville, au bord de la RN6. Elle couvre une superficie de huit (8) hectares.

- Zone artisanale et hôtelière *Intact*

Compte tenu de la vitalité de l'artisanat au niveau communal et national, il est prévu une zone artisanale et hôtelière de 8 ha au Sud de la nouvelle zone de bureaux. Cette zone abritera en plus des activités artisanales, deux hôtels et le futur musée de la ville.

- Domaine Scolaire

Un domaine scolaire de huit (8) hectares est prévu au Sud-Est de la ville. Il abritera un lycée et un centre de formation technique professionnel.

1.3. Zone Militaire

Une zone militaire d'une superficie de trente (30) hectares est prévue au Sud de la ville.

1.4. Zones de maraîchage et de riziculture

Il est prévu :

- l'extension du jardin des femmes sur une superficie de cinq (5) hectares ; *NR*
- l'aménagement de nouvelles zones de maraîchage dans la zone inondable Sud-Est avec création de points d'eau. *parcelles et autres bien en pointe*

1.5. Zone verte

Dans la ville, ce sont cent (100) hectares d'espaces verts qui vont être créés : ceinture verte de protection climatique le long des voies de ceinture, des bosquets à créer ou à renforcer, des ceintures vertes de sécurité des zones industrielle et d'hydrocarbure, des abords des grandes artères, des places publiques, des anciens cimetières en désaffectation et d'anciennes carrières, du marigot et de la digue de protection contre les eaux.

Realise

1.6. Réserves foncières

Il est prévu deux réserves foncières de cinq (5) hectares au Sud de la nouvelle zone de bureaux et de huit (8) hectares à l'Est de la ville.

II. VOIRIE - RESEAUX DIVERS- ENVIRONNEMENT

Introduction

L'absence ou l'insuffisance des infrastructures constitue l'un des problèmes majeurs au développement de la commune de Konobougou. Dans le cadre du SDU, les efforts doivent porter sur :

- l'aménagement de la voirie ;
- la réalisation des réseaux divers : drainage, assainissement, adduction d'eau, électricité, téléphone etc ;
- la protection de l'environnement ;
- l'amélioration du secteur du transport ;
- le renforcement de la sécurité.

Une attention particulière sera portée à l'aménagement de points d'eau, la question de l'eau étant cruciale pour le développement de l'élevage et des activités de contre saison, notamment le maraîchage, source de revenus additionnels pour les ménages.

2.1. VOIRIE

Les opérations d'aménagement consistent à réaliser les chaussées des voies en latérite d'une manière générale ou en bitume dans certains cas. Dans tous les cas le réseau d'évacuation des eaux sera réalisé afin de protéger les chaussées contre les eaux de ruissellement.

Des mesures indicatives devront être menées afin d'associer les populations à la réalisation de certaines voies.

2.1.1. Voirie classée

Il est prévu :

- le suivi régulier de l'entretien de la RN6 à l'intérieur de la commune, sur une longueur d'environ 40 km avec une emprise de 30m ;
- le bitumage de la RIL41 sur 20km avec une emprise de 30m.

2.1.2. Pistes de liaison

L'aménagement des pistes est indispensable pour le développement de la commune dans la mesure où elle facilitera le mouvement des personnes et des biens entre la ville de Konobougou et les villages d'une part et entre Konobougou et les chefs lieux des communes voisines d'autre part.

Les voies Nord-Sud qui ont contribué au rayonnement de Konobougou en tant que carrefour d'échanges et de rencontre, à mi-chemin entre le Bani et le Niger doivent mériter une attention particulière.

D'une manière générale Il faut les créer : matérialisation de la voie (tracé), débroussaillage, réprofilage avec un rechargement systématique en latérite : une emprise de 12m et une chaussée de 4m. Les ouvrages d'arts seront prévus aux endroits indiqués.

Il s'agit de l'aménagement des pistes suivantes à l'intérieur de la commune :

➤ Konobougou – kalaké : 12 km ;

➤ Konobougou – Kéréla	: 25 km ;
➤ Konobougou - Nangola	: 40 km ;
➤ Konobougou - Sanando	: 45 km ;
➤ Konobougou - Guendo	: 55 km.

Soit au total 177 km de pistes à aménager.

2.1.3. Voirie Urbaine

Principe:

Articuler l'urbanisation sur une grande maille de voies principales et faciliter ainsi les grandes liaisons internes.

La ville de Konobougou bénéficie d'un bon maillage.

Il s'agit de restructurer le réseau existant en y intégrant les extensions. Pour cela les voies principales RN20 et RIL41 serviront de support, puis les liaisons et les prolongements seront organisées.

Voies à aménager

- Les voies suivantes seront aménagées avec un revêtement en latérite ou en bitume:
- la voie Nord-sud passant à l'Est du centre commercial actuel, d'une longueur de 0,7km avec une emprise de 20m ;
 - la voie Nord-Sud passant à l'Ouest du terrain de sport et traversant la RN6, d'une longueur de 0,8km avec une emprise de 20m ;
 - la voie Nord-Sud allant de la RN6 et passant à l'Est de l'école B, d'une longueur de 0,6km avec une emprise de 20m ;
 - la voie passant à l'Ouest de la Medersa "El Nur" et traversant la RN6 vers le nord d'une longueur de 1,25km avec une emprise de 12m ;
 - la voie Est – Ouest parallèle à la RN6, allant du " Foutakalako" et passant au Sud de la mosquée de l'Est, d'une longueur de 1,7km avec une emprise de 20m ;
 - la voie allant de la RN6 vers le Nord, passant à l'Est du terrain de sport et traversant le marigot vers le nouveau quartier d'une longueur de 0,3km avec une emprise de 20m.

Soient environ 5,4 km de voies urbaines à aménager avec un revêtement latéritique ou en bitume.

Voies à créer

Avec l'extension de la ville, les voies suivantes sont à créer:

- la voie de ceinture, d'une longueur de 9,5km avec une emprise de 30m. Elle ceinture la ville des deux côtés (Sud et Nord). Elle servira de déviation pour les gros porteurs passant actuellement par le centre de la ville ;
- le prolongement de la voie Nord-Sud à l'Est du centre commercial jusqu'à la voie de ceinture nord, d'une longueur de 0,4km avec une emprise de 20m ;
- le prolongement de la voie Nord-Sud passant à l'Ouest du terrain de sport jusqu'à la voie de ceinture Sud, d'une longueur de 0,4km et d'une emprise de 20m ;
- la voie limitant les habitations à l'Est, allant de la RN6 à la ceinture Sud d'une longueur de 1km avec une emprise de 20m ;
- le prolongement de la voie Nord-Sud passant à l'Est du terrain de sport traversant le marigot jusqu'à la ceinture Nord, d'une longueur de 0,65km avec une emprise de 20m ;
- la voie allant de la RN6, passant à l'Est du groupe scolaire, traversant le marigot jusqu'à la ceinture nord ; d'une longueur de 1,05km avec une emprise de 20m ;

- la rue allant de la ceinture Sud, passant à l'Est de l'ex-OPAM, traversant la RN6, la RL41 jusqu'au terrain de sport, d'une longueur de 2,45km avec une emprise de 20m ;
- la voie Nord – Sud allant de la ceinture sud passant à l'Est des zones de bureau jusqu'à la ceinture Nord d'une longueur de 2,1km et d'une emprise de 20m ;
- la voie Nord –Sud allant des réserves foncières à la route de Kalaké, d'une longueur de 1,25km et d'une emprise de 20 m ;
- la voie allant de la RN6 à la ceinture Nord et limitant la zone des douanes et entrepôts à l'Ouest, d'une longueur de 0,5km et d'une emprise de 20m ;
- la voie Est – Ouest parallèle à la ceinture Sud et passant au Sud du cimetière, d'une longueur de 2,05km et d'une emprise de 20 m ;
- les prolongements de la voie située au Sud de la mosquée de l'Est d'une longueur de 1,45km et d'une emprise de 20m ;
- la voie Est – Ouest limitant la zone des hydrocarbures au Sud d'une longueur de 1,05km et d'une emprise de 20 m ;
- le prolongement de la route de Kalaké à la ceinture Nord d'une longueur de 1,05km et d'une emprise de 20m ;
- la voie des berges allant de la ceinture Nord à la RN6 d'une longueur de 2,35km et d'une emprise de 20m ;
- la voie allant de la zone des entrepôts et douanes, parallèle à la ceinture Nord d'une longueur de 0,65km et d'une emprise de 20m.

Soit au total 29 km de voie à créer.

Il est prévu le bitumage de certaines voies à cause de leur importance sur le trafic routier. Il s'agit de :

- la voie de ceinture, d'une longueur de 9,5km avec une emprise de 30m;
- la voie Nord – Sud allant de la ceinture sud passant à l'Est des zones de bureau jusqu'à la ceinture Nord d'une longueur de 2,1km et d'une emprise de 20m.

2.1.4 Ouvrages d'art

Les ouvrages d'art aussi (dalots, buses, radiers submersibles etc.) sont à prévoir avec l'aménagement des voies. Il est prévu :

- l'entretien régulier des ouvrages existants ;
- l'exécution de deux ouvrages d'art sur la RIL41 : le premier à la sortie de la ville et le second au PK7(Bomboti III) ;
- la réalisation de quatre ouvrages de traversée sur le " Moutoumabougoukô" :
 - pour la desserte de Kalaké;
 - sur la traversée de la voie passant à l'Ouest de la Medersa ;
 - pour la desserte de la zone d'extension de Konobougou II ;
 - sur la traversée de la voie passant à l'Est du terrain de sport et desservant le côté Est de la zone d'extension de Konobougou II ;
 - sur la traversée de la voie de ceinture Sud.

2.2 RESEAUX DIVERS

2.2.1 Alimentation en eau potable

Un Projet d'Adduction en eau Potable de la Ville de Konobougou est en cours d'étude. Ce projet couvre l'ensemble de la ville actuelle. Il prévoit :

- la réalisation de 4 forages dans la ville ; *4/3*
- la réalisation d'un château d'eau de 150 m³ en béton armé ; *reals*
- la réalisation d'un réseau de refoulement de 1 350 ml ;

- la réalisation d'un réseau de distribution de 7 600ml ;
- la réalisation de 13 bornes fontaines ;
- la réalisation de 9 branchements privés.

Dans le cadre du Schéma, il est prévu :

- la réalisation du projet d'adduction en eau potable de la ville de Konobougou qui devra tenir compte de l'extension future de la ville ;
- la création des points d'eau dans la ville et dans la commune ;
- la réparation des pompes ;
- le traitement des eaux des puits traditionnels.

Concernant l'hydraulique villageoise à l'intérieur de la commune, les actions à mener sont :

- l'amélioration et la réalisation des puits traditionnels ;
- la maintenance des moyens d'exhaure ;
- la vulgarisation des pompes solaires ;
- l'aménagement de retenues d'eau à Marobougou, Kodougouni, Noukoula et Bomboti.

2.2.2 Electricité

Le SDU prévoit :

- la réalisation d'un réseau d'électricité dans la ville ;
- l'électrification des zones rurales ; *in elec*
- la promotion de l'énergie solaire. *en ext pannes*

La future centrale pour l'électrification de la ville d'une superficie de 0,5 ha est prévue dans la zone industrielle.

2.2.3. Téléphone –Télévision -Radio

Téléphone :

Pour une couverture totale de la ville, il est prévu :

- l'installation d'un central téléphonique à Konobougou courant 2005 pour satisfaire les besoins de la commune. La nouvelle installation devra tenir compte de l'urgence des besoins de la population ;
- la mise en place de cabines publiques et privées ;
- la promotion de la téléphonie mobile dans la commune.

Télévision - Radio :

Les actions concernent :

- l'augmentation de la puissance d'émission de l'antenne TV-FM de Baraouéli ; *réalisée*
- la promotion des radios de proximité ;
- la dotation en sources d'énergie continue ; *réalisés*
- le développement du partenariat avec les maisons d'édition.

2.3 ENVIRONNEMENT

2.3.1 Assainissement

Un projet d'assainissement de la ville est en cours. Elle prévoit la dotation de la ville de :

- un réseau de drainage des eaux pluviales par l'aménagement de quelques grands collecteurs ;
- un système d'assainissement individuel pour l'évacuation des excréta par la construction de latrines à fosses ventilées, de fosses septiques, la dotation de la ville d'un camion citerne pour les vidanges, la réalisation d'une station d'épuration des boues de vidange ;

- un système de gestion des déchets solides par la réalisation de 3 dépôts de transit, la création d'une décharge finale et la dotation de la ville de 2 tracteurs à remorque bâchée.

- Drainage des eaux pluviales

Les actions à entreprendre dans le cadre du drainage des eaux pluviales sont :

- l'Aménagement des collecteurs naturels suivants :
 - le "Moutoumabougoukô", marigot qui passe par le Nord de la ville sur une distance de 3,4km ;
 - le ravin situé sur le prolongement du "Foutakalakô" sur une longueur de 2,2km ;
 - le ravin situé au sud de la ville qui rejoint celui du "Foutakalakô" sur une longueur de 2,5km ;
 - le ravin passant au sud de l'actuelle auto gare et allant vers l'Est sur une longueur de 0,917km ;
 - le ravin situé le long de l'ancienne route de Noukoula sur une longueur de 0,85km ;
 - le ravin situé le long de la route de Kalaké d'une longueur de 1,05km.

Soit environ 11 km de collecteur naturel à aménager.

- la création de collecteurs sur les tracés suivants :
 - le long de la RN6 sur une longueur de 0,3km ;
 - le long de la voie de ceinture sur une longueur de 0,5km ;
 - le long de la rue située au Sud du cimetière sur une longueur de 1,7km ;
 - le long de la voie passant au Sud de la future zone de bureaux sur une longueur de 0,85km ;
 - le long de la voie passant à l'Est de la future zone de bureaux et de la zone artisanale sur une longueur de 1,3km ;
 - le long de la RL41 sur une longueur de 1,13km ;
 - le long de la voie située à l'Ouest de la RL41 et parallèle à celle-ci sur une longueur de 0,75km ;
 - le long de la voie parallèle à la RL41 et située à l'Est sur une longueur de 0,65km ;
 - le long de la voie de ceinture Nord sur une longueur de 4,5km.

Soit au total 18,9 km de collecteurs à créer.

- Evacuation des déchets

*** Evacuation des déchets liquides**

Les actions prévues sont :

- la vulgarisation des fosses, des latrines améliorées, des puisards, des lavoirs et des mini-égouts ;
- l'interdiction de déverser les déchets liquides dans les rues, les caniveaux et les collecteurs ;
- le regroupement des teinturiers sur des espaces aménagés ;
- la réglementation de la gestion des eaux usées de lavage des véhicules et d'entretien des garages ;
- la gestion des eaux usées résiduelles des bornes fontaines et des pompes manuelles.

Ces investissements nécessitent l'acquisition d'un spiros ou d'une citerne de vidange à traction animale gérée par la mairie ou les GIE

* Evacuation des déchets solides

Les actions prévues sont :

- l'interdiction de stocker les ordures dans les concessions, les rues et sur les terrains vagues; *nr*
- l'interdiction de déverser des ordures dans les futurs collecteurs et caniveaux; *nr*
- la promotion de GIE ou Entreprises d'assainissement devant assurer le transport des déchets solides vers les dépotoirs de transit ou vers les décharges finales; *nr*
- l'évacuation des ordures par les GIE et le service de voirie municipale à créer;
- l'identification et la création de six (06) dépôts de transit : quatre à Konobougou I et deux à Konobougou II; ✓
- la dotation de la mairie en camions bennes; ✓
- l'aménagement d'une décharge finale à 2 km de la ligne de haute tension le long de la RIL41;
- le traitement des déchets solides au niveau de la décharge finale : incinération ou compostage pour les déchets biodégradables;
- l'utilisation de poubelles dans les familles et les écoles, les commerces, les gares routières et les services publics pour la gestion des ordures;
- le respect des textes législatifs et réglementaires en matière d'assainissement;
- la réalisation d'études d'impact environnemental pour l'implantation de la zone industrielle, de la zone artisanale et de la gare routière qui déterminera la nature des déchets produits ainsi que leur élimination;
- la création de parcs d'animaux en dehors de la ville;
- la mise en œuvre des actions d'IEC;
- la création de brigades de protection de l'environnement; *nr*
- l'élaboration d'un Plan Stratégique d'Assainissement. *nr*

* Déchets biomédicaux

Pour les déchets bio-médicaux, il est prévu la dotation du centre de santé en incinérateur. ✓

2.3.2 Préservation de l'écosystème

- Protection et renforcement des espaces verts

Face à la dégradation de plus en plus poussée de l'écosystème, des actions de sauvegarde de la nature devront être initiées dans toute la commune et principalement au niveau de la ville de Konobougou. Il est ainsi prévu :

- l'élaboration d'un Plan Communal d'Action Environnementale définissant les grandes zones de vocation dans la commune; *nr*
- l'aménagement de mares à l'intérieur de la commune; *nr*
- le classement de certaines forêts en vue de la sauvegarde de l'écosystème; *real*
- la sauvegarde des espaces verts existants et la création d'autres dans la commune;
- l'encouragement des populations pour la régénération d'espèces naturelles notamment les grands ligneux en voie de disparition ou qui ont disparu;
- la création des bosquets collectifs et individuels dans les villages de la commune.

- Lutte contre l'érosion

Les principales actions à mettre en œuvre sont :

- la mise en place de systèmes anti-érosifs aux endroits où le ravinement est prononcé ;
- la mise en place des haies vives aux alentours des champs et des jardins ;
- le reboisement des glacis dénudés ;
- la plantation d'arbres sur les abords des voies (plantations d'alignement) ;
- la protection des berges des marigots et cours d'eau par la plantation d'arbres et/ou d'herbes ;
- le respect de la réglementation en vigueur en matière de défrichement, de coupe de bois et de feux de brousse ;
- la mise en place d'une association de protection de l'environnement au niveau de chaque village. → B.M. Def

2.4. CIRCULATION-SECURITE

Les solutions à préconiser vont dans le sens d'une amélioration de la circulation à l'intérieur de la ville de Konobougou. Il s'agit de :

- l'installation de panneaux de signalisation sur les grandes artères (notamment sur la RN6 et la RIL41) et sur les principales pistes de liaisons ;
- l'aménagement des places de stationnement pour véhicules et charrettes à travers la ville ;
- l'information et la sensibilisation des citoyens sur le code de la route ;

III.

EQUIPEMENTS PROGRAMMES

INTRODUCTION

Ce sont des équipements collectifs qui comprennent :

- 1 . les équipements administratifs ;
2. les équipements socio-sanitaires ;
3. les équipements scolaires ;
4. les équipements commerciaux ;
5. les équipements sportifs et culturels ;
6. les équipements touristiques et de loisirs ;
- 7.les équipements cultuels ;
8. les équipements de sécurité.

La programmation des équipements tient compte des différents programmes sectoriels : Administration, Santé, Education, sécurité etc..

3.1. EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS

Les actions prioritaires à entreprendre à court, moyen et long termes concernent :

Tableau n°43 : Equipements administratifs programmés

N°	Equipements	Localisation	Superficie en ha	Action à entreprendre
1	Bureaux et logements du Sous-Préfet	Konobougou I	-	Réhabilitation/Extension
2	Service L. Conservation de la Nature	Konobougou II	-	Réhabilitation/Extension
3	Bureaux de la SOTELMA	Konobougou II	-	Réhabilitation/Extension
4	Bureaux du Peloton Garde Nationale	Konobougou I	-	Réhabilitation/Extension
5	Campement administratif	Konobougou II	-	Réhabilitation/Extension
6	Logements pour enseignants	Konobougou II	-	Réhabilitation/Extension
7	Bureaux et logements de la CMDT	Konobougou I	-	Réhabilitation/Extension
8	Bureaux et entrepôts de la Douane	Konobougou II	8,00	Construction
9	Bureaux Subdivision de l'Urbanisme	Zone bureaux	0,25	Construction
10	Bureaux Subdivision des Routes	Zone bureaux	1,00	Construction
11	Bureaux du Secteur des Transports	Zone bureaux	1,00	Construction
12	Bureaux Domaines et Cadastre	Zone bureaux	0,25	Construction
13	Bureaux pour l'INPS	Zone bureaux	0,25	Construction
14	Bureaux Caisse des Retraites	Zone bureaux	0,25	Construction
15	Bureaux Service du Dévpt Social, Solidarité, Economie Solidaire	Zone bureaux	0,25	Construction
16	Bureaux Plan et Statistique	Zone bureaux	0,25	Construction
17	Bureaux Compagnie d'Assurance	Zone bureaux	0,25	Construction
18	Bureaux pour une Banque	Zone bureaux	0,25	Construction
19	Bureaux pour les Impôts	Zone bureaux	0,25	Construction
20	Bureaux Chambre Commerce/ Ind	Zone bureaux	0,25	Construction
21	Bureaux Chambre d'Agriculture	Zone bureaux	0,25	Construction
22	Locaux Brigade de Gendarmerie	Konobougou II	0,50	Construction
23	Bureaux S. Jeunesse, Arts /Cult.	Zone bureaux	0,25	Construction
24	Bureaux du Service d'Agriculture	Zone bureaux	0,25	Construction
25	Bureaux S. L. Contrôle / Réglm.	Zone bureaux	0,25	Construction
26	Bureaux S. Assainissement C P N	Zone bureaux	0,25	Construction
27	Bureaux Mairie/services tech.	Zone bureaux	1,00	Construction
28	Bureaux Office National Postes	Zone bureaux	0,25	Construction
29	Bureaux S. Promotion F. E. F.	Zone bureaux	0,25	Construction
30	Bureaux de l'AACAER	Zone bureaux	0,25	Construction
31	Bureaux des ONG	Zone bureaux	0,25	Construction
32	Bureaux Caisse d'Epargne/Crédit	Zone bureaux	0,25	Construction

3.2. EQUIPEMENTS SOCIO SANITAIRES

Il est prévu

3.2.1. Equipements Socio Sanitaires de Niveau Cercle

- la construction d'un centre de santé de référence sur un nouveau site de 4,5 ha au Sud de la Nouvelle zone de bureaux.

3.2.2. Equipements Socio Sanitaires de Niveau Communal

- la réhabilitation, l'extension et l'équipement du CSCOM de Konobougou Ville ;

3.3. EQUIPEMENTS SCOLAIRES

Les actions concernent :

3.3.1. Enseignement préscolaire : Jardins et Garderies d'Enfants :

- nr* ➤ la construction de deux jardins à Konobougou I et Konobougou II sur des superficies d'environ 1000 m².

3.3.2 Enseignement fondamental

- Ecoles fondamentales premier cycle

- la réhabilitation et l'extension de l'école de Konobougou A ;
- la construction d'une école de premier cycle dans la zone d'extension Nord de Konobougou II au sein d'un groupe scolaire ;
- la clôture des écoles des écoles fondamentales (1^{er} et 2^e cycle) ;

- Ecoles fondamentales second cycle:

- la création d'un second-cycle au sein du groupe scolaire de Konobougou B ; *rea*
- la création d'un groupe scolaire dans la zone d'extension Nord de Konobougou II sur une superficie de 1,5ha ; *nr*
- la réhabilitation du second cycle de Konobougou A ; *r*
- la clôture des écoles fondamentales (1^{er} et 2nd cycle);
- l'équipement en matériel didactique et mobiliers scolaires. *no - Suf*

3.3.3 Enseignement secondaire.

- la réalisation d'un lycée et d'un centre de formation technique professionnelle dans le domaine scolaire d'une superficie de 8 ha dans la zone d'extension Sud-Est.

3.3.4 Medersas

- la rénovation des cinq medersas existantes de la ville.

3.4. EQUIPEMENTS COMMERCIAUX

Les principales actions en matière d'équipements commerciaux sont :

3.4.1 Marchés, Foires, et Centres Commerciaux

- la restructuration du marché actuel de Konobougou et la construction d'un nouveau centre commercial dans la zone d'extension Nord de la ville sur une superficie de 6ha à l'emplacement de l'actuel marché à bétail;
- la création d'un marché dans la zone d'extension Sud de la ville.

3.4.2 Gare Routière

- la construction d'une nouvelle gare routière dans la zone d'extension Nord-Ouest d'une superficie de 6 ha.
Le site de l'actuelle gare routière sera aménagé en parking.

3.4.3 Abattoir

- la construction d'un abattoir moderne au Nord-Ouest de la ville à proximité de la zone industrielle sur une superficie de 2ha.

3.4.4 Stations Services

- la construction de deux stations services l'une dans la gare routière et l'autre à la sortie Est de la ville.

3.5 EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS

Le SDU prévoit :

3.5.1 Equipements Sportifs

- l'aménagement du terrain de sport actuel de Konobougou II ;
- la réhabilitation du terrain de sport du groupe scolaire de Konobougou A
- la construction d'un complexe sportif au Nord-Ouest de la ville sur une superficie de 15 ha ;
- l'aménagement de terrains de sports et aires de jeux dans les établissements scolaires ;

3.5.2 Equipements Culturels

- la reconstruction de la maison de jeunes actuelle ;
- la construction d'un musée dans la zone artisanale et hôtelière ;
- l'extension et la clôture de la radio Konotié ;

3.6 EQUIPEMENTS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS

Il est prévu :

- la construction de deux hôtels dans la Zone artisanale et hôtelière sur des superficies de 1 ha;
- la construction de lieux d'hébergement dans la Nouvelle Gare Routière ;
- la création d'un parc d'attraction pour enfants dans la partie Nord du quartier de Konobougou II sur une superficie de deux (2) hectares.

3.7 EQUIPEMENTS CULTUELS

Les principales actions à entreprendre concernent :

- l'extension, la clôture et la réalisation d'une ceinture verte des cimetières existants ;
- la réhabilitation des mosquées.

3.8 EQUIPEMENTS DE SECURITE

Les grandes actions sont :

- la construction d'un commissariat de police dans la zone d'extension Sud sur une superficie de 0,25ha et de trois postes de police : 1 dans la nouvelle gare routière, 1 dans le marché actuel et 1 dans le nouveau centre commercial ;
- la construction d'une brigade de gendarmerie par l'extension du poste de gendarmerie actuel ;
- la construction d'une caserne de la protection civile dans la zone industrielle sur une superficie de 0,5ha ;
- la construction d'un peloton de garde dans la zone d'extension Nord sur la route de Baraouéli sur une superficie de 4 ha.

IV. EVALUATION DES ACTIONS PRIORITAIRES DU SCHEMA

L'évaluation a porté uniquement sur l'estimation des coûts des actions prioritaires à entreprendre après l'approbation du Schéma. Ces actions sont:

- les études de détail à savoir les PUS et le plan stratégique d'assainissement;
- la délimitation, le bornage et l'immatriculation des zones d'activités et les espaces pour les grands équipements;
- la délimitation, le bornage et le nettoyage des emprises de voies.

Les coûts de réalisations de ces actions sont donnés dans le tableau ci-après :

Tableau N° 44 : Estimation sommaire des coûts de réalisations des actions prioritaires

N°	Désignation	U	Q	PU	Montant	Répartition entre acteurs			
						Etat	Commune	Cercle	Région
I	Etudes et délimitation de l'espace								
1.1	Plan d'Urbanisme Sectoriel	U	2	30	60	60	-	-	-
1.2	Plan Stratégique d'Assainissement	U	1	50	50	50	-	-	-
	S/total I				110	110	-	-	-
II	Délimitation, bornage et immatriculation des zones d'activités et espaces pour grands équipements	ha	260	0,5	130	35	95	-	-
III	Délimitation et bornage voies y compris le nettoyage des emprises des voies	km	30	1,5	45	15	30	-	-
	TOTAL				385	160	125	-	-

Ces actions ont été évaluées à trois cent quatre vingt cinq millions de Francs CFA (385 millions de Fcfa).

Ce coût est reparti comme suit:

- Commune : cent vingt cinq millions de francs CFA (125 000 000 FCFA) soit 43,86% du coût total.
- Etat : cent soixante millions de francs CFA (160 000 000 FCFA) soit 56,14% du coût total.

La répartition est faite en fonction des compétences que les textes de la décentralisation ont conféré à chaque acteur.

V

STRATEGIES D'APPLICATION

INTRODUCTION

Pour atteindre les objectifs du SDU, quatre grandes stratégies ont été définies.

Ce sont :

- la Stratégie Foncière ;
- la Stratégie Institutionnelle ;
- la Stratégie Financière ;
- la Stratégie Sectorielle.

5.1. STRATEGIE FONCIERE

La gestion foncière doit être conforme aux orientations de la politique Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat, de la politique nationale en matière d'environnement, de la politique d'aménagement du Territoire et de la stratégie nationale du logement ; au Code Domanial et Foncier ; au Code de l'Urbanisme et au code de la construction.

Pour atteindre les objectifs du présent Schéma Directeur d'Urbanisme en matière foncière, il est indispensable de :

- procéder au bornage et à l'immatriculation de tous les terrains programmés dans le cadre du schéma avant leur affectation ou cession ;
- procéder à la viabilisation préalable des zones à bâtir ;
- prendre les dispositions nécessaires en vue de la préservation des réserves foncières ;
- soumettre tout projet à autorisation de construire ;
- soumettre tout terrain à usage commercial, industriel, de garage, d'hydrocarbures et de grands entrepôts au régime de bail ;
- procéder au bornage et à la délimitation des espaces prévus pour équipements publics et des servitudes d'utilité publique ;
- récupérer les parcelles affectées et non mises en valeur depuis plusieurs années ;
- empêcher toute installation spontanée dans la zone suburbaine et à l'intérieur du tissu urbain.

La commune doit prendre les dispositions nécessaires afin de préserver les zones de maraîchage ainsi que les autres espaces boisés, les places publiques et les réserves prévues pour équipements publics comprises à l'intérieur des quartiers.

5.2 STRATEGIE INSTITUTIONNELLE

La mise en oeuvre du SDU exigera la conjugaison des efforts d'acteurs multiples en raison :

- des lois de décentralisation qui répartissent les compétences entre l'Etat, la Région, le Cercle et la Commune, ce qui impose une coopération active des différentes collectivités publiques. Ce ne sont, en effet ni les actions de l'Etat ou de la Région, ni celles du Cercle ou de la Commune, indépendantes souvent les unes des autres, qui peuvent apporter à elles seules la réponse aux différents objectifs du SDU. L'Etat garde cependant le premier rôle puisque étant le principal responsable d'investissements pour les infrastructures : réseaux routiers, réseaux de

communication, actions sur l'environnement qui constituent le support nécessaire des opérations d'aménagement et de mise en valeur de l'espace communal ;

- de la taille et de l'importance des projets contenus dans le SDU, projets qui dépassent très souvent les capacités d'action des collectivités locales. La réalisation des grands projets résulte d'une politique d'incitation et de contrats impulsée par l'Etat, qui apportera son concours technique et financier aux collectivités territoriales.

Pour une meilleure mise en oeuvre du Schéma Directeur d'Urbanisme, il est préconisé la création d'un comité de mise en oeuvre présidé par le Préfet et composé :

- d'élus ;
- des responsables des services techniques ;
- des organisations professionnelles ;
- des ONG ;
- des notabilités ;
- d'un représentant des associations des jeunes ;
- d'une représentante des associations des femmes.

Il peut faire appel à des personnes ressources en fonction de leur compétence. Le comité se réunira deux fois par an par réunion ordinaire et des réunions extraordinaires chaque fois que les circonstances l'exigent.

5.3 STRATEGIE FINANCIERE

Pour la mise en oeuvre du SDU, la Commune doit augmenter sa capacité d'investissement à travers:

- l'appui de l'Etat;
- le jumelage ou la coopération décentralisée;
- l'augmentation des recettes fiscales par une meilleure imposition des activités économiques.

L'appui de l'Etat est sollicité pour la mise en oeuvre des actions à court terme à savoir:

- ✓ les études de détail;
- ✓ la délimitation, le bornage et l'immatriculation des différentes zones et espaces pour les grands équipements;
- ✓ la délimitation et le bornage des voies ;
- ✓ la réalisation de voirie et de grands équipements structurant.

5.4.STRATEGIE SECTORIELLE

Introduction

Dans le cadre de la stratégie sectorielle d'application du schéma Directeur d'Urbanisme, la ville de Konobougou a été divisée en deux « secteurs » : le secteur Sud ou partie ancienne de la ville et le secteur Nord ou zone d'extension, séparées par la RN 6.

5.4.1. Zone de PUS n°1 : le secteur Sud superficie (300 ha).

La zone de PUS n°1 est la partie de la ville située au Sud de la RN6 composée du quartier de Konobougou I.

Elle comprend le noyau ancien, les zones d'habitat tramé, les zones futures d'extension pour l'habitat, les zones d'activités et de grands équipements comme zone scolaire, zone de bureaux, zone artisanale et hôtelière, zone commerciale actuelle, zone maraîchères, une partie de la zone administrative actuelle etc..

Les grandes actions concernent :

➤ Habitat :

- l'équipement des zones d'habitat existantes ;
- la création de parcelles assainies et d'habitat planifié.

➤ Zones d'activités

- l'équipement et l'extension de la zone de bureaux actuelle ;
- la réhabilitation du centre commercial actuel ;
- l'aménagement d'une zone artisanal et hôtelière;
- l'aménagement de zones maraîchères.

➤ Voirie, réseaux divers et environnement

- l'aménagement et la création des voies urbaines ;
- le drainage des eaux pluviales ;
- l'aménagement des dépôts de transit ;
- la création des réseaux d'eau, d'électricité et de téléphone ;
- aménagement de pistes d'atterrissage ;
- la protection des espaces verts existants et la création de ceintures vertes etc.

➤ Equipements

La constructions de :

- groupe scolaire ;
- commissariat de police;
- deux hôtels dans la zone artisanale et hôtelière ;
- bureaux des différents services;
- camp militaire
- centre de santé de référence ;
- lycée et centre de formation technique professionnelle, etc..

5.4.2. Zone de PUS n°2 : le secteur Nord superficie (280 ha).

Il s'agit de la partie de la ville située au Nord de la RN6 composée du quartier de Konobougou II.

Elle comprend les zones d'habitat tramé, les futures zones d'extension de l'habitat, les zones d'activités et de grands équipements (les nouvelles zones industrielles et d'hydrocarbures, zone de douanes et d'entrepôts, gare routière, complexe sportif, camp des gardes, nouveau centre commercial, marché à bétail et zones maraîchères ou boisées etc..)

Les grandes actions prévues sont :

➤ Habitat :

- l'équipement des zones d'habitat ;
- la création de parcelles assainies et d'habitat planifié.

➤ Zones d'activités

- la réalisation d'un centre commercial et d'un marché ;
- l'aménagement d'une zone de douanes et d'entrepôts ;
- l'aménagement d'une zone industrielle ;
- l'aménagement d'une zone d'hydrocarbure ;
- l'aménagement d'un marché à bétail
- l'aménagement de zones maraîchères.

➤ Voirie, réseaux divers et environnement

- l'aménagement et la création des voies urbaines ;
- le drainage des eaux pluviales ;
- l'aménagement de dépôts de transit et d'une décharge finale ;
- la création ou l'extension des réseaux d'eau, d'électricité et de téléphone ;
- la protection des espaces verts existants, la création de ceintures vertes etc.

➤ Equipements

La constructions de grands équipements collectifs suivants :

- les bureaux de la douane et d'entrepôts ;
- le centre commercial ;
- le parc d'attraction pour enfants ;
- le complexe sportif ;
- la construction d'un camp des gardes ;
- la gare routière avec les parkings ;
- l'achèvement du parc à bétail et la construction d'un abattoir.

VI.

PHASAGE DU SCHEMA

Programme	Phase 1 (2005-2009)	Phase 2 (2010-2014)	Phase 3 (2015-2019)	Phase 4 (2020-2024)
<u>ACTIONS PRIORITAIRES</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Plans d'Urbanisme Sectoriel - Plan Stratégique d'Assainissement - Délimitation, bornage et immatriculation des zones d'activités et espaces pour grands équipements - Délimitation et bornage des voies y compris le nettoyage des emprises 			
<u>II HABITAT</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Equipement du tissu existant - Création de parcelles assainies (8,85 ha) 	<ul style="list-style-type: none"> - Création de parcelles assainies (9,42 ha) - Réalisation d'habitat planifié (1 ha) 	<ul style="list-style-type: none"> -Création de parcelles assainies (10,35 ha) - Réalisation d'habitat planifié (2 ha soit 10%) 	<ul style="list-style-type: none"> - Création de parcelles assainies (12,42 ha) - Réalisation d'habitat planifié (2 ha)
<u>III ZONES D'ACTIVITES</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation du marché actuel - Création d'une zone industrielle - Création d'une zone d'hydrocarbures - Création d'une zone de bureaux - Création de zones maraîchères 	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'une zone de douane et d'entrepôts - Création d'une zone artisanale et hôtelière - Construction d'un nouveau centre Commercial - Construction d'un marché de quartier dans la zone d'extension Sud - Poursuite de l'aménagement de la zone industrielle 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de l'aménagement de la zone industrielle - Poursuite de l'aménagement de la zone artisanale et hôtelière. - Poursuite de l'aménagement de la zone de bureaux - Poursuite de l'aménagement de la zone 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de l'aménagement de la zone industrielle - Poursuite de l'aménagement de la zone artisanale et hôtelière. - Poursuite de l'aménagement de la zone de bureaux - Poursuite de l'aménagement de la zone des hydrocarbures

<p>IV EQUIPEMENTS 4.1 Equipements administratifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Construction d'une subdivision de l'urbanisme et de l'Habitat - Construction d'une subdivision des routes - Construction de bureaux de la DNT/Secteur Konobougou - Construction d'un commissariat et de postes de Police. - Réhabilitation du campement - Réhabilitation et extension de la résidence et des bureaux du Sous Préfet - Construction d'un service d'assurances 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de l'aménagement de la zone des hydrocarbures - Poursuite de l'aménagement de la zone de bureaux - Poursuite de l'aménagement de zones maraîchères - Construction de services Techniques pour la Mairie - Construction d'une caisse de retraite - Construction de la chambre de commerce et d'industrie - Construction des bureaux d'un service des domaines et du cadastre - Construction d'un bureau des initiatives privées - Construction d'une banque - Construction des bureaux et Entrepôts de la Douane - Construction du camp de Garde. 	<ul style="list-style-type: none"> des hydrocarbures - Poursuite de l'aménagement de zones maraîchères 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de l'aménagement de zones maraîchères - Aménagement de la piste d'atterrissage. - Création d'un camp militaire
<p>4.2 Equipements sanitaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Construction d'un CSCOM dans la commune - Réhabilitation/Extension 	<ul style="list-style-type: none"> - Construction de deux CSCOM - Construction d'un Centre 	<ul style="list-style-type: none"> Construction de deux CSCOM 	

	et équipement du CSCOM	de Santé de Cercle (CSC)		
4.3 Equipements scolaires	<ul style="list-style-type: none"> - Construction de 3 second-cycles dans la commune ; - Réhabilitation, extension et équipement des écoles de Konobougou A et B 	<ul style="list-style-type: none"> - Construction d'un groupe scolaire avec second-cycle dans la zone Nord de la ville ; - Construction d'un Etablissement Technique Professionnel - Construction d'un Lycée 		
4.4 Equipements marchands	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation du marché central - Aménagement de parkings (3) 	<ul style="list-style-type: none"> Poursuite de la - réhabilitation du marché central - Création d'un nouveau centre commercial - Aménagement d'un marché de quartier dans la partie Sud 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de l'aménagement du nouveau centre commercial - Construction d'un abattoir moderne 	
4.5 Equipements culturels, touristiques et de loisirs	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement du terrain de sport ; - Aménagement d'un complexe sportif - Aménagement d'un parc d'attraction pour enfants - Reconstruction de la maison des jeunes - Clôture et peinture verte autour des cimetières existants. - Aménagement de sites historiques et touristiques - Aménagement d'aires de jeux dans tous les quartiers. 	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement d'un complexe sportif - Aménagement d'un parc d'attraction pour enfants - Aménagement de sites historiques et touristiques - Poursuite de l'aménagement d'aires de jeux dans tous les quartiers. - Construction d'un musée ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de l'aménagement d'aires de jeux dans tous les quartiers. 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de l'aménagement d'aires de jeux dans tous les quartiers.

<p>V. VOIRIE RESEAUX ENVIRONNEMENT</p> <p>DIVERS- ENVIRONNEMENT</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Construction d'un musée ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de voies urbaines - Création de voies urbaines - Elaboration d'un Plan Directeur d'Assainissement - Réalisation d'ouvrages d'assainissement - Aménagement de dépôts de transit, de décharges finales et acquisition de matériel pour la Mairie et les GIE. - Réalisation de fosses septiques et puisards collectifs ou privés - Réalisation d'un réseau d'électricité. - Réalisation d'un réseau d'AEP - Réalisation de forages et puits modernes - Modernisation du réseau téléphonique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de voies urbaines - Création de voies urbaines - Aménagement d'ouvrages d'assainissement - Extension du réseau d'électricité - Extension du réseau d'alimentation en eau potable. - Réalisation de forages et puits modernes - Extension du réseau téléphonique 	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de voies urbaines - Création d'ouvrages d'assainissement - Extension du réseau d'électricité - Extension du réseau d'alimentation en eau potable. - Réalisation de forages et puits modernes - Extension du réseau téléphonique - Aménagement de la piste d'atterrissage
---	---	--	---	--

VII.

RECOMMANDATIONS

Dans le but de faciliter la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Urbanisme de la Ville de Konobougou et environs, les recommandations suivantes ont été formulées :

7.1. HABITAT ET ASSAINISSEMENT

- Le retrait des parcelles attribuées depuis plusieurs années et non encore mises en valeur;
- la délimitation et la préservation des réserves foncières;
- la mise en œuvre de programmes d'information, d'éducation, et de communication (IEC) visant l'amélioration de cadre de vie dans les quartiers existants;
- le respect des normes en matière d'hygiène individuelle et collective ;
- la redynamisation des GIE et la sensibilisation des populations afin qu'elles adhèrent aux actions de collecte et d'évacuation des ordures ;
- la réalisation dans un bref délai du projet d'assainissement de la ville en cours d'étude ;
- la mise en œuvre des hypothèses d'assainissement du Schéma Directeur d'Urbanisme ;
- la réalisation des études du Plan Stratégique d'Assainissement ;

7.2. VOIRIE - RESEAUX DIVERS - CIRCULATION

- accorder une attention particulière aux communications intercommunales ;
- le bornage et la préservation d'emprises des voies à créer ;
- la réalisation dans un bref délai de la ceinture Sud (voie de contournement) pour diminuer le trafic de transit à l'intérieur de la ville ;
- la réalisation d'études d'impact environnemental avant l'exécution des travaux de route ;
- la réalisation d'IEC en matière de circulation routière dans la ville de Konobougou ;
- la réalisation d'IEC en ce qui concerne la mise en place d'un système de transports urbains et suburbains ;
- la création de parkings desservant les zones et équipements recevant du public ;
- la réalisation dans les meilleurs délais du projet d'adduction d'eau de la ville en cours d'études ;
- la recherche de voies et moyens pour l'électrification de la ville.

7.3. EQUIPEMENTS ET GRANDES ZONES D'ACTIVITES

- tous les sites des équipements et des zones d'activités programmés doivent être bornés et balisés ;
- la réalisation d'études d'impact environnemental avant toute implantation d'unité industrielle ;
- le respect des normes et règlements portant protection de l'environnement ;
- l'organisation de la gestion et de l'assainissement du marché central ;

ANNEXES

- ANNEXE 1 : Arrêté Interministériel d'ouverture des enquêtes préalables
- ANNEXE 2 : Délibération du Conseil Municipal
- ANNEXE 3 : Décision du Préfet portant approbation
- ANNEXE 4 : Liste des participants au Séminaire Atelier
- ANNEXE 5 : Bibliographie

MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE ET DES COLLECTIVITÉS
LOCALES

12 9 5

ARRÊTE INTERMINISTÉRIEL N°04/MHU-MATCL- DU

PORTANT OUVERTURE DES ENQUÊTES PRÉALABLES
À L'ÉLABORATION DES SCHEMAS DIRECTEURS D'URBANISME
DES VILLES DE OUELESSEBOUGOU ET DE KONOBOUGOU

LE MINISTRE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME,

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE
ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°96-050 du 6 Octobre 1996 portant principes de constitution et de gestion du domaine des Collectivités Territoriales ;

Vu la Loi n°96-059 du 04 novembre 1996 portant création des Communes au Mali ;

Vu l'Ordonnance n°00-027/P-RM du 22 mars 2000 portant Code Domanial et Foncier modifiée et ratifiée par la loi N°02-008 du 12 février 2002 ;

Vu la Loi n°02-016 du 03 juin 2002 fixant les règles générales de l'Urbanisme ;

Vu le Décret n°04-141/P-RM du 02 mai 2004 portant nomination des membres du Gouvernement.

ARRESENT :

Article 1^{er} : Les enquêtes géographiques et socio-économiques préalables à l'élaboration des Schémas Directeurs d'Urbanisme des villes de Ouélessébougou et de Konobougou sont déclarées ouvertes à compter de la date de publication du présent arrêté.

Article 2 : Sont concernés par lesdites enquêtes les Communes et leurs environs dont relèvent les villes de Ouélessébougou et de Konobougou .

Région de Ségou
Cercle de Baraoueli
Commune Rurale de Konobougou

République du Mali
Un Peuple-Un But-Une Foi

DELIBERATION N° 06/CRK-2004

Portant adoption du Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Konobougou et environs dans son projet dressé par le bureau d'études Atelier 21.

Le conseil communal de la commune de Konobougou, régulièrement convoqué en session extraordinaire le 01 Décembre 2004 s'est réuni dans la salle de délibération de la Mairie à 10 heures sous la présidence de Monsieur Oumarou ANNE Maire de la commune

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 16
Étaient représentés : 5
Étaient présents et représentés : 21
Étaient absents : 2
Quorum : 18/23

Le conseil communal

- vu la constitution de la République du Mali
- vu la loi 98-066 du 30-12-98 portant code des collectivités territoriales en République du Mali
- vu la loi 96-056 du 16-10-96 portant libre administration des collectivités territoriales en République du Mali

après avoir délibéré et constaté que le Schéma Directeur d'Urbanisme a pris en compte toutes les préoccupations des populations de la Commune pour une période de 20 ans(2004-2024)

DECIDE :

Article 1 : d'adopter le schéma directeur d'urbanisme de la ville de Konobougou et environs dans son projet dressé par le bureau d'études Atelier 21.

Votants. :21

Pour. : 21

Contre :. 00

Abstention :.00

Article 2 : la présente délibération sera enregistrée, publiée et communiquée partout ou besoin sera.

Fait et délibéré à Konobougou le 01 Décembre 2004

Le Maire



Région de Ségou
Cercle de Baraoueli
Commune Rurale de Konobougou

République du Mali
Un Peuple-Un But-Une Foi

PROCES VERBAL DE SESSION EXTRAORDINAIRE

L'an deux mille quatre et le 01 Décembre s'est réuni en session extraordinaire le conseil Communal de la Commune Rurale de Konobougou à la Mairie à 10heures sous la présidence de Monsieur Oumarou ANNE Maire de la Commune.

Étaient présents : le Secrétaire Général de la Commune et les conseillers communaux dont les noms suivent :

Les conseillers présents :

1. Oumarou ANNE Maire
2. Issa T. TANGARA
3. Koundia TRAORE
4. Modibo NIARE
5. Bassirou ANNE
6. Kadiatou BAGAGA
7. Kadidia TRAORE
8. Souleymane DEMBELE
9. Sadia FOFANA
10. Sassy BOUARE
11. Yoro KONE
12. Lassine MEMINTA
13. Malick BARRY
14. Amadou ANNE
15. Hamet DIALLO
16. Amadou B. ANNE
17. Koké TRAORE
18. Alou ANNE
19. Dougoutigui DIARRA
20. Daouda ANNE
21. Bamody KEITA

Les conseillers absents :

1. Sidy FOMBA
2. Moussa ANNE

Ordre du jour : Examen et adoption du Schéma Directeur d'Urbanisme de la Commune de Konobougou dressé par le bureau d'études Atelier 21.

La séance fût ouverte à 10 heures

Le quorum atteint, le Conseil après avoir procédé à l'examen du point inscrit à l'ordre du jour a entendu une dernière lecture des rapports finaux du séminaire-atelier et de la résolution finale. Les grandes actions contenues dans la résolution finale ont notamment été passées en revue. Il s'agit de :

Habitat:

- Réhabilitation du noyau ancien de Konobougou;
- Équipement des nouvelles zones d'habitat ;
- Aménagement de parcelles assainies et d'habitat planifié dans la ville : 47 ha dont 20 pour la première phase et 27 pour la deuxième;
- Réhabilitation et organisation de l'extension des noyaux villageois;

Voirie-réseaux divers –assainissement et environnement

- Aménagement de 20 km de voies classées (RIL 41) ;
- Aménagement de 177 km de piste à l'intérieur de la commune;
- Aménagement ou création de 36 km de voies dans la ville de Konobougou;
- Création de 30km de collecteurs à travers la ville de Konobougou;
- Aménagement de six dépotoirs de transit à travers la ville et d'une décharge finale;
- Création d'une station de traitement des eaux usées;
- Électrification de la ville;
- Électrification rurale des villages,
- Réalisation du réseau d'adduction d'eau de la ville et création ou renforcement de points d'eau dans les villages;
- Mise en place d'une nouvelle centrale téléphonique conformément aux besoins de la ville;
- Aménagement de zones maraîchères et de pâturage;
- Plantation d'espaces verts dans la ville de Konobougou et dans les villages
- Réhabilitation et aménagement de retenues d'eau.

Équipements

- L'équipement de la zone de bureaux actuelle et son extension à l'Ouest sur une superficie de 23 ha;
- La réhabilitation du centre commercial, la création d'un centre commercial de 6ha à l'emplacement de l'actuel marché à bétail et d'un marchés dans la zone d'extension Sud;
- L'aménagement d'une zone artisanale et hôtelière ;
- L'aménagement d'une zone industrielle de 14ha à la sortie Ouest de la ville au Nord de la RN 6 avec caserne de la protection civile;
- L'aménagement d'une zone d'hydrocarbures dans la zone d'extension Ouest de la ville entre la zone industrielle et la RN6;
- L'aménagement d'une zone des douanes et entrepôts au croisement des voies de ceintures et de la RN6 dans la partie Est de la ville;
- L'aménagement d'une zone scolaire dans la zone d'extension Sud avec lycée et centre de formation technique professionnelle;
- La création ou le renforcement d'infrastructures scolaires d'enseignement fondamental et préscolaire;

- L'aménagement d'une gare routière;
- La construction d'une brigade de gendarmerie, d'un commissariat de police avec postes de police et d'un peloton de garde;
- La construction d'un centre de santé de référence et de cinq CSCOM;
- La construction d'un abattoir moderne;
- La construction d'un marché à bétail,
- La construction de deux hôtels et d'un musée dans les zones artisanale et hôtelière;
- L'aménagement d'un parc d'attraction pour enfants dans la zone d'extension Nord;
- La réalisation d'un complexe sportif;
- La protection et l'aménagement de sites historiques;
- La réhabilitation des mosquées;
- La réalisation d'une piste d'atterrissage au Sud de la ville

Le coût du schéma est évalué à 14 milliards de FCFA pour une période de 20 ans.

Les conseillers ont ensuite posé des questions qui se rapportent à la problématique de la téléphonie rurale, le problème des routes.

Le Conseiller Sassy BOUARE a donné des éclaircissements sur ces deux points qui ont déjà été pris en compte par le Schéma Directeur.

Les Conseillers ont alors adopté à l'unanimité le Projet de Schéma Directeur de la ville de Konobougou et environs dressé par le bureau d'études atelier 21 La séance fut levée aux environs de 10h45m.

Konobougou, le 01 décembre 2004

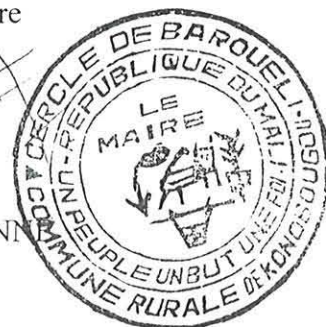
Le secrétaire de séance


Yacouba TANGARA



Le Maire


Oumarou ANI



CERCLE DE BAROUELI

COMMUNE RURAL DE KONOBOUGOU

LISTE DE PRESENCE DES CONSEILLERS

IL S'AGIT DE :

- 1 - ISSA TIENA
- 2 - KOUNDIA
- 3 - MODIBO
- 4 - BASSIROU
- 5 - KADIDIATOU
- 6 - KADIDIA
- 7 - MOUSSA
- 8 - SOULEYMANE
- 9 - SADIAN
- 10- SASSY
- 11- BAMODY
- 12- YORO
- 13- LASSINE
- 14- MALICK
- 15- SIDI
- 16- HAMEY
- 17- AMADOU
- 18- amadou BELDY
- 19- KOME
- 20 - ALOU
- 21 - DAOUA
- 22 - DOUGOUTIGUI
- 23 - OUMAROU

- TANGARA *[Signature]*
- TRAORE *[Signature]*
- NIARE *[Signature]*
- ANNE *[Signature]*
- BAGAGA *[Signature]*
- TRAORE *[Signature]*
- ANNE
- DEMBELE *[Signature]*
- FOFANA
- BOUARE *[Signature]*
- KEITA *[Signature]*
- KONE
- MEMINTA *[Signature]*
- BARRY *[Signature]*
- FOKBA
- DI ALLO *[Signature]*
- ANNE *[Signature]*
- ANNE
- TRAORE *[Signature]*
- ANNE *[Signature]*
- ANNE *[Signature]*
- DIARRA *[Signature]*
- ANNE *[Signature]*

KONOBOUGOU , LE ... 10/11/04

LE MAIRE



[Handwritten signature]

DECISION----- N° 075 CB

PORTANT APPROBATION DE LA DELIBERATION N° 06/CRK-2004
PORTANT ADOPTION DU SCHEMA D'URBANISME DE LA VILLE DE
KONOBOUGOU ET ENVIRONS.

LE PREFET DU CERCLE DE BARAOUELI

Vu la Constitution,
Vu la Loi n° 95-008 du 11 Février 1995 déterminant les conditions de la libre administration en République du Mali,
Vu la Loi n° 95-054 du 12 Avril 1995 portant Code des collectivités territoriales en République du Mali,
Vu la Loi n° 96-081 du 10 Octobre 1996 déterminant les ressources fiscales des communes,
Vu le Décret n° 95-210/PRM du 30 Mai 1995 déterminant les conditions de nomination et les attributions des représentants de l'Etat au niveau des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°06/CRK-2004 du 01 Décembre 2004 du Conseil Communal de Konobougou,

DECIDE

Article 1^{er} : Est approuvée la délibération n°06/CRK- 2004 du 01/12/2004 du Conseil Communal de Konobougou, relative à l'adoption du Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Konobougou et environs dans son projet dressé par le bureau d'études Atelier 21.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera./.

AMPLIATIONS :

- GR Ségou.....1/CR
- SP/Konobougou.....1
- Cne Konobougou.....1
- Bureau d'études atelier 21....1
- Archives/CHRONO 2

Baraoueli, le 01/12/2004

LE PREFET DU CERCLE, *[Signature]*



LISTE DES PARTICIPANTS

N°	Nom et prénom	Structure / Fonction
1	Alou COULIBALY	DNAT
2	Abass YALCOUYE	DRUH Ségou
3	Tidiane TAMBOURA	Sous Préfet de Konobougou
4	Nana SOUMARE	Association des Maraîchers
5	Siaka DIALLO	SOTELMA/ Konobougou
6	Aminata DJENEPO	Projet Gouvernance Partagée
7	Sadia FOFANA	Conseil de Cercle
8	Bamody KEITA	Personne ressource
9	Moussa SIDIBE	Radio Konotié
10	Mamadou DIAKITE	Association des Jeunes
11	Mme DIARRA Bérou TOURE	CMDT / Konobougou
12	Nafingué GOITA	DRACPN Ségou
13	Ousmane BARRY	ONG GSS
14	Mme FANE Adiarata MAIGA	Association des Femmes
15	Abdoulaye ANNE	Chef de village Konobougou
16	Gaoussou DIABY	Coopérative des éleveurs
17	Djibrila MAIGA	Gendarmerie /Konobougou
18	Abdoulaye TRAORE	DNUH
19	Sanou DIASSANA	Service Jeunesse / Baraouéli
20	Fodé SANOGO	Ass. des transporteurs
21	Alphamoye TOURE	IGM Ségou
22	Mme MAIGA Djénéba KONANTA	SLRC Konobougou
23	Modibo NIARE	1 ^{er} Adjoint Maire Konobougou
24	Fousseyni DIARRA	AACAER / Konobougou
25	Abdoul Karim KONATE	ONG AMAPROS
26	Yacouba TANGARA	SG Mairie de Konobougou
27	Abdoulaye TOURE	Conservat° de la nature
28	Bassirou ANNE	Conseiller Chef de village
29	Karamoko SANOGO	Chambre des métiers
30	Abdoulaye TRAORE	Conseiller Chef de village
31	Mme Kadiatou BAGAGA	CAFO/Konobougou
32	Oumarou ANNE	Maire Konobougou
33	Mamadou FOMBA	Conseiller Commune Kerela
34	Bakary DIARRA	1 ^{er} Adjoint Maire/Nangola
35	Sassy BOUARE	Association/Commerçants
36	Amidou TOUNKARA	3 ^{ème} Adjoint Maire/Baraoueli
37	Mamadou GAKOU	Maire de Sanando
38	Amadou ANNE	Chambre d'Agriculture/Kbgou
39	Noumouké SAMAKE	DRUH – Ségou
40	Amadou TRAORE	DRUH – Ségou
41	Birama SISSOKO	DRPSIAP Ségou
42	Madiou TOURE	Centre des Impôts
43	Mohamed DIARRA	Garde Nationale
44	Adama FOFANA	CAP Baraouéli
45	Abdou SYLLA	APCAM Baraouéli
46	Lassine DIARRA	1 ^{er} Adjoint Maire/Gouendo
47	Adama DIARRA	Direction des Routes Ségou
48	Lassine KANTE	Stagiaire DNUH
49	Diabo Ibrahim TRAORE	DRUH Ségou
50	Sidiky COULIBALY	Consultant
51	Amadou ONGOIBA	Consultant
52	Youssouf SIDIBE	Consultant

BIBLIOGRAPHIE

1. Bailly Antoine S. : L'organisation urbaine : Théories et modèles
2. Banque Mondiale : Logement : Permettre aux Marchés de Fonctionner
3. Banque Mondiale : Politique Nationale d'Urbanisation dans les Pays en Développement
4. Commune Rurale de Konobougou : Programme Annuel de Développement de la Commune Rurale de Konobougou Année 2005
5. Décret n°03-594/P-RM du 31 Décembre 2003 relatif à l'étude d'impact sur l'environnement
6. Décret n°04-607/P-RM du 30 Décembre 2004 fixant les modalités de la planification urbaine
7. Décret n°05-115/P-RM du 09 Mars 2005 fixant les modalités de réalisation des différents types d'opérations d'urbanisme
8. Direction Nationale de la Conservation de la Nature : Rapport Annuel 2002
9. Direction Nationale de l'Hydraulique SOGREAH/SCET TUNISIE en collaboration avec SERHOS : Etude d'un Programme de Réhabilitation et de Développement des Systèmes d'AEP et d'Assainissement dans la Région de Ségou (Villes de Konobougou, Macina etc..) Rapport d'Etape 1 : Analyse Diagnostique de la Situation Existante et Elaboration des Critères de Conception Mars 2004
10. Direction Nationale de la Statistique et de l'informatique : Recensement général de la Population et de l'Habitat (Décembre 1976) Résultats Définitifs Tombe 3 : Répertoire de Village Décembre 1976.
11. Direction Nationale de la Statistique et de l'informatique : Recensement général de la Population et de l'Habitat (Avril 1987) Résultats Définitifs Tombe 2 : Répertoire de Village Janvier 1990.
12. Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique: Recensement général de la Population et de l'Habitat (Avril 1998) Résultats Définitifs Tombe 4 : Répertoire de Village Décembre 2001.
13. Direction Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat : Orientations pour la Planification des Equipements dans le Cadre de l'Aménagement de l'Espace
14. Direction Régionale du Plan et de la Statistique de Ségou : Annuaire Statistique de la Région de Ségou Année 2003
15. Gaudin Lucien : Préparation des Projets Urbains d'Aménagement Document Technique de la Banque Mondiale 1987
16. Bamberger M. – Hewitt E. : Le Suivi et l'évaluation des programmes de développement urbain. Manuel à l'intention des directeurs de programme et des chercheurs Banque Mondiale 1986
17. Mahmoud GDOURA : Stratégie Nationale du Logement au Mali : Axer la Stratégie sur la Production de Terrains aménagés Etude de factibilité d'une Agence d'Aménagement de Terrains Novembre 1999
18. Ministère de l'Intérieur-Banque Mondiale-Groupe Huit-BCEOM-SNED : Etudes du Développement Urbain de Bamako-programmation Décennal des Investissements Septembre 1984
19. Ministère de l'Administration Territoriale et du Développement à la Base-Banque Mondiale-Groupe Huit-BCEOM-SNED : Second Projet Urbain du Mali Septembre 1986
20. Ministère des Transports et des Travaux Publics-Banque Mondiale-Groupe Huit-SMUH : Projet Urbain du Mali
21. Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat-Banque Mondiale-AGETIPE –Groupe Huit-BATI-BCEOM-SETCO-URBATEC : Troisième Projet Urbain du Mali, Etude de Factibilité Volume 1 et 2 1996.

22. Mission de Décentralisation-DIRASSET : Avant-Projet de Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement Rapport Final Volume 2 : Schémas Régionaux 1994.
23. Mission de Décentralisation et des Réformes Institutionnelles-UNICEF-Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique-ARP Développement Grenoble : Cartographie des Infrastructures des Communes Rurales
24. Mission de Décentralisation et des Reformes Institutionnelles-Coopération Suisse : La Décentralisation au Mali : 50 Questions Réponses Programme d'Appui à la Décentralisation
25. Mission de Décentralisation et des Reformes Institutionnelles : Lois et Décrets de la Décentralisation Octobre 1998
26. Mission de Décentralisation et des Reformes Institutionnelles : Droit de la Décentralisation Mars 1997
27. La loi n°02-016 du 03 Juin 2002 fixant les règles générales de l'urbanisme
28. L'ordonnance n°00-027/P-RM du 22 Mars 2000 portant Code Domanial et Foncier
29. Rapports annuels d'activité 2002 et 2003 de l'ONG Groupe Solidarité Sahel

Mme SISSOKO
PRIMATURE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI

DECRET N°05- 454 /P-RM DU 17 OCT. 2005

PORTANT APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE
LA VILLE DE KONOBOUGOU ET ENVIRONS.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi N°02-016 du 03 juin 2002 fixant les règles générales de l'Urbanisme ;
- Vu l'Ordonnance N°00-027/P-RM du 22 mars 2000 portant Code Domaniale et Foncier modifiée et ratifiée par la Loi N°02-008 du 12 février 2002 ;
- Vu le Décret N°04-607/P-RM du 30 Décembre 2004 fixant les modalités de mise en œuvre de la planification urbaine ;
- Vu le Décret N°04-140/P-RM du 29 avril 2004 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le Décret N°04-141/P-RM du 02 mai 2004 modifié portant nomination des membres du Gouvernement ;

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1^{er} : Est approuvé et rendu exécutoire, pour une durée de vingt (20) ans de 2005 à 2024, le Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Konobougou et environs annexé au présent décret.

Article 2 : Ledit Schéma Directeur concerne la ville de Konobougou et environs (Commune de Konobougou).

Article 3 : Ledit Schéma Directeur ainsi approuvé est opposable à toutes les collectivités publiques et aux tiers opérant dans son périmètre.

Article 4 : L'application du présent Schéma Directeur fera l'objet d'études de Plans d'Urbanisme Sectoriel (P.U.S) et de plans de détails selon la programmation prévue dans le document.

Ces plans ne peuvent modifier les grandes orientations du Schéma Directeur d'Urbanisme.


Le Schéma Directeur d'Urbanisme ainsi approuvé est révisable tous les cinq (5) ans selon les exigences du développement social et économique de la ville de Konobougou et environs (Commune de Konobougou).

Article 5 : Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Article 6 : Le Ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme, le Ministre de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales, le Ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire, le Ministre des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 17 OCT. 2005

Le Président de la République,


Amadou Toumani TOURE

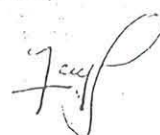
Le Premier Ministre,


Ousmane Issoufi MAIGA

Le Ministre de l'Habitat
et de l'Urbanisme,


Modibo SYLLA

Le Ministre de l'Administration Territoriale
et des Collectivités Locales,


Kafougouna KONE

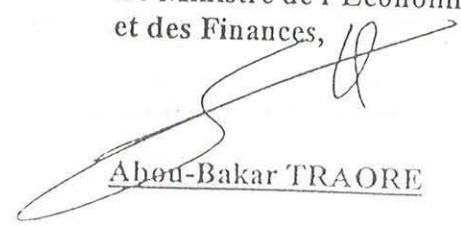
Le Ministre des Domaines de l'Etat et
des Affaires Foncières,

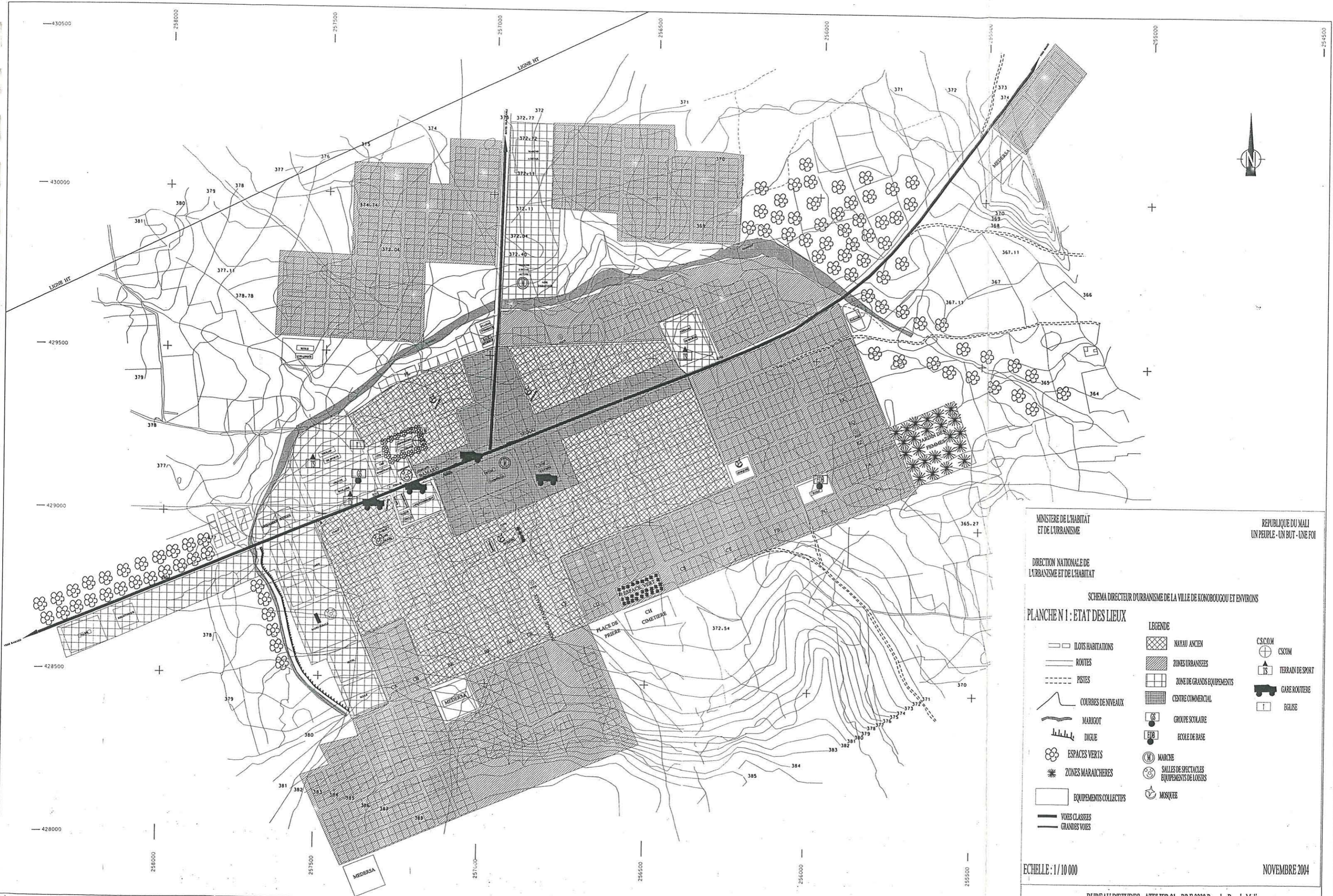

Madame SOUMARE Aminata SIDIBE

Le Ministre du Plan et de
l'Aménagement du Territoire,


Marimantia DIARRA

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,


Abou-Bakar TRAORE



MINISTRE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME
 REPUBLIQUE DU MALI
 UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

DIRECTION NATIONALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA VILLE DE KONOBOUGOU ET ENVIRONS

PLANCHE N°1 : ETAT DES LIEUX

LEGENDE	
	ILOTS HABITATIONS
	ROUTES
	PISTES
	COURBES DE NIVEAUX
	MARIGOT
	DIGUE
	ESPACES VERTS
	ZONES MARAICHIERES
	EQUIPEMENTS COLLECTIFS
	VOIES CLASSEES
	GRANDES VOIES
	NAYAU ANCIEN
	ZONES URBANISEES
	ZONE DE GRANDS EQUIPEMENTS
	CENTRE COMMERCIAL
	GROUPE SCOLAIRE
	ECOLE DE BASE
	MARCHE
	SALLES DE SPECTACLES EQUIPEMENTS DE LOISIRS
	MOSQUEE
	CS.COM
	CS.COM
	TERRAIN DE SPORT
	GARE ROUTIERE
	EGLISE

ECHELLE : 1/10 000

NOVEMBRE 2004

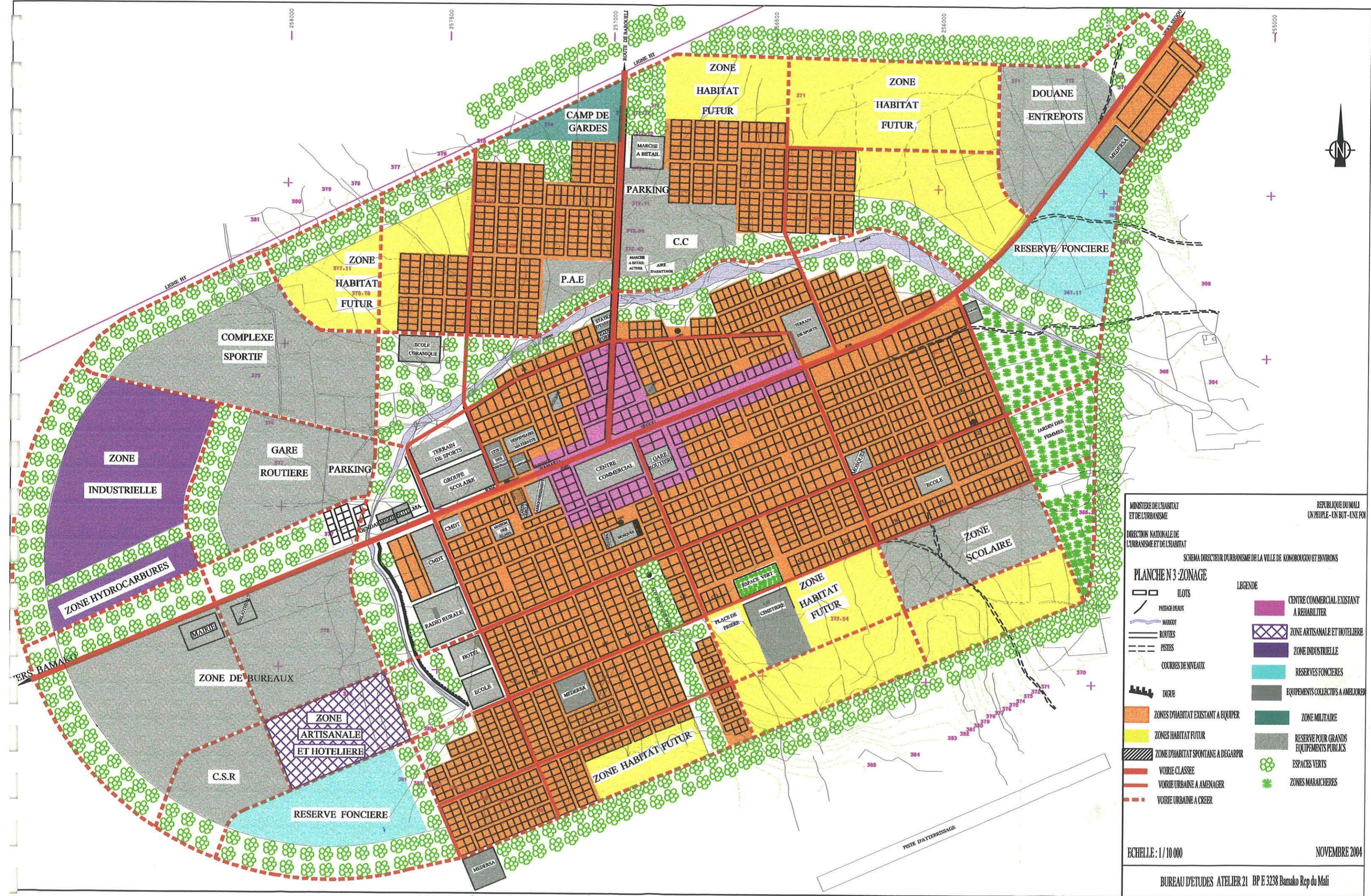
BUREAU D'ETUDES ATELIER 21 BP E-3238 Bamako Rep du Mali



MINISTRE DE L'HABITAT
 ET DE L'URBANISME
 REPUBLIQUE DU MALI
 UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI
 DIRECTION NATIONALE DE
 L'URBANISME ET DE L'HABITAT

SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA VILLE DE KONOBOUGOU ET ENVIRONS
PLANCHE N 2 : EVOLUTION DU SITE

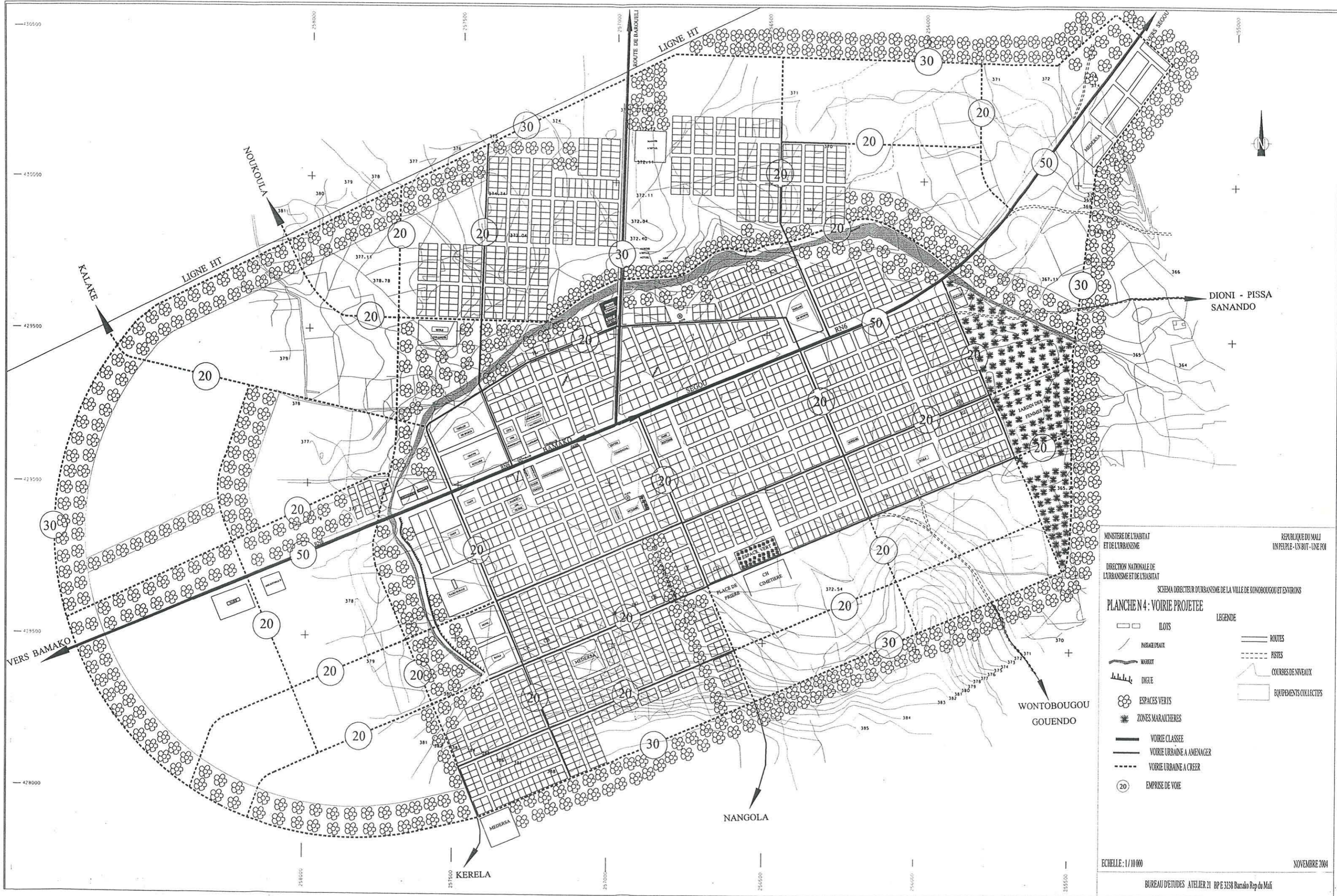
- LEGENDE
- ILOTS
 - ROUTES
 - PISTES
 - COURBES DE NIVEAUX
 - MARIOT
 - DIGUE
 - ESPACES VERTS
 - ZONES MARAICHERES
 - VOIES CLASSEES
 - GRANDES VOIES
 - EQUIPEMENTS COLLECTIFS
 - PERIODE PRE-COLONIALE
 - PERIODE COLONIALE
 - PERIODE POST COLONIALE
 - EXTENSION AU COUP PAR COUP
 - LOTISSEMENT DE 1975
 - LOTISSEMENT DE 1991
 - LOTISSEMENT DE 1994
 - LOTISSEMENT DE 2001
 - LOTISSEMENT DE 2003



MINISTRE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME
 REPUBLIQUE DU MALI
 UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI
 DIRECTION NATIONALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT
 SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA VILLE DE KONOBOUCOU ET ENVIRONS
PLANCHE N°3 ZONAGE

LEGENDE			
	ILOTS		CENTRE COMMERCIAL EXISTANT A REHABILITER
	PASSAGE D'EAUX		ZONE ARTISANALE ET HOTELIERE
	ROUTES		ZONE INDUSTRIELLE
	PISTES		RESERVES FONCIERES
	COURES DE NIVEAUX		EQUIPEMENTS COLLECTIFS A AMELIORER
	DIQUE		ZONE MILITAIRE
	ZONES D'HABITAT EXISTANT A EQUIPER		RESERVE POUR GRANDS EQUIPEMENTS PUBLICS
	ZONES HABITAT FUTUR		ESPACES VERTS
	ZONE D'HABITAT SPONTANE A DEGAGER		ZONES MARAICHERES
	VOIRIE CLASSEE		
	VOIRIE URBAINE A AMENAGER		
	VOIRIE URBAINE A CREER		

ECHELLE : 1 / 10 000
 NOVEMBRE 2004
 BUREAU D'ETUDES ATELIER 21 BP E 3238 Bamako Rep du Mali



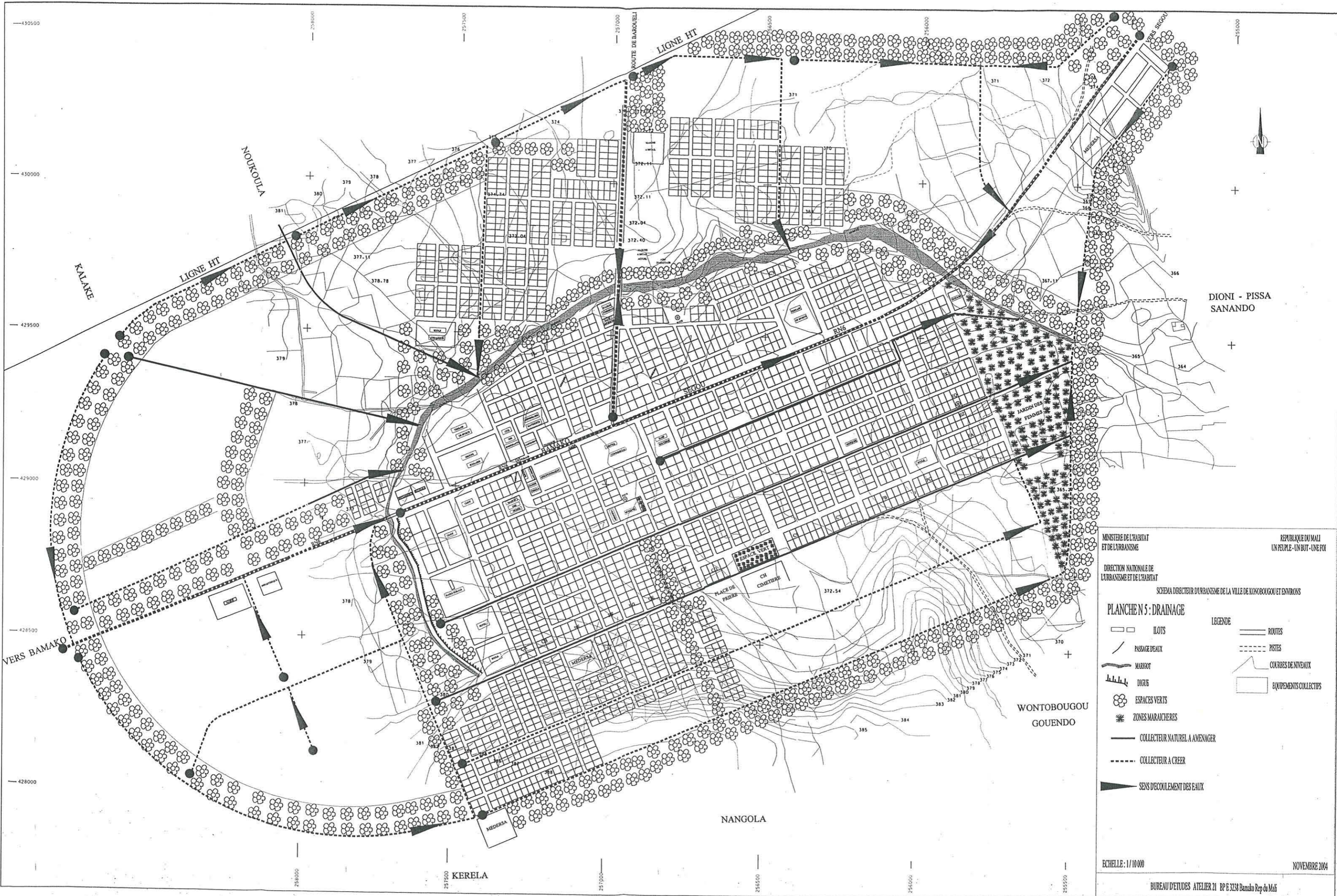
MINISTÈRE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME
 REPUBLIQUE DU MALI
 UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

DIRECTION NATIONALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT
 SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA VILLE DE KONOBOUGOU ET ENVIRONS

PLANCHE N°4 : VOIRIE PROJETEE

- LEGENDE**
- ILOIS
 - PASSAGE PEAK
 - MARCHÉ
 - DIGUE
 - ESPACES VERTS
 - ZONES MARAICHERES
 - VOIRIE CLASSEE
 - VOIRIE URBAINE A AMENAGER
 - VOIRIE URBAINE A CREER
 - EMPRISE DE VOIE
 - ROUTES
 - PISTES
 - COURBES DE NIVEAUX
 - EQUIPEMENTS COLLECTIFS

ECHELLE : 1 / 10 000
 NOVEMBRE 2004
 BUREAU D'ETUDES ATELIER 21 BP E 3238 Bamako Rep du Mali



MINISTRE DE L'HABITAT
ET DE L'URBANISME

REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

DIRECTION NATIONALE DE
L'URBANISME ET DE L'HABITAT

SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA VILLE DE KONOBOUGOU ET ENVIRONS

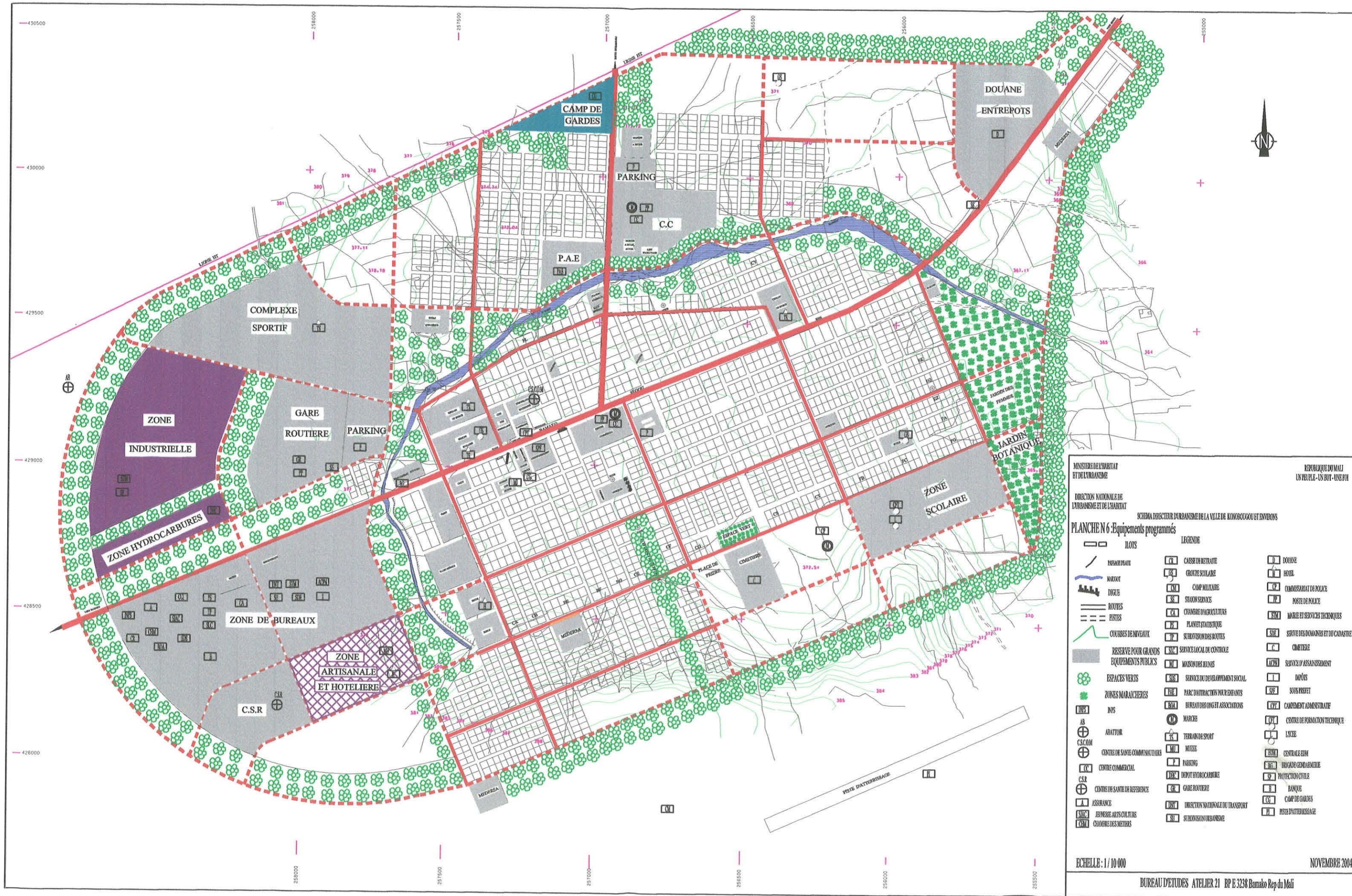
PLANCHE 5 : DRAINAGE

	ILOTS		ROUTES
	PASSAGE D'EAUX		PISTES
	MARROT		COURBES DE NIVEAUX
	DIGUE		EQUIPEMENTS COLLECTIFS
	ESPACES VERIS		
	ZONES MARAICHERES		
	COLLECTEUR NATUREL A AMENAGER		
	COLLECTEUR A CREER		
	SENS D'ECOULEMENT DES EAUX		

ECHELLE : 1/10 000

NOVEMBRE 2004

BUREAU D'ETUDES ATELIER 21 BP 6 3238 Bamako Rep du Mali



MINISTRE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT
 REPUBLIQUE DU MALI
 UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

DIRECTION NATIONALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT
 SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA VILLE DE BAMAKO ET ENVIRONS
PLANCHE N°6 : Equipements programmés

LEGENDE	
[Symbol]	ILOTS
[Symbol]	PASSEURIN
[Symbol]	MOUROT
[Symbol]	DIQUE
[Symbol]	ROUTES
[Symbol]	Pistes
[Symbol]	COURBES DE NIVEAUX
[Symbol]	RESERVE POUR GRANDS EQUIPEMENTS PUBLICS
[Symbol]	ESPACES VERTS
[Symbol]	ZONES MARAICHERES
[Symbol]	INS
[Symbol]	AB
[Symbol]	ABATTOR
[Symbol]	C.S.C.O.M
[Symbol]	CENTRE DE SANTE COMMUNAUTAIRE
[Symbol]	CENTRE COMMERCIAL
[Symbol]	C.S.R
[Symbol]	CENTRE DE SANTE DE REFERENCE
[Symbol]	ASSURANCE
[Symbol]	FEMINISSE-ARTS CULTURE
[Symbol]	CHANGEMENT DES METRES
[Symbol]	CAISSE DE RETRAITE
[Symbol]	GRUPE SCOLAIRE
[Symbol]	CAMP MILITAIRE
[Symbol]	STATION SERVICE
[Symbol]	CHAMBRE D'AGRICULTURE
[Symbol]	PLANET STATISTIQUE
[Symbol]	SUBDIVISION DES ROUTES
[Symbol]	SERVICE LOCAL DE CONTROLE
[Symbol]	MAISON DES JEUNES
[Symbol]	SERVICE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL
[Symbol]	PARC D'ATTRACTION POUR ENFANTS
[Symbol]	BUREAU DES ONG ET ASSOCIATIONS
[Symbol]	MARCHE
[Symbol]	TERRAIN DE SPORT
[Symbol]	MUSEE
[Symbol]	PARKING
[Symbol]	DEPOT HYDROCARBURE
[Symbol]	GARE ROUTIERE
[Symbol]	DIRECTION NATIONALE DE TRANSPORT
[Symbol]	SUBDIVISION URBAINNE
[Symbol]	DOUANE
[Symbol]	HOTEL
[Symbol]	COMMISSARIAT DE POLICE
[Symbol]	POSTE DE POLICE
[Symbol]	MARIE ET SERVICES TECHNIQUES
[Symbol]	SERVE DES DOMAINES ET DU CADASTRE
[Symbol]	CANTIERE
[Symbol]	SERVICE D'ASSAINISSEMENT
[Symbol]	MOUS
[Symbol]	SOUS PROJET
[Symbol]	CAMPENENT ADMINISTRATIF
[Symbol]	CENTRE DE FORMATION TECHNIQUE
[Symbol]	LYCEE
[Symbol]	CENTRALE EDM
[Symbol]	UNITE GENDARMERIE
[Symbol]	PROTECTION CIVILE
[Symbol]	BANQUE
[Symbol]	CAMP DE GARDES
[Symbol]	Piste d'atterrissage

ECHELLE : 1 / 10 000
 NOVEMBRE 2004
 BUREAU D'ETUDES ATELIER 21 BP E 3238 Bamako Rep du Mali



MINISTRE DE L'HABITAT
 ET DE L'URBANISME
 REPUBLIQUE DU MALI
 UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI
 DIRECTION NATIONALE DE
 L'URBANISME ET DE L'HABITAT

SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA VILLE DE KONOBOUCOU ET ENVIRONS

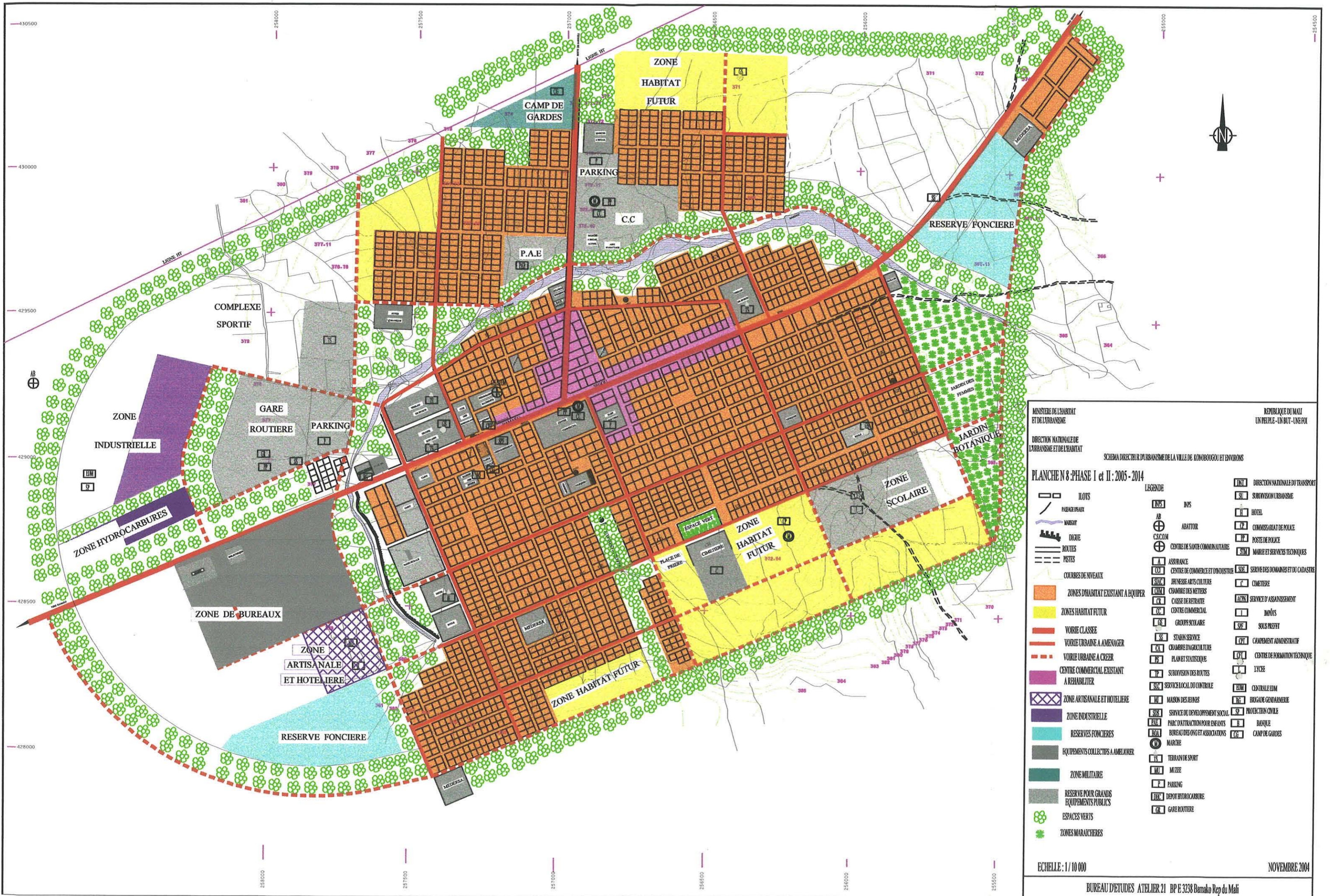
PLANCHE N 7 : ZONE PUS

- LEGENDE
- ILOTS
 - PASSAGE D'EAUX
 - MARE
 - DIGUE
 - ESPACES VERTS
 - ZONES MARAICHERES
 - ZONE DE PUS NUMERO 1 = 300 ha
 - ZONE DE PUS NUMERO 2 = 500 ha

ECHELLE : 1 / 10 000

NOVEMBRE 2004

BUREAU D'ETUDES ATELIER 21 BP E.3238 Bamako Rep du Mali

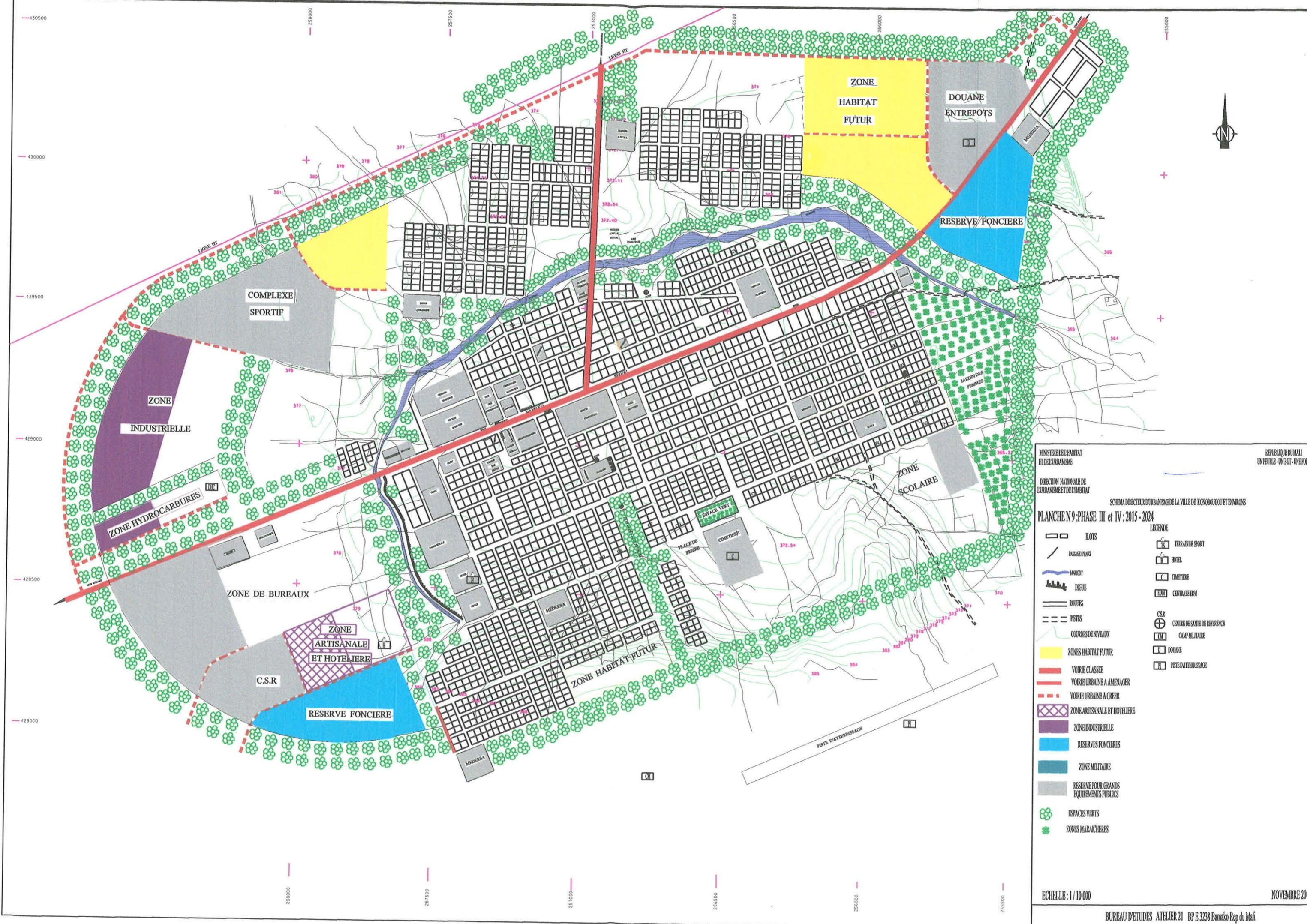


MINISTRE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME
 REPUBLIQUE DU MALI
 UN PEEPLE - UN BUT - UNE FOI
 DIRECTION NATIONALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT
 SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA VILLE DE KONOBOUGOU ET ENVIRONS
 PLANCHE N° 8 - PHASE I et II : 2005 - 2014

LEGENDE

<ul style="list-style-type: none"> ▭ ILOTS — PASSAGE PEUVE — MARSH — Digue — ROUTES — PISTES — COURBES DE NIVEAUX ■ ZONES D'HABITAT EXISTANT A EQUIPER ■ ZONES HABITAT FUTUR — VOIRIE CLASSEE — VOIRIE URBAINE A AMENAGER — VOIRIE URBAINE A CREER ■ CENTRE COMMERCIAL EXISTANT A REHABILITER ■ ZONE ARTISANALE ET HOTELIERE ■ ZONE INDUSTRIELLE ■ RESERVES FONCIERES ■ EQUIPEMENTS COLLECTIFS A AMELIORER ■ ZONE MILITAIRE ■ RESERVE POUR GRANDS EQUIPEMENTS PUBLICS ● ESPACES VERTS ● ZONES MARAICHERES 	<ul style="list-style-type: none"> INVS INVS AB ABATTOR C.S.C.O.M ⊕ CENTRE DE SANTE COMMUNAUTAIRE CA ASSURANCE CCP CENTRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE CAJ FRANCISE ARTS CULTURE CMR CHAMBRE DES METIERS CR CAISSE DE RETRAITE CCV CENTRE COMMERCIAL GS GROUPE SCOLAIRE SS STATION SERVICE CA CHAMBRE D'AGRO-CULTURE PS PLAN ET STATISTIQUE SP SUBDIVISION DES ROUTES SLC SERVICE LOCAL DU CONTROLE MU MAISON DES JEUNES SOS SERVICE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL PEA PARC D'ATTRACTION POUR ENFANTS BOA BUREAUX ONG ET ASSOCIATIONS MARCHE TS TERRAIN DE SPORT MZ MAIZEE P PARKING TEV DEPOT HYDROCARBURE GR GARE ROUTIERE DNT DIRECTION NATIONALE DU TRANSPORT SU SUBDIVISION URBAINE HTL HOTEL CP COMMISSARIAT DE POLICE PP POSTE DE POLICE STM MARCHE ET SERVICES TECHNIQUES SDR SERVICE DES DOMAINS ET DU CADASTRE CM CIMETIERE LAO SERVICE D'ASSAINISSEMENT IMP IMPOTS SP SOUS PREFET CAO CAMPAGNE ADMINISTRATIVE CFV CENTRE DE FORMATION TECHNIQUE LYC LYCEE EDM CENTRALE EDM BG BRIGADE GENDARMERIE PC PROTECTION CIVILE BAN BANQUE CG CAMP DE GARDES
--	---

ECHELLE : 1 / 10 000
 BUREAU D'ETUDES ATELIER 21 BP E 3238 Bamako Rep du Mali
 NOVEMBRE 2004



MINISTERE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME
 REPUBLIQUE DU MALI
 UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

DIRECTION NATIONALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA VILLE DE KONOAKOU ET ENVIRONS

PLANCHEN 9: PHASE III et IV : 2015 - 2024

LEGENDE	
[Symbol]	TOITS
[Symbol]	PASSAGE PELE
[Symbol]	MARCOOT
[Symbol]	DIGUES
[Symbol]	ROUTES
[Symbol]	PISTES
[Symbol]	COURBES DE NIVEAUX
[Symbol]	ZONES HABITAT FUTUR
[Symbol]	VOIRIE CLASSER
[Symbol]	VOIRIE URBAINE A AMENAGER
[Symbol]	VOIRIE URBAINE A CREER
[Symbol]	ZONE ARTISANALE ET HOTELIERE
[Symbol]	ZONE INDUSTRIELLE
[Symbol]	RESERVES FONCIERES
[Symbol]	ZONE MILITAIRE
[Symbol]	RESERVE POUR GRANDS EQUIPEMENTS PUBLICS
[Symbol]	ESPACES VERTS
[Symbol]	ZONES MARACHERES
[Symbol]	TERRAIN DE SPORT
[Symbol]	HOTEL
[Symbol]	CEMETIERE
[Symbol]	CENTRALE EDU
[Symbol]	CSR
[Symbol]	CENTRE DE SANTE DE REFERENCE
[Symbol]	CAMP MILITAIRE
[Symbol]	DOUANE
[Symbol]	PISTE D'ATERRESSAGE

ECHELLE: 1/10 000

NOVEMBRE 2004

BUREAU D'ETUDES ATELIER 21 BP E 3238 Bamako Rep du Mali